



Comité syndical du 29 avril 2019

Sommaire

- Délibération n°2019-024 : Validation du compte-rendu du comité syndical du 4 février 2019
- Délibération n°2019-025 : Décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical
- Délibération n°2019-026 : Approbation du projet de Contrat Local de Santé (CLS) en vue de sa signature
- Délibération n°2019-027 : Validation du rapport d'activité 2018 du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne
- Délibération n°2019-028 : Rapport d'activité 2018 de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne
- Délibération n°2019-029 : Demande de renouvellement de classement de l'Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne
- Délibération n°2019-030 : Validation du document unique

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 29 avril 2019 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS **DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de délégués titulaires présents : 22 L'an deux mille dix-neuf et le vingt-neuf du mois d'avril, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la MIFE, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 10 Etaient présents :
Délégués titulaires : M. Jean-Marc ABERLENC, M. Eric BERNARD, M. Stéphane BESSON, M. Michel BUGUET, M. Christian CLERC, M. Joël CULAS, M. Jean-Louis DESBORDES, M. Jean Michel LONGIN, M. Anthony VADOT, Mme Marie-Madeline DOREY, M. Jacques GUITON, M. Denis LAMARD, M. Pierre NICOLLE, M. Cédric DAUGE, Mme Isabelle BAJARD, M. Roger DONGUY, M. Alain DOULE, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Yves RAVET, M. Didier FICHET, M. Philippe ROUTHIER, M. Jean SIMONIN

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 32
Délégués suppléants avec voix délibérative : Mme Françoise MAITRE, Mme Chantal PETIOT, M. Jean-Paul PIRAT, M. Jean-Paul RAVASSARD, Mme Véronique REYMONDON, M. Rémi GAY, M. Pascal COUCHOUX, Mme Sylvie FOURMONT, Mme Martine CHEVALIER, M. Sébastien JACQUARD

Date de la convocation : 19 avril 2019

Secrétaire de séance : Cédric DAUGE

Délibération n°2019-024 : Validation du compte-rendu du comité syndical du 4 février 2019

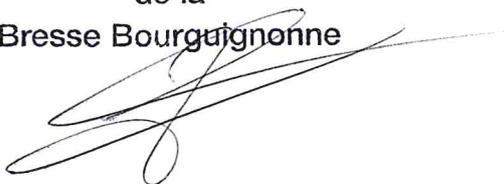
M. le Président appelle les membres du comité syndical à valider le compte-rendu du Comité syndical du 4 février 2019.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** le compte-rendu de la réunion du comité syndical qui s'est tenue le 4 février 2019 à 17h30.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 13/05/19
et publié, affiché ou notifié le 09/05/19*

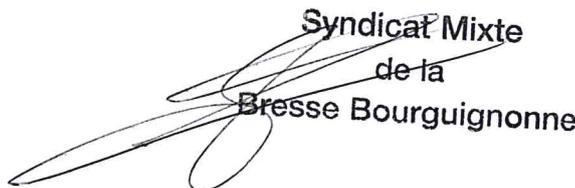
**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 4 FEVRIER 2019 – 17h30

Etaient Présents :

Délégués titulaires : M. Jean-Marc ABERLENC, M. Stéphane BESSON, M. Frédéric BOUCHET, Mme Christine BOURGEOIS, M. Christian CLERC, M. Joël CULAS, Mme Michelle LIEVAUX, M. Jean-Michel LONGIN, M. Anthony VADOT, M. Jacques GUITON, Mme Claudette JAILLET, M. Denis LAMARD, M. Pierre NICOLLE, M. Roger DONGUY, M. Stéphane GROS, Mme Danièle LECUELLE, M. Jean-Marc LEHRE, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Yves RAVET, M. Didier FICHET, M. Philippe ROUTHIER, Mme Françoise JACQUARD, Mme Jocelyne EUVRARD, M. Jean SIMONIN.

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. Didier LAURENCY, Mme Françoise MAITRE, Mme Chantal PETIOT, M. Daniel PUTIN, M. Rémy GAY, Mme Martine CHEVALLIER.

Titulaires Excusés : Mme Marie-Madeleine DOREY, M. Cédric DAUGE, Mme Isabelle BAJARD, M. Alain DOULE, M. Michel LOUCHE, M. Michel PUGET, M. Jean-Michel FROMONT.

Titulaires absents : M. Eric BERNARD, Mme Maryvonne BERTHAUD, M. Michel BUGUET, M. Jean-Louis DESBORDES, M. Jacky RODOT.

Secrétaire de séance : M. Jacques GUITON.

Assistaient à la réunion : Mme Patricia TREFFOT, comptable du Trésor, M. Denis JUHE, président du Conseil de développement, Mme Mélodie VINCENT-JANNIN directrice de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne, Mme Dorothee DION, chargée de mission, Mme Anne-Marie VOISIN, gestionnaire, Mme Aurélie TOUZOT, agent du Syndicat Mixte.

Le Président du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, M. Anthony VADOT, ouvre la séance, en constatant que le quorum est atteint et donne lecture de l'ordre du jour de la séance :

- Validation du compte-rendu du comité syndical du 10 décembre 2018
- Décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical
- Approbation des comptes financiers du budget principal et du budget annexe 2018 de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne
- Présentation du plan d'actions 2019 de l'Office de Tourisme
- Approbation des budgets principal et annexe 2019 de l'EPIC – Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne
- Subvention à l'EPIC et convention d'objectifs et de moyens entre le Syndicat Mixte et l'EPIC – Office de Tourisme
- Election de nouveaux membres socioprofessionnels au sein du comité de direction de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne
- Compte de gestion 2018 du budget annexe « Instruction du droit des sols »
- Adoption compte administratif 2018 du budget annexe « Instruction du droit des sols »
- Affectation des résultats du budget annexe « Instruction du droit des sols »
- Vote du budget annexe « Instruction du droit des sols » 2019
- Validation de l'annexe financière 2019 de la convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol
- Compte de gestion 2018 du budget principal
- Adoption compte administratif 2018 du budget principal
- Affectation des résultats du budget principal
- Vote du budget principal 2019
- Vote de la participation des communautés de communes
- Renouvellement de la ligne de trésorerie

- Validation du projet structurant du territoire de la Bresse bourguignonne pour l'appel à projet « Saône-et-Loire 2020 »
- Signature du Conseil Local en Santé Mentale (CLSM)
- Projet de Parc Naturel Régional en Bresse bourguignonne
- Financement du logement social en Bresse bourguignonne
- Lieu des prochains comités syndicaux
- Questions diverses

M. le Président annonce qu'il n'y a pas de demande d'ajout de point dans l'ordre du jour. L'ordre du jour est approuvé.

M. le Président fait part des excuses de Mme la Sous-Préfète de LOUHANS et remercie les participants notamment Mme Patricia TREFFOT, comptable du Trésor. Il constate la présence de l'Indépendant du Louhannais et du Journal de Saône-et-Loire.

Il remercie également M. Frédéric BOUCHET, Maire de la commune de Louhans, pour le prêt de la salle.

M. Jacques GUITON est désigné comme secrétaire de séance.

Objet : Validation du compte-rendu du comité syndical du 10 décembre 2018

M. le Président appelle les membres du comité syndical à valider le compte-rendu du Comité syndical du 10 décembre 2018.

Aucune remarque n'est formulée sur le compte-rendu. Le compte rendu du comité syndical du 10 décembre 2018 est validé à l'unanimité.

Arrivée de M. Roger DONGUY, membre titulaire.

Objet : Décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans le cadre de la délégation de pouvoirs que le comité syndical a accordé au Bureau et au Président du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne par délibération du 19 mai 2014, Monsieur le Président rend compte des décisions prises.

DECISIONS DU PRESIDENT pour la période du 26 novembre 2018 au 21 janvier 2019

- Affranchissements La Poste pour une somme de 1 046.43 TTC
- Fourniture vidéoprojecteur pour une somme de 599.90€ TTC
- Evènements Santé : Frais de réception pour une somme de 115.15€ TTC
- Ressources humaines :
 - 1 arrêté d'avancement de grade
 - 1 renouvellement de contrat à durée déterminée

Le comité syndical prend acte de ces décisions.

Objet : Approbation des comptes financiers du budget principal et du budget annexe 2018 de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne

- Vu l'article R.133-16 du code du tourisme ;

- Vu l'article 7 des statuts de l'Office de Tourisme ;
- Vu la délibération du 22 janvier 2019 du comité de direction de l'Office de Tourisme du Pays adoptant les budgets 2018, principal et annexe, de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne ;

M. le Président indique que l'article R.133-16 du code du tourisme prévoit que le compte financier de l'Office de Tourisme (compte administratif et compte de gestion) soit transmis au comité syndical pour approbation.

Ce compte financier de l'Office de Tourisme a été adopté en comité de direction du 22 janvier 2019 et a été annexé à la convocation.

Arrivées de M. Christian CLERC, membre titulaire et de M. Didier LAURENCY, membre suppléant.

Madame la Directrice de l'Office de Tourisme présente le compte financier 2018 du budget principal et du budget annexe de l'Office de Tourisme.

A l'unanimité, le comité syndical approuve le compte financier 2018 du budget principal et du budget annexe de l'EPIC – Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne.

Objet : Présentation du plan d'actions 2019 de l'Office de Tourisme

M. le Président indique que le plan d'actions 2019 de l'Office de Tourisme a été validé par le comité de direction de l'Office de Tourisme le 22 janvier 2019. Il permet de définir de manière précise les actions qui seront réalisées durant l'année à venir.

Mme la Directrice de l'Office de Tourisme présente le plan d'actions 2019 de l'Office de Tourisme, qui a été annexé à la convocation.

A l'unanimité, le comité syndical valide le plan d'actions 2019 de l'EPIC - Office de Tourisme du Pays de la Bresse Bourguignonne.

Objet : Approbation des budgets principal et annexe 2019 de l'EPIC – Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne

- Vu l'article L. 133-8 du code du tourisme ;
- Vu la délibération du 22 janvier 2019 du comité de direction de l'Office de Tourisme du Pays approuvant les budgets 2019, principal et annexe, de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne ;

M. le Président indique que le code de tourisme et son article L. 133-8 précisent que « le budget et les comptes de l'office du Tourisme, délibérés par le comité de direction, sont soumis à l'approbation du conseil municipal ». Ce dispositif vise à garantir une parfaite adéquation et transparence entre l'office de tourisme et la collectivité territoriale.

Mme la Directrice de l'Office de Tourisme présente les budgets principal et annexe 2019 de l'Office de Tourisme, qui ont été annexés à la convocation.

A l'unanimité, le comité syndical approuve le budget principal et le budget annexe 2019 « activités commerciales » de l'EPIC - Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne.

Objet : Subvention à l'EPIC et convention d'objectifs et de moyens entre le Syndicat Mixte et l'EPIC – Office de Tourisme

- *Vu l'article L. 133-7 du code du tourisme, précisant le budget de l'office de tourisme sous forme d'établissement industriel et commercial ;*
- *Considérant les budgets, principal et annexe, 2019 de l'EPIC-Office de Tourisme ;*

M. le Président expose que le budget 2019 de l'Office de Tourisme prévoit une subvention du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne à hauteur de 232 500 euros.

De plus, une convention d'objectifs et de moyens peut être signée entre le Syndicat Mixte et l'Office de Tourisme. Le projet 2019 de cette convention a été annexé à la convocation.

A l'unanimité, le comité syndical :

- ***vote une subvention de 232 500 euros à l'EPIC - Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne ;***
- ***approuve le projet de convention 2019 d'objectifs et de moyens entre le Syndicat mixte et l'Office de Tourisme***
- ***et autorise M. le Président à la signer.***

Objet : Election d'un nouveau membre socioprofessionnel au sein du comité de direction de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne

- *Vu la délibération du 8 mars 2010 portant sur la création de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne ;*
- *Vu les délibérations n°2014-039, n°2016-045 et n°2018-028 élisant les membres socioprofessionnels du comité de direction de l'Office de Tourisme ;*
- *Considérant le courrier de démission de Monsieur Dominique TAVERNIER, restaurateur ;*
- *Considérant la candidature de Madame Laurence SCHULTZ ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 21 janvier 2019 ;*

M. le Président rappelle que les membres du comité de direction de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne, créé sous forme d'Etablissement Public Industriel et Commercial, sont élus par le Comité syndical.

Le comité de direction est constitué de 19 membres : 10 délégués syndicaux du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne et 9 membres socioprofessionnels, élus suite à appel à candidatures.

Suite à la démission de Monsieur Dominique TAVERNIER (restaurant l'Hutau à Louhans), il est nécessaire de procéder à l'élection d'un nouveau membre socioprofessionnel pour le sous collège « Hotellerie Restauration ».

Madame Laurence SCHULTZ de l'hôtel-restaurant Doubs Rivage, à Charette-Varenes, a fait acte de candidature.

A l'unanimité, le comité syndical procède à l'élection de Madame Laurence SCHULTZ au comité de direction de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne.

Objet : Compte de gestion 2018 du budget annexe « Instruction du droit des sols »

- *Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu le compte de gestion transmis par le receveur municipal ;*

Mme le comptable du trésor indique que le compte de gestion du budget annexe « Instruction du droit des sols » a bien été transmis et qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité, le comité syndical déclare que le compte de gestion du budget annexe « Instruction du droit des sols » pour l'exercice 2018, dressé par le comptable du Trésor, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet : Adoption compte administratif 2018 du budget annexe « Instruction du droit des sols »

- *Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu les articles L.2121-14 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 21 janvier 2019 ;*

M. le Président indique que l'arrêté des comptes du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne est constitué par le vote du comité syndical délibérant sur le compte administratif. Le vote de l'organe délibérant sur les comptes devant intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice, M. le Président propose de voter le compte administratif 2018.

Le compte administratif 2018 dressé par M. le Président Anthony VADOT, ordonnateur, est présenté.

De plus, comme indiqué dans le CGCT, il convient de désigner un membre du comité syndical, autre que le Président, pour présider au vote du compte administratif.

M. le Président quitte la salle. M. Jacques GUITON préside le vote.

A l'unanimité, le comité syndical adopte le compte administratif 2018 du budget annexe « Instruction du droit des sols ».

Objet : Affectation des résultats du budget annexe « Instruction du droit des sols »

M. le Président indique qu'il convient d'affecter les résultats au 31 décembre 2018.

Vu le résultat au 31 décembre 2018 du budget annexe pour un montant de - 1900 euros en fonctionnement et 0.00 euros en investissement, et compte tenu des résultats antérieurs cumulés de 0 euros en fonctionnement et 0 euros en investissement.

A l'unanimité, le comité syndical décide de l'affectation suivante :

Fonctionnement :

- Déficit de fonctionnement reporté (article 002) : - 1 900€

Investissement :

- Excédent d'investissement reporté (article 001) : 0

Objet : Vote du budget annexe « Instruction du droit des sols » 2019

- *Vu l'article L. 5212-18 à L. 5212-25 du CGCT ;*
- *Vu les articles 12 et 13 des statuts du syndicat mixte de la Bresse bourguignonne ;*
- *Vu le débat d'orientation budgétaire 2019 organisé lors du Comité syndical du 10 décembre 2018 ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 21 janvier 2019 ;*

M. le Président présente le budget annexe « Instruction du droit des sols » pour 2019, qui a été annexé à la convocation.

A l'unanimité, le comité syndical vote le budget annexe « Instruction du droit des sols » pour l'année 2019, par nature et par fonction.

Fonctionnement :

- Dépenses : 200 856 €
- Recettes : 200 856 €

Investissement :

- Dépenses : 6 575 €
- Recettes : 6 575 €

Objet : Validation de l'annexe financière 2019 de la convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol

- Vu la délibération n°2015-019 du 8 juin 2015 relative à la validation de la convention type de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol ;
- Vu la délibération n°2016-007 du 8 février 2016 relative à la validation de l'annexe financière 2016 de la convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol et de l'avenant n°1 concernant les dossiers « accessibilité des ERP » ;
- Vu le débat d'orientation budgétaire 2019 organisé lors du Comité syndical du 10 décembre 2018 ;
- Considérant la réunion de bureau du 21 janvier 2019 ;

M. le Président indique que la convention de prestation de service pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol signée entre le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne et chaque commune prévoit une actualisation annuelle de l'annexe financière. Celle-ci indique le montant des 2 avances payables en avril et en aout ainsi que le coût estimatif pour l'année, par commune.

Ainsi, M. le Président propose les répartitions suivantes pour les 49 communes concernées, basées sur le nombre de dossiers traités par commune en 2018 (du 15 décembre 2017 au 14 décembre 2018) pour les 39 communes « historiques » et en 2017 (chiffres fournis par la DDT) pour les 10 communes de Bresse Revermont 71.

Communes	Equivalents PC 2018 ou 2017 (10 communes)	Clé de répartition (%)	Avance payable en avril 2019	Avance payable en aout 2019	Coût prévisionnel 2019
L'ABERGEMENT STE COLOMBE	33,8	2,80	1 894,93	1 894,93	5 414,08
BANTANGES	19,3	1,60	1 082,82	1 082,82	3 093,76
BAUDRIERES	20,9	1,73	1 170,80	1 170,80	3 345,13
BEAUREPAIRE EN BRESSE	15,7	1,30	879,79	879,79	2 513,68
BOSJEAN	5,8	0,48	324,85	324,85	928,13
BRANGES	81,9	6,80	4 601,97	4 601,97	13 148,48
BRIENNE	8,7	0,72	487,27	487,27	1 392,19
BRUAILLES	29,3	2,43	1 644,53	1 644,53	4 698,65
CHAMPAGNAT	15,4	1,28	866,25	866,25	2 475,01
LA CHAPELLE NAUDE	14,7	1,22	825,65	825,65	2 358,99
LA CHAPELLE THECLE	19,1	1,58	1 069,28	1 069,28	3 055,09
CUISEAUX	45,2	3,75	2 537,85	2 537,85	7 251,00
CUISERY	28,4	2,36	1 597,16	1 597,16	4 563,30
DICONNE	10,4	0,86	582,02	582,02	1 662,90
DOMMARTIN LES CUISEAUX	9,1	0,76	514,34	514,34	1 469,54
FLACEY	14,7	1,22	825,65	825,65	2 358,99
LA FRETTE	5	0,41	277,47	277,47	792,78

FRONTENAUD	11,5	0,95	642,92	642,92	1 836,92
LA GENETE	16,6	1,38	933,93	933,93	2 668,37
JUIF	5	0,41	277,47	277,47	792,78
LESSARD EN BRESSE	4,1	0,34	230,10	230,10	657,42
LOUHANS	145,4	12,10	8 188,79	8 188,79	23 396,53
MERVANS	24,7	2,05	1 387,36	1 387,36	3 963,88
LE MIROIR	9,8	0,81	548,18	548,18	1 566,22
MONTAGNY PRES LOUHANS	9,7	0,80	541,41	541,41	1 546,88
MONTCONY	13,5	1,12	757,97	757,97	2 165,63
MONTPONT EN BRESSE	23,2	1,93	1 306,15	1 306,15	3 731,85
MONTRET	17,6	1,46	988,07	988,07	2 823,06
ORMES	11,1	0,92	622,62	622,62	1 778,91
OUROUX SUR SAONE	86,7	7,19	4 865,90	4 865,90	13 902,58
RATTE	7,8	0,65	439,89	439,89	1 256,84
SAGY	41	3,40	2 300,98	2 300,98	6 574,24
SAILLENARD	33,6	2,79	1 888,16	1 888,16	5 394,74
SAINT CHRISTOPHE EN BRESSE	21,2	1,76	1 191,10	1 191,10	3 403,14
SAINTE CROIX	13,4	1,11	751,21	751,21	2 146,30
SAINT ETIENNE EN BRESSE	20,6	1,71	1 157,26	1 157,26	3 306,46
ST GERMAIN DU BOIS	52,7	4,37	2 957,44	2 957,44	8 449,83
SAINT GERMAIN DU PLAIN	41,4	3,44	2 328,05	2 328,05	6 651,58
SAINT MARTIN DU MONT	3,4	0,28	189,49	189,49	541,41
SAINT USUGE	30,9	2,56	1 732,51	1 732,51	4 950,02
SAINT VINCENT EN BRESSE	10,8	0,90	609,08	609,08	1 740,24
SAVIGNY EN REVERMONT	32,3	2,68	1 813,72	1 813,72	5 182,05
SENS SUR SEILLE	14,1	1,17	791,81	791,81	2 262,31
SERLEY	14,7	1,22	825,65	825,65	2 358,99
SIMANDRE	43,2	3,58	2 422,80	2 422,80	6 922,29
SORNAY	25,2	2,09	1 414,43	1 414,43	4 041,22
THUREY	10,2	0,85	575,25	575,25	1 643,56
TRONCHY	6,7	0,56	378,99	378,99	1 082,82
VARENNES SAINT SAUVEUR	25,6	2,12	1 434,73	1 434,73	4 099,23
TOTAL	1 205,1	100	67 676,05	67 676,05	193 360,00

A l'unanimité, le comité syndical :

- valide l'actualisation annuelle 2019 de l'annexe financière à la convention,
- et autorise M. le Président à signer tous documents relatifs à cette décision.

Pour répondre à M. Philippe ROUTHIER, il est précisé qu'un dossier d'urbanisme qui fait l'objet d'une demande de pièces complémentaires ne fait pas l'objet d'une surfacturation.

M. le Président rappelle que le système de facturation actuel est complexe au vu du nombre important de communes et de dossiers et qu'un nouveau mode de calcul doit être réfléchi.

Il rappelle qu'il avait été proposé aux communes concernées une facturation au prorata du nombre d'habitants par commune mais que cette proposition n'avait pas fait l'unanimité.

Objet : Compte de gestion 2018 du budget principal

- Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le compte de gestion transmis par le comptable du Trésor ;

Mme le comptable du trésor indique que le compte de gestion du budget principal a bien été transmis et qu'il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité, le comité syndical déclare que le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2018, dressé par le comptable du Trésor, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Objet : Adoption compte administratif 2018 du budget principal

- Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu les articles L.2121-14 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant la réunion de bureau du 21 janvier 2019 ;

M. le Président indique que l'arrêté des comptes du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne est constitué par le vote du comité syndical délibérant sur le compte administratif. Le vote de l'organe délibérant sur les comptes devant intervenir avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice, M. le Président propose de voter le compte administratif 2018.

Le compte administratif 2018 dressé par M. le Président, Anthony VADOT, ordonnateur est présenté.

De plus, comme indiqué dans le CGCT, il convient de désigner un membre du Comité syndical, autre que le Président pour présider au vote du compte administratif.

M. le Président quitte la salle. M. Jacques GUITON préside le vote.

A l'unanimité, le comité syndical adopte le compte administratif 2018 du budget principal.

Objet : Affectation des résultats du budget principal

M. le Président indique qu'il convient d'affecter les résultats au 31 décembre 2018 tels que présentés en annexe.

Vu le résultat au 31 décembre 2018 du budget pour un montant de – 20 540.06 euros en fonctionnement et 211 252.46 euros en investissement, et compte tenu des résultats antérieurs cumulés de - 95 426.52 euros en fonctionnement et 55 571.68 euros en investissement.

A l'unanimité, le comité syndical décide de l'affectation suivante :

Fonctionnement :

- Déficit de fonctionnement reporté (article 002) : - 115 966.58€

Investissement :

- Excédent d'investissement reporté (article 001) : + 266 824.14€

Objet : Vote du budget principal 2019

- Vu l'article L. 5212-18 à L. 5212-25 du CGCT ;
- Vu les articles 12 et 13 des statuts du syndicat mixte de la Bresse bourguignonne ;
- Vu le débat d'orientation budgétaire 2019 organisé lors du Comité syndical du 10 décembre 2019 ;

- Considérant la réunion de bureau du 21 janvier 2019 ;

M. le Président présente le budget principal, qui a été annexé à la convocation, par compétences puis par chapitres et articles.

A l'unanimité, le comité syndical vote le budget principal pour l'année 2019, par nature et par fonction.

Fonctionnement :

- Dépenses : 780 944 €
- Recettes : 780 944 €

Investissement :

- Dépenses : 1 168 956 €
- Recettes : 1 321 645 €

Objet : Vote de la participation des communautés de communes

- Vu l'article L. 5212-18 à L. 5212-25 du CGCT ;
- Vu les articles 12 et 13 des statuts du syndicat mixte de la Bresse bourguignonne ;
- Vu le débat d'orientation budgétaire 2019 organisé lors du Comité syndical du 10 décembre 2018 ;
- Considérant la réunion de bureau du 21 janvier 2019 ;

M. le Président expose le budget principal, les dépenses et recettes prévisionnelles, et rappelle l'article 13 des statuts : « Toute personne publique adhérant aux présents statuts s'engage à verser une contribution directement proportionnelle au nombre d'habitants. La population prise en compte pour le calcul des contributions est la population municipale retenue par le dernier recensement officiel de la population. La délibération portant fixation des participations des communautés de communes devra faire apparaître la part destinée au financement de chacune des compétences du syndicat mixte. »

Il indique que le Syndicat mixte devra en 2019 :

- Verser une subvention de fonctionnement pour l'Office de tourisme de Pays au regard de la nouvelle dynamique au sein de l'Office qui développe la mise en œuvre de projets d'animation locale et de valorisation du territoire et de ses acteurs touristiques.
- Accompagner les communes et les communautés de communes dans la mise en compatibilité de leurs documents d'urbanisme et leurs projets urbains avec le SCoT et en lien avec le projet du territoire sur la transition énergétique.
- Assurer l'animation et la mise en œuvre des dispositifs contractuels : LEADER, contrat territorial, contrat fluvestre, contrat local de santé.

Ainsi, M. le Président propose les participations suivantes pour chaque communauté de communes :

Communauté de communes	Pop. municipale 2019	Proposition en € par habitant / Tourisme	Sous-total compétence Tourisme	Proposition en € par habitant / SCoT	Sous-total compétence SCoT	Proposition en € par habitant / Développement local	Sous-total compétence Développement local	Participation 2019
Bresse Louhannaise Intercom'	28446	3,48	98 992,08	0,50	14 223,00	1,56	44 375,76	157 590,84
Terres de Bresse	22184	3,48	77 200,32	0,50	11 092,00	1,56	34 607,04	122 899,36
Bresse Revermont 71	9865	3,48	34 330,20	0,50	4 932,50	1,56	15 389,40	54 652,10
Bresse Nord Intercom	6535	3,48	22 741,80	0,50	3 267,50	1,56	10 194,60	36 203,90
TOTAL	67 030		233 264,40		33 515,00		104 566,80	371 346,20

A l'unanimité, le comité syndical valide la participation des communautés de communes dans les conditions prévues à l'article 13 des statuts du syndicat mixte de la Bresse bourguignonne tels qu'indiqués ci-dessus, et pour l'année 2019.

Objet : Renouvellement de la ligne de trésorerie

- Vu la délibération n°2017-018 du 6 février 2017 concernant l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès du Crédit agricole ;
- Considérant la réunion de bureau du 21 janvier 2019 ;

M. le Président explique que le renouvellement de la ligne de trésorerie est nécessaire car le FEADeR 2014-2020, sollicité depuis le 1^{er} janvier 2016 pour les temps de travail des agents mobilisés sur le programme européen LEADER et le contrat de développement fluvestre de la Seille navigable, est encore compromis pour ce début d'année.

La ligne de trésorerie permet à l'emprunteur d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirage ») lorsqu'il le souhaite.

Les conditions proposées pour 2019 par le Crédit agricole sont les suivantes :

- Objet : dépenses de fonctionnement
- Montant : 150 000 €uros
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt : moyenne mensuelle de l'Euribor 3 Mois (valeur actuelle au 09/01/19 : 0%) + 1,00%
- Taux plancher : 1,00%
- Commission de réservation : 150,00 €uros
- Type d'amortissement : capital IN FINE
- Périodicité des intérêts : intérêts payables à terme échu chaque trimestre civil

M. le Président précise que le montant de la commission de réservation a été négociée à la demande du bureau du 21 janvier 2019.

Avec 29 votes « POUR » et 1 vote « CONTRE » de M. Roger DONGUY, le comité syndical :

- autorise M. le Président à contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-est un emprunt de 150 000 €uros ;
- autorise M. le Président à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie dans les conditions prévues par ledit contrat ;
- autorise M. le Président à signer tout document nécessaire au renouvellement de la ligne de trésorerie.

Objet : Validation du projet structurant du territoire de la Bresse bourguignonne pour l'appel à projet « Saône-et-Loire 2020 »

- Vu l'appel à projets du dispositif "Saône-et-Loire 2020" pour l'année 2019 et notamment les modalités pour le soutien aux projets territoriaux structurants,
- Considérant la réunion de bureau du 21 janvier 2019 ;

M. le Président informe que, comme en 2018, l'intervention du Département de Saône-et-Loire en faveur des projets portés par les territoires empruntera deux leviers en 2019 :

- Le soutien aux projets portés par les communes et intercommunalités.
- Le soutien à un projet structurant, par territoire de SCoT.

L'enveloppe prévisionnelle est de 7 millions d'euros dont 1,5 M€ au titre des projets structurants.

Un projet structurant doit être en rapport avec les enjeux et priorités définies dans les documents d'orientation, doit répondre aux besoins du bassin de vie et permettre de développer l'attractivité touristique de la Saône et Loire, développer l'offre sportive, de santé, de mobilité, de cadre de vie...

Un seul projet structurant par territoire de SCoT peut être soutenu par an. Ce doit être un projet abouti et mûre dont la réalisation peut être de portée pluriannuelle et qui peut être porté par toute collectivité.

L'approbation du choix du projet présenté pour le bassin de vie doit faire l'objet d'une délibération de l'établissement porteur du SCoT.

M. le Président précise que l'objectif du Département est de donner plus aux grands projets, soit environ 250 000 € pour 1 projet par territoire. Il faut donc un projet d'au moins 1 million d'euros de travaux.

Il rappelle que l'année dernière, le projet structurant retenu par le comité syndical était la construction d'un accueil de loisirs portée par la communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom'.

Pour 2019, après concertation entre les 4 Présidents des communautés de communes, il est proposé de choisir la construction d'une salle de sport portée par Bresse Nord Intercom'.

L'idée de choisir un projet d'une communauté de communes différente chaque année est maintenue.

A l'unanimité, le comité syndical approuve le choix du projet de construction d'une salle de sport portée par la communauté de communes Bresse Nord Intercom' pour l'année 2019.

Arrivée de M. Denis LAMARD, membre titulaire.

Objet : Signature du Conseil Local en Santé Mentale (CLSM)

- *Considérant la mise en place du futur contrat local de santé (CLS) sur le Pays de la Bresse bourguignonne,*
- *Considérant l'assemblée plénière du 26 avril 2018 qui a validé les axes de travail du futur CLS dont la psychiatrie et la santé mentale font partie,*
- *Considérant plusieurs réunions du groupe de travail « Psychiatrie et Santé Mentale » courant 2018 qui ont abouti à la rédaction de 2 fiches actions dont une concernant « la création d'un conseil local de santé mentale » sur le territoire,*

Le groupe de travail « Psychiatrie et Santé Mentale » a travaillé à la rédaction de la convention constitutive du Conseil Local de Santé Mentale et a défini ses objectifs, voir annexe. Après relecture par l'ARS, elle est soumise aux différents signataires pour validation avant sa signature qui aura lieu en mars 2019 à l'occasion de la semaine d'information sur la santé mentale.

En effet, au niveau national tous les ans a lieu au mois de mars la semaine d'information sur la santé mentale (SISM). En 2019, la thématique est « La santé à l'ère du numérique ». Sur Louhans, une conférence débat « Les écrans pas tout le temps » sera organisé pour le grand public le 27 mars 2019. Cette conférence sera l'occasion de procéder à la signature de la convention constitutive du CLSM par les différentes instances.

D'autres actions sont en cours de réflexion dans le cadre de la SISM2019 en lien avec les collègues sur le territoire.

M. Stéphane BESSON et M. Jean SIMONIN confirment que la « Psychiatrie et santé mentale » est l'un des axes prioritaire à développer, d'où la création du conseil local de santé mentale qui permettra de rassembler l'ensemble des acteurs concernés par cette problématique sur le territoire.

Pour répondre à M. Denis LAMARD, ils précisent que les thèmes d'actions ne sont pas imposés par l'Agence Régionale de Santé.

M. Denis LAMARD pense qu'il serait alors judicieux de travailler, à moyen terme, sur les addictions comme la drogue.

M. Philippe ROUTHIER fait part de son inquiétude par rapport à l'éventuelle fermeture de la seconde ligne du SMUR qui aurait un impact néfaste sur une partie du territoire. Il souhaiterait que l'ARS donne des précisions à ce sujet.

Plusieurs élus évoquent des délibérations de vœu prises notamment par le conseil régional, des communautés de communes et certaines communes. Pour autant, il ressort que le syndicat mixte n'est pas une structure administrative appropriée pour délibérer sur ce thème.

A l'unanimité, le Comité syndical autorise le président à signer la convention constitutive du CLSM lors de la SISM 2019.

Départ de M. Philippe ROUTHIER, membre titulaire.

Objet : Projet de Parc Naturel Régional en Bresse bourguignonne

- *Considérant la réunion d'information avec le parc naturel Régional du Haut-Jura du 17 décembre 2018 ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 21 janvier 2019 qui propose un vote à bulletin secret ;*

M. le Président explique, qu'au cours de l'été 2018, Madame la Députée, Cécile UNTERMAIER, a souhaité que le territoire se lance dans un Projet de Parc Naturel Régional (PNR) en Bresse bourguignonne.

Une conférence de presse s'est déroulée en septembre et une réunion d'information a eu lieu le 17 décembre 2018 en présence du PNR du Haut-Jura, des élus du territoire et des associations syndicales concernées (agriculteurs, chasseurs, pêcheurs...).

Un Parc Naturel Régional est un territoire qui peut se prévaloir d'un patrimoine naturel et culturel ainsi que de paysages qui présentent un intérêt particulier. Il y a 53 parcs naturels régionaux en France dont 2 (bientôt 3) en Bourgogne-Franche-Comté.

Un PNR a pour vocation de **protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain** de son territoire en mettant en œuvre une **politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel, respectueuse de l'environnement.**

L'action du PNR relève prioritairement de l'information, de l'animation et de la sensibilisation à la richesse patrimoniale de son territoire des personnes y vivant, y travaillant, s'y implantant ou y passant, dans l'objectif de modifier leurs comportements pour protéger ces richesses.

Le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, porteur du SCoT et de l'Office de Tourisme de Pays, est la structure pressentie pour porter l'étude d'opportunité et de faisabilité, s'il y a lieu. Cette étude consisterait notamment à :

- Tester les motivations locales et aboutir à une première définition du périmètre.
- Réaliser un diagnostic social, économique et patrimonial sur la base du diagnostic et de l'état initial de l'environnement du SCoT de la Bresse bourguignonne.

Au niveau du patrimoine et des spécificités, il s'agit du patrimoine naturel (espèces, habitats, milieux, sites d'intérêt naturel), de patrimoine paysager (grands sites et ensembles paysagers), de patrimoine humain (ensemble des forces vives et des savoir-faire disponibles), de patrimoine bâti (religieux, vernaculaire, ...), de patrimoine culturel (traditions, fêtes, parlers locaux, ...).

- Définir si le territoire est en mesure de répondre aux critères de classement d'un PNR.
- Le cas échéant, proposer les modalités d'organisation politique et technique ainsi que les modes de concertation et d'animation

Cette étude pourrait être subventionnée en partie par la Région sur la base d'un dossier détaillé et d'une délibération motivée.

M. Didier LAURENCY s'interroge sur l'estimation d'une telle étude. Mme Dorothée DION répond qu'il est difficile de donner une estimation précise car le montant va dépendre du niveau de précisions de l'étude que demandera le

Syndicat Mixte et des prérogatives que donnera la Région. Pour donner une idée, elle rappelle que l'étude pour le lancement du SCoT a coûté environ 30 000 €.

M. Denis LAMARD pense que cette étude ne devrait pas dépasser 50 000 € car de nombreuses données pourront être reprises du SCoT notamment et de l'Ecomusée... Pour sa part, il pense qu'il serait judicieux de proposer en option un périmètre d'étude plus élargi que la Bresse bourguignonne. Il précise que certains PNR sont à cheval sur plusieurs départements et même sur plusieurs régions.

M. Joël CULAS craint également de financer une étude sur le mauvais périmètre ; il propose de travailler sur ce point avant d'engager trop de dépense.

M. Jean SIMONIN rappelle qu'une étude avait déjà été réalisée il y a 40 ans mais qu'elle n'avait pas abouti. Il pense, lui aussi, que le périmètre doit être élargi.

M. Roger DONGUY regrette la mauvaise communication entre les différents territoires en termes d'aménagement et de paysage, et pense également que le périmètre de l'étude doit être évoqué rapidement pour simplifier les démarches administratives.

Le comité syndical envisage donc une collaboration avec le Jura et l'Ain, à rajouter dans le corps de la délibération.

M. Didier LAURENCY pense que ce vote est prématuré. Il aurait souhaité des débats avec les acteurs concernés comme les agriculteurs. M. Roger DONGUY s'interroge sur les motivations de ces acteurs à la mise en place d'un PNR.

Mme Claudette JAILLET répond que c'est l'étude qui permettra de se faire un avis sur le PNR.

M. Denis JUHE pense aussi qu'il faut une ouverture sur d'autres territoires dès le début de l'étude et confirme que c'est l'étude qui permettra de communiquer avec les acteurs du PNR.

M. Frédéric BOUCHET se questionne sur l'apport d'un PNR et craint que cela remette en cause les périmètres de certaines initiatives comme le « pays du poulet de Bresse ». M. Roger DONGUY et M. Didier LAURENCY pensent que ça ne sera pas le cas.

Avec 13 votes « CONTRE », 12 votes « POUR », 4 votes « BLANC » et 1 « ABSTENTION » à bulletin secret, le comité syndical vote contre la conduite par le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne d'une étude de faisabilité et d'opportunité de création d'un Parc Naturel Régional en Bresse bourguignonne.

Objet : Financement du logement social en Bresse bourguignonne

- Considérant la réunion de bureau du 21 janvier 2019 ;

M. Le Président indique que, depuis plusieurs années, les maires des communes bressanes constatent une diminution des projets de logements sociaux dans leur village. Ils expriment la difficulté de mobiliser les constructeurs de logements sociaux, organismes HLM et bailleurs sociaux, même sur des petits projets de centre-bourg, dans les communes de Bresse.

Pour exemple : en 2017, aucun des 12 projets de logements suivants n'a été retenu, PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Insertion) confondus : 8 logements à BANTANGES, 10 logements à FLACEY-en-BRESSE, 15 logements à BRANGES, 21 logements à La CHAPELLE-NAUDE, 14 logements à la CHAPELLE-THECLE, 6

logements à MENETREUIL, 18 logements à ROMENAY, 11 logements à SAILLENARD, 11 logements à SAVIGNY-en-REVERMONT.

Concernant les PLS (Prêt Locatif Social), un projet de 24 logements à SAILLENARD n'a pas non plus été retenu par les services de l'Etat.

Selon le SCoT de la Bresse bourguignonne, approuvé le 26 juin 2017, BRANGES fait partie de la centralité bressane (avec LOUHANS et SORNAY), et à ce titre se positionne en tant que pôle-relais entre Chalon-sur-Saône et Lons-le-Saunier. ROMENAY est un pôle de proximité qui rayonne sur les communes aux alentours. A ce titre, ces communes doivent renforcer le poids de leur population selon le SCoT.

Le SCoT a également pointé le manque de petits logements, adaptés aux seniors, sur l'ensemble du territoire et notamment dans les communes les plus rurales. A également été pointé le peu de logements locatifs, qui peut être un frein à l'installation de jeunes et à leur mobilité sur le territoire.

La majorité des projets de logements cités ci-dessus répondent en partie à ce déficit constaté sur notre territoire.

L'emprunt constitue le mode de financement principal des investissements locatifs sociaux. La charge financière doit être couverte, avec les autres charges d'exploitation, par les loyers qui représentent la ressource essentielle de la gestion locative. La capacité des constructeurs de logements sociaux, organismes HLM et bailleurs sociaux à proposer des loyers bas pour des logements de qualité repose sur l'utilisation de sources de financement qui limitent le coût de l'emprunt.

Le prix de revient des logements sociaux a tendance à augmenter plus vite que l'inflation et les loyers, sous l'effet de la progression des coûts de construction, de l'évolution des normes et de la recherche de meilleures localisations, sans que les aides publiques suivent cette évolution. D'où la difficulté des organismes de soutenir de nouvelles opérations.

En conséquence, il est souhaité que le nombre de logements sociaux subventionnés soit revu à la hausse et que les subventions soient également fléchées sur les communes rurales.

Il est demandé de rajouter les projets de 3 logements à Sainte Croix et 25 logements à Sornay.

M. Joël CULAS craint l'investissement de sociétés privées sur le marché de l'immobilier, qui ferait augmenter les loyers et élargirait la fracture sociale. Il pense, comme M. Jean SIMONIN, qu'il serait intéressant que la Sous-Préfecture élabore une carte du territoire avec la répartition de chaque type d'appartements (PLUS, PLAI, PLS)

A l'unanimité, le Comité syndical valide ce vœu et dire qu'il sera transmis au Préfet de Saône-et-Loire et au Ministre en charge du Logement.

Départs de M. Frédéric BOUCHET et de Mme Martine CHEVALIER.

Objet : Lieu des prochains comités syndicaux

- Vu la délibération n° 2018-036 désignant la salle du Conseil – Ancien Hôtel de Ville de Louhans comme lieu des Comités syndicaux jusqu'à la fin des travaux de Pôle Emploi;
- Considérant la réunion de bureau du 21 janvier 2019 ;

M. Le Président indique que les travaux dans les locaux de Pôle Emploi sont en passe d'être terminés. Les salles de réunions au 2^e étage de la MIFE sont de nouveau disponibles pour la tenue des comités syndicaux. Il remercie la commune de LOUHANS d'avoir pu prêter la salle du Conseil pendant cette période.

A l'unanimité, le Comité syndical valide la tenue des prochains comités syndicaux au 2ème étage de la MIFE 4 promenade des cordeliers à LOUHANS.

- *Dans le cadre du grand débat national mis en place par le gouvernement, M. Denis JUHE informe que le Conseil de Développement souhaite organiser 4 débats sur le territoire.*

Ces débats dureront 2 h avec une introduction de 15 min pour expliquer le déroulement, un débat par groupe sur les 4 thèmes proposés par l'Etat avec un animateur par groupe qui notera les idées (chaque groupe débattera 20 minutes sur chaque thème) puis un rendu sera fait aux participants par les 4 animateurs.

Les débats auront lieu des samedis après-midi de 14h à 16h et de 17h à 19h. Les dates et les salles restent à définir.

La communication prévue est la presse, la radio locale et la diffusion de l'information aux communes.

M. le Président dit que le syndicat mixte reste à la disposition du Conseil de Développement s'il a besoin d'une aide administrative.

- *Vu le contenu chargé de la réunion en cours, les membres acceptent de reporter le point SRADDET au prochain comité syndical.*

Aucune question diverse posée.

La date pour la prochaine réunion du comité syndical est prévue le 29 avril 2019 avec une réunion du bureau le 15 avril 2019.

La séance est levée à 20h.

Un pot est offert par M. le Président.

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 29 avril 2019 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

<u>Nombre de délégués titulaires présents</u> : 22	L'an deux mille dix-neuf et le vingt-neuf du mois d'avril, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la MIFE, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.
<u>Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative</u> : 10	Étaient présents : <u>Délégués titulaires</u> : M. Jean-Marc ABERLENC, M. Eric BERNARD, M. Stéphane BESSON, M. Michel BUGUET, M. Christian CLERC, M. Joël CULAS, M. Jean-Louis DESBORDES, M. Jean Michel LONGIN, M. Anthony VADOT, Mme Marie-Madeleine DOREY, M. Jacques GUITON, M. Denis LAMARD, M. Pierre NICOLLE, M. Cédric DAUGE, Mme Isabelle BAJARD, M. Roger DONGUY, M. Alain DOULE, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Yves RAVET, M. Didier FICHET, M. Philippe ROUTHIER, M. Jean SIMONIN
<u>Nombre de personnes ayant pris part à la délibération</u> : 32	<u>Délégués suppléants avec voix délibérative</u> : Mme Françoise MAITRE, Mme Chantal PETIOT, M. Jean-Paul PIRAT; M. Jean-Paul RAVASSARD, Mme Véronique REYMONDON, M. Rémi GAY, M. Pascal COUCHOUX, Mme Sylvie FOURMONT, Mme Martine CHEVALIER, M. Sébastien JACQUARD
<u>Date de la convocation</u> : 19 avril 2019	

Secrétaire de séance : Cédric DAUGE

Délibération n°2019-025 : Décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans le cadre de la délégation de pouvoirs que le comité syndical a accordé au Bureau et au Président du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne par délibération du 19 mai 2014, Monsieur le Président rend compte des décisions prises.

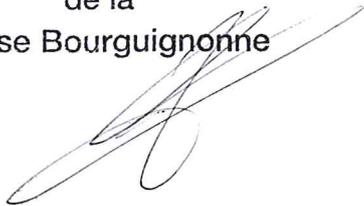
DECISIONS DU PRESIDENT pour la période du 22 janvier 2019 au 15 avril 2019

- Affranchissements La Poste pour une somme de 894.15 TTC
- Fournitures de bureau et maintenance informatique pour une somme de 1 073.67€ TTC
- Renouvellement Abonnement INDEPENDANT du Louhannais et du Jura pour une somme de 132.00€ TTC
- Frais de réception Signature Contrat Territorial pour une somme de 28.85€ TTC
- Evènements Santé :
 - Frais de réception réunion pour une somme de 251.02 € TTC
 - Impression Affiches et Flyers chez PRINTIES pour une somme de 111.60€ TTC
 - Repas formations PSC1 pour une somme de 109.60€ TTC
- SCoT :
 - Avis favorable avec 1 réserve pour la modification du PLU de Pierre-de-Bresse

Le comité syndical prend acte des décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le .13/05/19
et publié, affiché ou notifié le..09/05/19*

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**

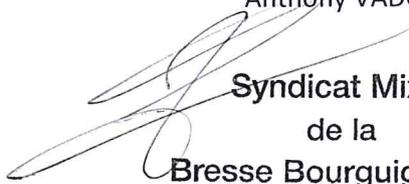


DONT ACTE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 29 avril 2019 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

<u>Nombre de délégués titulaires présents</u> : 21	L'an deux mille dix-neuf et le vingt-neuf du mois d'avril, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la MIFE, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.
<u>Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative</u> : 11	Etaient présents : <u>Délégués titulaires</u> : M. Jean-Marc ABERLENC, M. Eric BERNARD, M. Stéphane BESSON, M. Michel BUGUET, M. Christian CLERC, M. Joël CULAS, M. Jean Michel LONGIN, M. Anthony VADOT, Mme Marie-Madelaine DOREY, M. Jacques GUITON, Mme Claudette JAILLET, M. Denis LAMARD, M. Pierre NICOLLE, M. Cédric DAUGE, Mme Isabelle BAJARD, M. Roger DONGUY, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Yves RAVET, M. Didier FICHET, M. Philippe ROUTHIER, M. Jean SIMONIN
<u>Nombre de personnes ayant pris part à la délibération</u> : 32	<u>Délégués suppléants avec voix délibérative</u> : M. Didier LAURENCY, Mme Françoise MAITRE, Mme Chantal PETIOT, M. Jean-Paul PIRAT, M. Jean-Paul RAVASSARD, Mme Véronique REYMONDON, M. Pascal COUCHOUX, Mme Sylvie FOURMONT, Mme Martine CHEVALIER, M. Jean-Luc NALTET, M. Sébastien JACQUARD
<u>Date de la convocation</u> : 19 avril 2019	
	<u>Secrétaire de séance</u> : Cédric DAUGE

Délibération n°2019-026 : Approbation du projet de Contrat Local de Santé (CLS) en vue de sa signature

- *Vu la délibération n°2016-033 du Syndicat Mixte du Pays de la Bresse bourguignonne en date du 11 Juillet 2016 portant sur son engagement dans une démarche d'élaboration d'un Contrat Local de Santé à l'échelle de son territoire ;*
- *Considérant le diagnostic territorial livré par l'ARS au cours de l'été 2017 ;*
- *Considérant l'assemblée plénière du 26 avril 2018 qui a validé les axes de travail du futur CLS dont la psychiatrie et la santé mentale font partie ;*
- *Considérant plusieurs réunions des groupes de travail courant 2018 qui ont abouti à la rédaction du projet de CLS socle et de ses fiches actions ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 15 avril 2019 ;*

Le Président rappelle que le territoire de la Bresse bourguignonne n'échappe pas aux problèmes de désertification médicale, au vieillissement de sa population, à l'augmentation de troubles psychiques et du mal-être dans la population. Conscients de ces différentes problématiques, les élus du Syndicat Mixte du Pays de la Bresse ont validé l'engagement dans un contrat local de santé en 2016. Un diagnostic des besoins a été réalisé. En 2018, élus, partenaires et professionnels ont validé des orientations stratégiques prioritaires et mis en place des groupes de travail, lors de l'assemblée plénière.

Les groupes de travail « Accès aux soins », « Prévention-Promotion de la santé » et « Psychiatrie et santé mentale » ont travaillé à la rédaction de 12 fiches actions en lien avec ces axes prioritaires. En parallèle, l'animatrice santé du Syndicat mixte en lien avec l'animatrice territoriale en santé de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté a rédigé le projet socle du CLS et 2 fiches actions concernant sa gouvernance et son évaluation.

Les différents documents constituant le contrat local de santé, disponibles en annexe, sont présentés :

- Le projet socle

- Les fiches actions :
- Axe « Accès aux soins »
 - FA 1-1 Construire une politique territoriale incitative à l'installation
 - FA 1-2 Aider à l'interconnaissance entre acteurs du territoire
- Axe « Santé mentale et Psychiatrie »
 - FA 2-1 Créer et conforter le conseil local de santé mentale (CLSM)
 - FA 2-2 Déployer le Programme de Recherche Interventionnel Evaluative Mené pour la Prévention du Suicide (PRINTEMPS)
- Axe « Prévention- Promotion de la santé »
 - FA 3-1 Promouvoir le dispositif Pass' Santé Jeunes (PSJ)
 - FA 3-2 Déployer le programme santé précarité
 - FA 3-3 Déployer le programme « Prévention, Nutrition des enfants »
 - FA 3-4 Déployer le Parcours d'Accompagnement Sportif pour la Santé (PASS) - SPORT SANTE
 - FA 3-5 Contribuer à la lutte contre le cancer
 - FA 3-6 Prévenir les conduites à risque
 - FA 3-7 Sensibiliser et lutter contre le moustique Tigre
 - FA 3-8 Sensibiliser et lutter contre la présence d'une plante invasive : l'Ambroisie
- Axe « Coordination, Animation et évaluation »
 - FA 4-1 Animer, communiquer et suivre la mise en œuvre du Contrat Local de Santé
 - FA 4-2 Evaluer le Contrat Local de Santé
- Glossaire

Ce projet socle et ses 14 fiches actions ainsi que le glossaire sont désormais soumis aux différents signataires pour validation avant sa signature qui devrait avoir lieu début juillet 2019 (sous réserve de disponibilités des différents signataires).

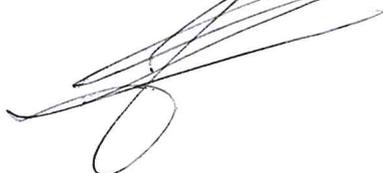
Comme décidé lors de l'assemblée plénière du 26 avril 2018, deux autres groupes de travail sont en attente « Personnes âgées » et « Population en situation de handicap ». Ils seront installés par la suite. Les fiches actions qui y correspondront seront rajoutées au présent contrat dans le cadre d'avenants. Le Contrat Local de Santé est un outil évolutif, des fiches actions pourront être insérées ou supprimées tout au long de son existence.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les présents documents constitutifs du Contrat Local de Santé
- **AUTORISE** le président à signer le Contrat Local de Santé.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 21/05/19
et publié, affiché ou notifié le 09/05/19*

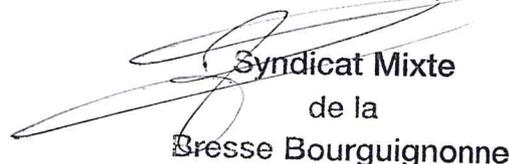
**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT



**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ**



Contrat local de santé du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne

VERSION du 16/04/2019

Entre d'une part,

L'Agence Régionale de Santé de Bourgogne- Franche Comté

Le Diapason – 2 Place des Savoirs

21035 DIJON CEDEX

Représentée par son Directeur Général, Monsieur Pierre Pribile

Et d'autre part,

Le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne

Bâtiment MIFE- 4 Promenades des Cordeliers – 71500 LOUHANS

Représenté par son président, Mr Anthony VADOT

L'Etat

Préfecture de Saône-et-Loire – 196 rue de Strasbourg – 71000 MACON

Représenté par le Préfet de Saône-et-Loire, M. Jérôme GUTTON

Le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté

17 boulevard de la Trémouille – 21000 DIJON

Représenté par sa Présidente, Mme Marie-Guite DUFAY

Le Conseil Départemental de Saône-et-Loire

Rue de Lingendes – 71000 MACON

Représenté par son Président, M. André ACCARY

La CPAM de Saône-et-Loire

113 rue de Paris – 71022 MACON

Représentée par sa directrice, Mme Clarisse MITANNE-MULLER

Sommaire

Introduction

Les contrats locaux de santé

L'articulation du CLS avec les politiques publiques portées par les signataires du contrat

Le diagnostic territorial

Le contrat Local de Santé

Article 1 : Les parties prenantes au contrat

Article 2 : Le périmètre géographique du contrat

Article 3 : les modalités de gouvernance

Article 4 : Les orientations stratégiques et les actions du contrat

Article 5 : Les engagements réciproques des signataires

Article 6 : La durée et révision du contrat

Article 7: Le suivi et l'évaluation

Article 8: Communication et propriété intellectuelle

Article 9: Résiliation et recours

Annexes

Annexe 1 : les fiches actions

Annexe 2 : le glossaire

Annexe 3 : le diagnostic territorial

Introduction

Les contrats locaux de santé

Les Contrats Locaux de Santé (CLS) font l'objet de la disposition suivante dans le cadre de l'article L. 1434-10 du Code de la Santé Publique : " *La mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social et social*"

Outil privilégié de coordination sur un territoire pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé, le Contrat Local de Santé à l'échelle de l'intercommunalité, est un outil innovant consacré par la loi HPST du 21 juillet 2009 et confirmé par l'article 158 de la Loi de modernisation de notre système de santé 2016-41 du 26 janvier 2016. " Il définit l'action assurée par ses signataires, leurs missions et leurs engagements, les moyens qu'ils y consacrent et les modalités de financement, de suivi et d'évaluation. A cet effet, le directeur général de l'agence régionale de santé peut attribuer des crédits du fonds d'intervention régional mentionné à l'article L. 1435-8. "

Le CLS permet de renforcer les liens entre ARS, collectivités territoriales et partenaires (Conseil Régional, Conseil Départemental, Préfecture, Assurance Maladie, centre hospitalier, associations, acteurs libéraux...).

Le CLS est publié sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé afin de permettre aux établissements de santé publics et privés, aux structures médico-sociales, aux professions libérales de la santé et aux représentants d'associations d'usagers agréées de prendre connaissance des actions du contrat.

L'articulation du CLS avec les politiques publiques portées par les signataires du contrat

- ***La politique de l'ARS en matière de santé : le Projet Régional de Santé (PRS 2) 2018-2022***

Autour des grands enjeux de santé publique (vieillesse, addictions, santé mentale, environnement,...) la stratégie régionale définie dans le Projet Régional de Santé 2018-2022 vise à renforcer qualité, proximité, gradation de l'offre de santé (prévention, soins et accompagnement médico-social), à améliorer l'état de santé de la population et à faciliter l'accès et le parcours de chaque personne recourant au système de santé.

Le PRS 2 qui s'inscrit dans la stratégie nationale de santé peut s'appuyer pour sa mise en œuvre sur le plan d'égal accès aux soins (PEAS) d'octobre 2017 et sur la stratégie de transformation du système de santé (STSS) « Ma Santé 2022 » (septembre 2018). La transformation du système d'ici 2022 porte en particulier sur :

- La démographie médicale et paramédicale à travers la lutte contre les déserts médicaux ;
- L'accès aux soins par un maillage territorial de proximité et la gradation des soins (CPTS);
- L'amélioration de l'utilisation du numérique en santé ;
- La psychiatrie et la santé mentale (feuille de route nationale du 28/01/2018, PTSM) ;
- L'adaptation des métiers et les formations des professionnels.

- La qualité des soins et la pertinence des actes

Le CLS participe à la construction des dynamiques territoriales de santé, en articulation avec le PRS2, pour mettre en œuvre des actions au plus près des populations.

Le Conseil Territorial de Santé de Saône-et-Loire a identifié 10 thématiques à décliner prioritairement sur le département :

- Prévention de proximité
- Agir sur les déterminants de santé environnementale (Projet Régional Santé Environnement)
- Parcours handicap
- Parcours diabète
- Parcours maladies cardiovasculaires
- Parcours addictions
- Politique en matière d'implantation des professionnels de santé
- Coopérations hospitalières
- Politique de développement de l'exercice coordonné
- Coopérations hospitalières
- Développer l'e-santé

- ***La politique du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne en matière de santé***

Depuis plusieurs années, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne mène une mission générale d'animation du territoire au travers notamment de différentes compétences : tourisme, aménagement de l'espace, développement local et instruction du droit des sols.

Face à des problèmes de vieillissement de la population et de désertification médicale de son territoire, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne a décidé de s'engager dans la compétence santé par la délibération n° 2016-033 du 11 Juillet 2016 prise à 23 voix pour, 11 abstentions et 2 voix contre. Le recrutement d'une chargée de mission à cet effet a eu lieu le 3 janvier 2017 et a donné lieu à la réalisation d'un diagnostic pour déterminer les orientations du futur CLS.

- ***La politique de la préfecture***

La préfecture et les services de l'Etat dans le département interviennent dans de nombreux domaines de compétences (développement de la vie associative, des activités physiques et sportives, politiques de la jeunesse, hébergement et accès au logement, environnement..) ou en direction de publics particuliers (femmes, habitants des quartiers dans le cadre de la politique de la ville, personnes migrantes...) en lien avec les politiques de santé.

Dans ce cadre, la préfecture et ses services contribuent plus particulièrement à la réalisation d'objectifs majeurs du Contrat local de santé notamment :

- Renforcer l'accès et le maillage territorial des soins de proximité en soutenant les collectivités dans l'investissement immobilier des Maisons de Santé Pluri professionnelles (MSP) à travers la dotation d'équipements des territoires ruraux (DETR), la dotation de soutien à l'investissement local ou encore le fonds national d'aménagement et du

développement territorial. Le déploiement des MSP correspond à une attente des professionnels de santé libéraux notamment les plus jeunes, qui y trouvent un environnement adapté à une pratique modernisée de leur exercice professionnel. Ainsi, ces MSP ancrent de manière pérenne une offre de soins de proximité afin de répondre aux besoins des populations notamment en zones rurales.

- Par son engagement dans les contrats de Ville, l'Etat encourage le développement de la prévention et de la promotion de la santé auprès des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- Dans le cadre de sa responsabilité de chef de projet de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA) dans la déclinaison du Plan national de mobilisation contre les addictions, l'Etat encourage le développement d'actions de prévention et de sensibilisation des conduites addictives auprès des jeunes et de soutien des parents dans leur rôle éducatif. En effet, à travers les crédits MILDECA, l'Etat finance des programmes de renforcement des compétences psychosociales validés, au bénéfice des parents et des enfants, enjeu prioritaire.

- ***La politique du Conseil régional en matière de santé***

La stratégie de mandat de la région pour les années 2016 à 2021 affiche des priorités en faveur de l'attractivité des territoires, de l'égalité d'accès aux soins, de l'installation des professionnels de santé, de la promotion de la santé sur les territoires et de l'adaptation des formations sanitaires et sociales.

En réponse à la loi NOTRE, la région élabore son nouveau schéma de planification, le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et dans lequel la région va inscrire la santé au titre de l'égalité des territoires. Sur le volet environnemental, la région s'est engagée aux côtés de la DREAL et de l'ARS dans le co-pilotage du Plan régional santé-environnement 3 (PRSE3 2017-2021) signé le 7 septembre 2017.

C'est dans ce contexte favorable et partagé que la région et l'ARS ont souhaité s'engager dans un partenariat innovant et ambitieux au travers de la signature, le 29 mars 2018, d'une convention cadre 2017-2022 « pour une collaboration au service de la santé en Bourgogne Franche-Comté ».

- ***La politique du Conseil Départemental de Saône et Loire***

La démographie médicale en Saône-et-Loire : une situation de plus en plus préoccupante

En Saône-et-Loire, la densité de médecins généralistes est, depuis plusieurs années, nettement inférieure aux densités régionale et nationale.

Au 1er janvier 2016, la Saône-et-Loire compte 635 médecins généralistes, libéraux ou salariés, ce qui représente une densité de 110,4 médecins pour 100 000 habitants alors qu'elle est de 125,6 en région et de 132,1 en France.

La situation est de plus en plus préoccupante, notamment au regard du nombre de cessations d'activité depuis 2014 qui ne cesse d'augmenter et n'est pas compensé par les installations. De 2007 à 2016, la Saône-et-Loire a enregistré une baisse de ses effectifs en médecins généralistes de 11%.

Ce déficit risque de s'accroître encore davantage dans les années à venir au regard de plusieurs critères.

D'une part, le nombre prévisionnel de départs en retraite n'a jamais été aussi élevé : près de 35% des généralistes libéraux a plus de 60 ans et la moyenne d'âge est de 53 ans. Les besoins de soins sont, quant à eux, de plus en plus importants face à une population qui vieillit plus vite que la moyenne française. L'ensemble du département est désormais concerné : ce ne sont plus seulement les communes rurales qui sont atteintes mais aussi des agglomérations.

Face à ce défi majeur que constitue la baisse continue du nombre de médecins généralistes dans l'ensemble du territoire départemental et cette perspective de nombreux départs à la retraite qui ne seront pas remplacés dans les cinq années à venir, le Département de Saône-et-Loire a créé le premier centre de santé départemental de France.

Ce centre de santé propose aux habitants plusieurs lieux de consultations, formés de centres de santé territoriaux et d'antennes associées, avec un siège central à Mâcon.

Le Conseil départemental a adopté la création d'un centre de santé départemental lors de l'Assemblée départementale du 21 septembre 2017.

En Saône-et-Loire, l'activité du Centre de santé est consacrée dans un premier temps à la seule pratique de la médecine générale.

Un projet innovant

Au-delà de la dimension départementale, La Saône-et-Loire porte un modèle de centre de santé spécifique et innovant, au regard d'une pluralité de sites, et d'autre part d'un lien étroit avec l'exercice des compétences départementales.

Un déploiement progressif pour l'implantation des sites, centres et antennes, est organisé : 5 centres de santé territoriaux et 45 antennes sont implantés afin de couvrir l'ensemble du territoire départemental. L'un des centres de santé territoriaux est ouvert sur le territoire Chalonnais avec des antennes implantées sur la Bresse Bourguignonne.

Ce projet a été conçu, dès son origine, en lien étroit avec l'Ordre des Médecins, l'Agence Régionale de Santé, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie ainsi que les collectivités locales.

Le centre de santé s'attache également à avoir un positionnement innovant sur le champ de la télésurveillance, la télémedecine (liaison antenne-siège) ainsi que sur l'accueil d'étudiants en médecine.

Un projet appuyé sur cinq principes d'actions

La conception et la mise en œuvre du projet de centre de santé se sont inscrits dans une approche pragmatique destinée à garantir son utilité au regard des besoins sanitaires et sociaux des territoires concernés. C'est la raison pour laquelle 5 grands principes d'actions ont été poursuivis dès le démarrage : la subsidiarité, le consensus local, la complémentarité, l'agilité et l'équilibre financier.

A qui s'adresse le Centre de santé ?

Le centre de santé départemental est bien sûr accessible à tous. Cette initiative s'adresse prioritairement aux patients ayant des difficultés majeures d'accès à un médecin de premier recours. Ce dispositif vise à compléter l'offre de soins des médecins généralistes libéraux dans les secteurs géographiques les plus impactés par le phénomène de désertification médicale.

Une part limitée des interventions des médecins du Centre de santé relève de la prévention, l'évaluation ou l'expertise en direction des publics pour lesquels le Département est directement compétent (dans les domaines de la protection maternelle et infantile, de la protection de l'enfance, de la perte d'autonomie).

- ***La politique de la CPAM***

Protéger durablement la santé de chacun en agissant auprès de tous est la mission fondamentale de l'Assurance Maladie.

Pour réussir cette mission, la politique de l'Assurance Maladie en matière de santé est structurée autour d'enjeux forts :

- Renforcer l'accès au système de soins en luttant particulièrement contre les inégalités sociales et territoriales de santé ;
- contribuer à la transformation et à l'efficacité du système de santé, en attachant une attention toute particulière à la prévention et en s'appuyant, par exemple, sur des démarches d'accompagnement plus personnalisées des professionnels de santé, par la diffusion de modes innovants de rémunération des professionnels de santé ;
- et accompagner l'innovation numérique en santé par notamment, la généralisation du dossier médical partagé, levier majeur pour améliorer la prise en charge des patients et décloisonner le système de santé.

Le diagnostic territorial

- **Population et conditions de vie (sources : éléments diagnostics territorial ARS/ORS 2017- enquête diagnostic territorial 2017) :**

Le Pays de la Bresse bourguignonne est un territoire moins densément peuplé que le département avec 46,7 hab. /km² (64,9 hab. /km² en Saône -et-Loire) mais en augmentation depuis 1999. C'est également un territoire vaste qui représente 20% de la superficie de la Saône et Loire, fortement rural organisé autour de Louhans.

- Un territoire vieillissant.

La population sur le territoire est très vieillissante : 31,8% de 60 ans et plus ce qui est bien supérieur au moins de 20 ans (22%) et bien supérieur au taux de la région. En effet, les 60 ans -74 ans représentent 19,1% contre 16,5% au niveau de la région et les 75 ans et plus représentent 12,7% contre 10,6% au niveau de la région. L'indice de vieillissement est de 109,9 (102,9 pour le département, 86,1 pour la région). Il est à noter également de par la configuration du territoire, une augmentation des modes de vie isolés chez les 75 ans et plus (part de 37%).

Les plus de 75 ans représentent plus de 4100 hospitalisations de courte durée par an et plus de 560 habitants du Pays en affections de longue durée (ALD) sont âgés de plus de 75 ans (un peu plus d'1/3 des ALD).

- Une situation socio-économique légèrement meilleure que celle de la région.

La part des ménages monoparentaux est inférieure à la part départementale et régionale (5,7% contre 7,1 et 7,9%) et le taux de chômage est plus faible que celui de la région malgré une évolution

positive de 36,4% entre 2008 et 2013. Cependant, la part des jeunes 20-29 ans peu diplômée est plus élevée qu'au niveau régional et départemental (16% contre 13 % et 14,4%).

- Un environnement naturel de qualité mais des indicateurs à surveiller.

Le taux d'ambrosie est très élevé sur le territoire (nombre d'observations >50). Il est à noter également l'implantation récente du moustique tigre sur un secteur de la Bresse (Louhans en 2017).

Une partie de la population est en situation de vulnérabilité énergétique liée à l'habitat (taux moyen de 22,1% supérieur à la moyenne régionale) et/ou à la mobilité (similaire à la moyenne régionale). Le « Profil énergétique territorial de la Bresse bourguignonne » réalisé en 2010 mettait déjà en évidence ces problèmes. Sur le territoire, 64% du parc des logements (HLM, appartements et maisons) date de avant 1974 (avant les premières réglementations thermiques), ce qui implique une part importante de logements potentiellement très énergivores. En outre, du fait de la ruralité du territoire, les trajets du quotidien sont essentiellement faits en voiture. Ils représentent 94% de la consommation d'énergie liée à la mobilité contre seulement 3% pour les transports en commun.

Ces dépenses liées à l'habitat et à la mobilité sont des postes importants qui pèsent sur le budget des familles bressanes et qui accentuent les inégalités de santé.

- **État de santé :**

- Mortalité

Sur le territoire, deux principales causes de décès présentent des taux significativement supérieurs au taux régional. Ce sont les maladies cardiovasculaires (22,3 pour 10 000 contre 20,7 en BFC) et les traumatismes et empoisonnements (7,6 pour 10 000 contre 6,1 en BFC). Les cancers présentent quant à eux un taux supérieur à celui de la région en ce qui concerne les hospitalisations. Les maladies cardiovasculaires, cancers et traumatismes et empoisonnements représentent chaque année 62% des décès du territoire.

- Principaux problèmes de santé : des disparités sur le territoire et des indicateurs à surveiller.

Sur les années 2009 -2013, le taux standardisé de mortalité prématurée (20 pour 10 000 habitants) est égal au taux régional toutefois 45% de ces décès prématurés seraient évitables (contre 30% au niveau national en 2013) par des actions sur les comportements individuels (32%) et par d'autres actions (13%) dont un recours plus précoce et plus approprié au dispositif de soins. Des disparités territoriales importantes sont à noter avec des taux supérieurs sur la Communauté de communes Bresse Nord Intercom et la Communauté de communes Bresse Revermont 71.

Le taux d'affection de longue durée (ALD) en Bresse bourguignonne est de 188,4 (significativement inférieur à la moyenne régionale). Les maladies cardiovasculaires et les cancers représentent à elles deux 57% des nouveaux cas d'ALD chaque année.

Les cartes de la structure de gestion de dépistage des cancers du sein et colo rectal (ADEMAS 71) de 2015-2016 montraient des taux de dépistages inférieurs à la moyenne départementale sur certains cantons : les cantons de Pierre de Bresse et Cuisery pour le dépistage du cancer du sein et de Cuisery Cuiseaux et Montret pour le dépistage du cancer colorectal.

Les données concernant les mortalités liées au tabac et à l'alcool montrent des taux standardisés de mortalité qui ne diffèrent pas significativement des taux de la région mais avec des disparités au sein du territoire.

- Zoom sur la santé mentale.

Le portrait socio-sanitaire de 2012 pointait un taux de suicide supérieur à la moyenne régionale et nationale. Le présent diagnostic n'a pas fait état de données récentes à ce sujet hormis le fait que les décès par traumatismes et empoisonnements (dont font partie les suicides) représentent 59 décès annuels soit un taux de 7,6 pour 10 000 habitants ce qui est significativement supérieur au taux régional. Toutefois la tendance semble toujours être confirmée par les rencontres avec les professionnels du terrain qui mettent en avant des difficultés de repérage de l'isolement et de la crise suicidaire.

- **Offre de soins :**

- L'offre ambulatoire :

Les professionnels du territoire se sont organisés en maison de santé pluri professionnelle (MSP), cabinets regroupés ou autres :

- Deux MSP en activité sur le territoire Montret, Romenay
- quatre cabinets regroupés : Ouroux, Saint Germain du Bois (projet de santé validé en 2007), Pierre de Bresse et Beaurepaire. Les MSP de Cuiseaux (projet de santé validé en 2011) et Louhans (projet de santé validé en 2009) n'ont pas souhaité adhérer à l'accord conventionnel interprofessionnel (ACI).

Le territoire possède également une maison médicale de garde à Louhans ouverte le week end et les jours fériés depuis le 1er janvier 2018. En semaine, le soir les patients sont orientés vers la maison médicale de garde de Lons le Saunier.

Parmi les points positifs, on peut noter l'existence d'un cabinet de radiologie à Louhans et de deux cabinets de santé dentaire mutualiste sur Louhans et Montret. Les professionnels du territoire se sont engagés dans des dispositifs de télémedecine qui fonctionnent entre les centres hospitaliers de Chalon et de Louhans: télé dermatologie et télé gériatrie.

De plus, suite à l'appel à projet ARS BFC 2017 « télémedecine », la MSP de Romenay a été retenue pour développer de la télé dermatologie en lien avec un dermatologue à Mâcon.

Depuis 2018, le Conseil Départemental a ouvert sur le territoire quatre antennes du centre de santé départemental : Branges, Sagy, Montpont en Bresse et Simard.

- La démographie médicale :

Trois professions présentent une densité nettement inférieure à la moyenne régionale sur le territoire:

- Les médecins généralistes (7 pour 10 000 habitants contre 8,8 au niveau régional) dont 30% risquent de cesser leur activité dans les 5 années à venir (28% pour la région)
- Les chirurgiens-dentistes (2,7 pour 10 000 habitants contre 4,4 au niveau régional) dont 22% risquent de cesser leur activité dans les 5 années à venir (20% pour la région)
- Les masseurs kinésithérapeutes (6 pour 10 000 habitants contre 7,4 au niveau régional) dont 5% risquent de cesser leur activité dans les 5 années à venir (10% pour la région)

En avril 2018, 45 médecins étaient recensés sur le territoire dont 18 ont plus de 60 ans (40%) et 8 plus de 65 ans (17,7%). Deux départs sont programmés au cours de l'année 2018 et une arrivée s'est faite début 2019.

On recense également 8 maitres de stages universitaires. (MSU)

Par ailleurs, 2 médecins du centre de santé départemental sont arrivés sur le territoire en temps partiels.

La carte de l'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) pointant les besoins en équivalent temps plein (ETP) en médecins généralistes montrent des besoins prioritairement et par ordre décroissant sur les secteurs de Cuiseaux, Bellevesvre, Sagy, Simard, Branges, Rancy et Romenay.

Des besoins sont exprimés en orthophonistes sur Pierre de Bresse et Romenay (difficulté à orienter les patients en proximité ; orientation sur Louhans ou Chalon : délai long et problème de mobilité) et en gynécologie où les consultations sont saturées sur Montret.

- L'offre hospitalière.

Le territoire est couvert par la plateforme territoriale d'appui (PTA) Nord Saône et Loire gérée par l'association PTA Nord71 (fusion de 5 réseaux de santé nord du département dont celui du territoire du pays de la Bresse CA2B).

Deux établissements de santé sont implantés sur le territoire :

- Le centre hospitalier (CH) de Louhans : 20 lits Médecine et 30 lits de soins de suite et réadaptation (SSR)
Ce CH propose diverses consultations : cardiologie, neurologie, urologie, télé dermatologie, chirurgie vasculaire, médecine physique et rééducation, neurochirurgie, chirurgie orthopédique, oncologie, angiologie et diabétologie
- La clinique La Varenne à Varennes Saint Sauveur (54 lits SSR) avec l'autorisation récente de la création de 10 places d'hospitalisation de jour.

Le CH de Louhans intègre le Groupement hospitalier de territoire Bresse Morvan. La Bresse est plus tournée vers Chalon sur Saône que vers Lons le Saunier (Jura) pour le recours aux soins hospitaliers de courte durée. On note cependant que le CH de Lons enregistre 13,3% des parts de marché du territoire. Le territoire ne dispose d'aucun équipement lourd (IRM / Scanner).

Le territoire offre également une possibilité de prise en charge psychiatrique qui est assurée par le centre hospitalier spécialisé (CHS) de Sevrey via le centre médico psychologique(CMP) ,le centre d'activité thérapeutique à temps partiel (CATTP) adulte à Louhans et l'hôpital de jour à Louhans (10 places adultes).

De plus, l'Equipe Mobile Psychiatrie Précarité (EMPP) du CHS intervient sur ce bassin avec une permanence sur Cuiseaux et Cuisery.

Par ailleurs sur le territoire, s'est installée la première clinique (clinique Le Gouz) de santé mentale en France à s'adresser aux professionnels de santé.

La présence d'un agent de santé de l'association Le Pont sur le territoire est un atout supplémentaire.

- **Des structures et services médico-sociaux diversifiés**

- Personnes en situation de handicap :

Il n'existe pas de structure d'accueil pour les enfants sur le territoire cependant une antenne du service d'éducation spécialisée et de soins à domicile (SESSAD) Chalonnais Bresse Nord Louhans de St Rémy est présente à Louhans sur la déficience intellectuelle (22 places) et les troubles du comportement (10 places). Les dépistages et suivis précoces de l'autisme doivent se faire en dehors du territoire sur Chalon aux centres d'action médico-sociale précoce(CAMSP) de Chalon et celui de Mâcon.

Pour les adultes, plusieurs structures existent : un établissement et services d'aide par le travail (ESAT) avec 61 places (déficience intellectuelle), un foyer d'hébergement et un accueil de jour sur Montret ,un service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés et service d'accompagnement à la vie sociale (SAMSAH/SAVS) sur Montret/Louhans gérés par l'EPMS (établissement public médico-social) ESPACE, un foyer d'accueil médicalisé (FAM)sur Simard (12 places) avec un foyer de vie et un accueil de jour géré par l'association des Papillons Blancs de Chalon et un foyer de vie (30 places) à Cuiseaux.

Selon l'enquête, les professionnels notent tout de même des listes d'attentes importantes et un profil du handicap qui évolue et une population handicapée vieillissante qui apparaît pour laquelle l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) n'est pas adapté. Les professionnels sont également confrontés au problème de l'accès aux soins pour ces populations: nécessité de formation des personnels d'urgence (pompiers, taxis, ambulances) à la compréhension et à l'approche d'une personne handicapée pour éviter la mobilisation de personnel spécialisé de l'établissement.

- Personnes âgées : offres d'hébergements-dépendances

Le territoire est doté de onze EHPAD ce qui représentent 857 places pour personnes âgées dépendantes, 34 places d'hébergement permanent pour personnes âgées Alzheimer, 20 places accueil de jour Alzheimer, 10 places d'accueil temporaire dont 4 pour personnes âgées Alzheimer.

Il existe aussi une maison d'accueil rural pour les personnes âgées (MARPA) à Simard, une petite unité de vie (PUV) à Charette-Varennes médicalisée (18 places) et 5 structures pour personnes âgées autonomes. L'offre est considérée comme importante mais insuffisante par les professionnels car la population vieillissante est supérieure à la moyenne nationale et régionale. Par ailleurs, ceux-ci constatent également un âge d'entrée en institution retardé et des personnes âgées entrant en institution avec des dépendances plus lourdes.

D'après l'enquête menée auprès des professionnels, on constate que malgré 150 places de service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) dont 14 pour personnes Alzheimer à Louhans et 13 places pour personnes en situation de handicap, ces services sont débordés.

- Addictologie

L'offre en addictologie est également présente sur le Pays de la Bresse bourguignonne par le biais d'un centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) KAIRN 71 sur Louhans avec une file active de 200 patients et l'existence de la consultation jeunes consommateurs (CJC):2h par semaine à la cité scolaire de Louhans. Un animateur prévention du CSAPA KAIRN 71 est dédié au territoire de la Bresse bourguignonne.

Le contrat Local de Santé

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L. 1434-2, L. 1434-10

Vu l'article L 1434-2 du Code de la Santé Publique : « le projet régional de santé est constitué :

1° D'un cadre d'orientation stratégique, qui détermine des objectifs généraux et les résultats attendus à dix ans ;

2° D'un schéma régional de santé, établi pour cinq ans sur la base d'une évaluation des besoins sanitaires, sociaux et médico-sociaux et qui détermine, pour l'ensemble de l'offre de soins et de services de santé, y compris en matière de prévention, de promotion de la santé et d'accompagnement médico-social, des prévisions d'évolution et des objectifs opérationnels.

Ces objectifs portent notamment sur la réduction des inégalités sociales et territoriales en matière de santé, sur l'amélioration de l'accès des personnes les plus démunies à la prévention et aux soins, sur le renforcement de la coordination, de la qualité, de la sécurité, de la continuité et de la pertinence des prises en charge sanitaires et médico-sociales ainsi que sur l'organisation des parcours de santé, notamment pour les personnes atteintes de maladies chroniques et les personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie. Ils visent également à organiser la préparation du système de santé aux situations sanitaires exceptionnelles dans le cadre du dispositif d'organisation de la réponse du système de santé en cas de situation sanitaire exceptionnelle « ORSAN » mentionné à l'article L 3131-11.

Ils peuvent être mis en œuvre par les contrats territoriaux de santé définis à l'article L 1434-12, par les contrats territoriaux de santé mentale définis à l'article L 3221-2 ou par les contrats locaux de santé définis à l'article L 1434-10 ;

3° D'un programme régional relatif à l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies ;

Dans les territoires frontaliers et les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution, le projet régional de santé organise, lorsqu'un accord cadre international le permet, la coopération sanitaire et médico-sociale avec les autorités du pays voisin. »

Vu l'article L 1434-10 IV alinéa du Code de la Santé Publique : « La mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social et social. »

Vu l'arrêté en date du 2 juillet 2018 portant adoption du Projet Régional de Santé 2 (PRS 2)

Vu la délibération n°2016-033 du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne en date du 11 Juillet 2016 portant sur son engagement dans une démarche d'élaboration d'un Contrat Local de Santé à l'échelle de son territoire et la délibération en date du 29 Avril 2019 approuvant le projet de Contrat Local de Santé du Pays

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Les parties prenantes au contrat

- **Les signataires engagés dans le contrat**
 - L'Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche-Comté,
 - Le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne,
 - L'Etat, la préfecture de la Saône-et-Loire
 - Le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté,
 - Le Conseil Départemental de la Saône-et-Loire,
 - La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Saône-et-Loire,

- **Les partenaires institutionnels et associatifs identifiés qui seront associés en tant que de besoin**
 - L'IREPS Bourgogne Franche-Comté,
 - L'Education nationale,
 - La Sauvegarde 71
 - La Ville de Louhans,
 - Le Centre Hospitalier de Louhans
 - Le Centre hospitalier de Sevrey
 - La Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Bourgogne Franche-Comté,
 - La Direction départementale de la cohésion sociale de Saône-et-Loire
 - La Mutualité Sociale Agricole

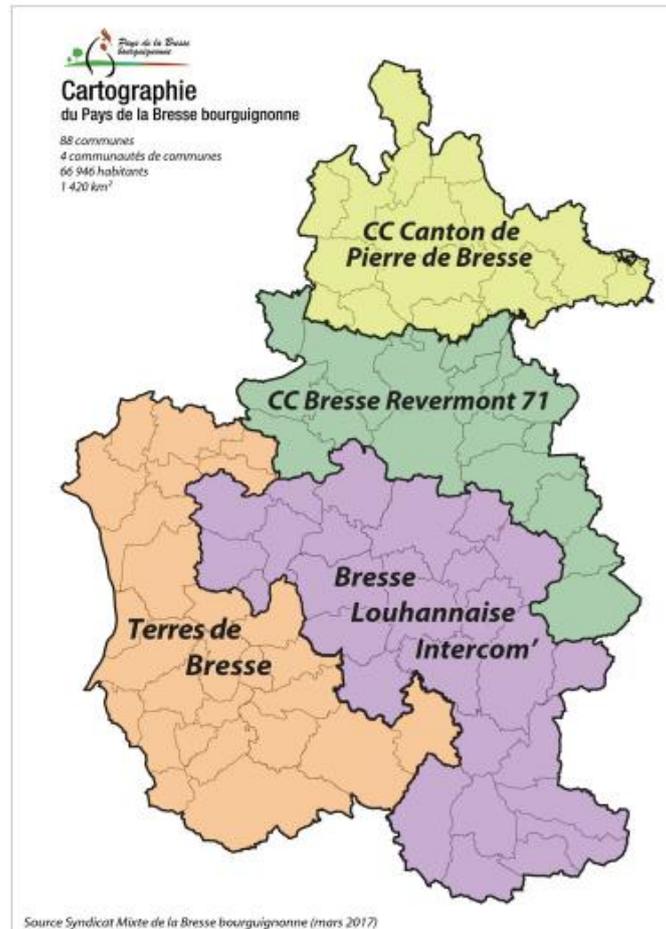
Article 2 : Le périmètre géographique du contrat

Créé par arrêté préfectoral en date du 24 décembre 2009, le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne est aujourd'hui la structure porteuse du Pays de la Bresse bourguignonne (anciennement porté par l'Association Saône Bresse Revermont). Le Pays de la Bresse bourguignonne (région Bourgogne Franche-Comté, département de Saône-et-Loire) regroupe 4 communautés de communes :

- Communauté de communes Bresse Nord Intercom

- Communauté de communes Bresse Revermont 71
- Communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom
- Communauté de communes Terres de Bresse.

Depuis le 3 décembre 2013, il est passé d'un statut associatif (privé) à celui de Syndicat mixte (public).



88 communes composent ce territoire, soit environ 67000 habitants pour une superficie de près de 1420 km². C'est un territoire rural principalement organisé autour de Louhans.

Communauté de Communes Bresse Nord Intercom	Communauté de Communes Bresse Revermont 71	Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom	Communauté de Communes Terres de Bresse
AUTHUMES	BEAUREPAIRE EN BRESSE	BRANGES	BANTANGES
BEAUVENOIS	BOSJEAN	BRUAILLES	BAUDRIERES
BELLEVESVRE	BOUHANS	CHAMPAGNAT	BRIENNE
CHARRETTE-VARENNES	DEVROUZE	CONDAL	CUISERY
DAMPIERRE EN BRESSE	DICONNE	CUISEAUX	HUILLY SUR SEILLE
FRETTERANS	FRANGY EN BRESSE	DOMMARTIN LES CUISEAUX	JOUVENCON
FRONTENARD	LE PLANOIS	FLACEY EN BRESSE	L'ABERGEMENT DE CUISERY
LA CHAPELLE SAINT SAUVEUR	LE TARTRE	FRONTENAUD	L'ABERGEMENT SAINTE COLOMBE
LA CHAUX	MERVANS	JOUDES	LA CHAPELLE THECLE
LA RACINEUSE	MONTJAY	JUIF	LA FRETTE
LAYS SUR LE DOUBS	SAILLENARD	LA CHAPELLE NAUDE	LA GENETE
MOUTHIER EN BRESSE	SAINT GERMAIN DU BOIS	LE FAY	LESSARD EN BRESSE
PIERRE DE BRESSE	SAVIGNY EN REVERMONT	LE MIROIR	LOISY
POURLANS	SENS SUR SEILLE	LOUHANS CHATEAURENAUD	MENETREUIL
SAINTE BONNET EN BRESSE	SERLEY	MONTAGNY PRES LOUHANS	MONTPONT EN BRESSE
TORPES	SERRIGNY EN BRESSE	MONTCONY	ORMES
	THUREY	MONTRET	OUROUX SUR SAONE
		RATTE	RANCY
		SAGY	RATENELLE
		SAINT ANDRE EN BRESSE	ROMENAY
		SAINTE CROIX	SAINTE CHRISTOPHE EN BRESSE
		SAINT ETIENNE EN BRESSE	SAINT GERMAIN DU PLAIN
		SAINT MARTIN DU MONT	SAVIGNY SUR SEILLE
		SAINT USUGE	SIMANDRE
		SAINT VINCENT EN BRESSE	TRONCHY
		SIMARD	
		SORNAY	
		VARENNES SAINT SAUVEUR	
		VERISSEY	
		VINCELLES	

Le territoire de la Bresse bourguignonne bénéficie d'une situation privilégiée, à proximité des grands axes autoroutiers, entre l'A39 (Dijon/Dole/Lyon) et l'A6 (Paris/Tournus/Lyon) et entre les pôles urbains de Chalon-sur-Saône et de Lons-le-Saunier.

Le Pays possède une forte identité historique, naturelle, culturelle et architecturale mais dont les sous-territoires présentent des profils variés :

- L'Ouest extérieur : relève pour partie de l'espace périurbain de Chalon-sur-Saône. Sa population est diplômée et jeune. Ouroux-sur-Saône en est l'unité urbaine (la seule du territoire avec Louhans-Châteaurenaud) et est fortement liée à l'aire d'influence chalonnaise.
- L'Est : fonctionne avec le Jura et Louhans-Châteaurenaud. Sa population est jeune, et comme dans « l'Ouest extérieur », les couples avec un ou plusieurs enfants sont plus nombreux qu'en moyenne.

- Le Nord : est soumis à des influences multiples (mais assez éloignées), à la fois de Chalon-sur-Saône, de Louhans-Châteaurenaud, du Jura et de la Côte d'Or. Sa population est la plus âgée des sous-territoires.
- L'Ouest intérieur : est également fortement lié à Chalon-sur-Saône et Louhans-Châteaurenaud. Comme dans le Nord, le secteur agricole y est très développé et la population est peu diplômée. Avec le Nord, elle est classée en Zone de Revitalisation Rurale.
- Le Centre : avec Louhans-Châteaurenaud, concentre les emplois et polarise les déplacements d'actifs. La population est âgée et les ménages composés d'une seule personne sont nombreux. Cette zone est parmi les plus dynamiques, avec une hausse de la population et une forte hausse de l'emploi.

Le Pays de la Bresse bourguignonne s'étend donc entre les coteaux du Chalonnais et du Mâconnais à l'Ouest, ceux du Jura à l'Est, la Côte d'Or au Nord et l'Ain au Sud-Est. Composée de sols limino-argileux et imperméables de l'ancien lac bressan, la Bresse est une plaine légèrement vallonnée où s'enchevêtrent bois et prairies, étangs et rivières, champs cultivés et bocage. L'habitat ancien, dispersé inégalement, se compose de bourgs, petits hameaux et fermes isolées souvent installés sur la moindre imminence de terrain.

Ce périmètre est susceptible d'évoluer, par voie d'avenant, pendant la durée du présent contrat, en fonction des retraits ou d'adhésions de nouvelles de communes.

Article 3 : les modalités de gouvernance

Le contrat local de santé (CLS) est gouverné par les instances suivantes :

- Une assemblée plénière CLS qui réunit les signataires, les élus, les institutions, les professionnels mobilisés, les associations porteuses d'actions et les représentants des usagers sur les questions de santé sur le territoire. Il se réunira une fois par an pour communiquer sur les réalisations du CLS et définir la programmation annuelle des actions.
- Des groupes de travail thématiques composés des opérateurs du CLS, de l'AS et de l'ATS, qui ont pour missions d'échanger sur la réalisation des actions, de les mettre en œuvre et de préparer les réunions de l'assemblée plénière. Ces groupes de travail se réuniront au moins deux fois par an.

Article 4 : Les orientations stratégiques et les actions du contrat

Suite à l'assemblée plénière du 26 avril 2018, plusieurs orientations stratégiques ont été validées :

- Améliorer l'accès aux soins de 1er recours
- Parcours santé mentale et psychiatrie
- Développer la Prévention- Promotion de la santé
- Parcours des personnes en situation de handicap
- Parcours des personnes âgées

Le parcours des personnes en situation de handicap et le parcours des personnes âgées seront travaillés dans le cadre d'avenants au contrat local de santé.

- **Améliorer l'accès aux soins**

Le vieillissement de la population, la forte augmentation des maladies chroniques, mais aussi les progrès technologiques, l'apparition de nouvelles thérapeutiques ou l'entrée du numérique dans le monde de la santé ont considérablement modifié nos besoins et nos approches en matière de soins.

Les attentes des professionnels de santé ont également fortement changé. Les nouvelles générations de professionnels sont en demande de travailler plus collectivement, de bénéficier de nouvelles perspectives pour diversifier leurs parcours professionnels et de bénéficier de formations qui favorisent les passerelles et ne les enferment pas définitivement dans un seul métier.

Toutes ces évolutions représentent aujourd'hui autant de défis pour adapter un système de santé à bout de souffle, pensé à la sortie de la Seconde Guerre mondiale et qui répondait aux enjeux de santé publique de l'époque.

Le système de santé de demain devra pouvoir compter sur de nouvelles synergies entre les professionnels de ville, du médico-social et de l'hôpital, sur des outils numériques performants mis au service des patients et des professionnels de santé, sur un modèle de financement complètement revu et sur des formations qui prennent mieux en compte les impératifs de coopération entre les métiers et de qualité des soins.

Dans ce contexte, une des priorités des acteurs locaux sera de déployer les mesures prévues dans le cadre du plan de renforcement de l'accès aux soins (octobre 2017) et dans le plan de transformation du système de santé (Ma Santé 2022- septembre 2018).

Fiche action n°1.1 : Construire un politique territoriale incitative à l'installation

Fiche action n°1-2 : Aider à l'interconnaissance entre acteurs du territoire

- **La santé mentale et psychiatrie**

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, les troubles mentaux ou neurologiques touchent une personne sur quatre dans le monde. En France, une personne sur cinq environ serait touchée au moins une fois dans sa vie. De plus, la complexité des prises en charge est en augmentation.

L'article 69 de la Loi de Modernisation du système de Santé donne la possibilité aux acteurs de santé mentale du territoire d'élaborer, à la suite d'un diagnostic territorial, un projet territorial de santé mentale.

Au niveau du territoire, le premier comité de pilotage du Conseil Local en Santé Mentale (CLSM) a eu lieu en mars 2018, actant la mise en place du CLSM et les thématiques des premières commissions de travail.

Le travail du CLSM s'inscrit dans le cadre de nombreux travaux en cours et notamment dans celui du Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM). La santé mentale est par ailleurs l'un des axes prioritaires du Projet Régional de Santé.

Fiche action n°2-1 : Créer et conforter le Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)

Fiche action n°2-2 : Déployer le Programme de Recherche Interventionnel Evaluative Mené pour la Prévention du Suicide (PRINTEMPS)

- **Développer la prévention - promotion de la santé**

La promotion de la santé permet aux populations d'améliorer la maîtrise de leur propre santé. Elle couvre une vaste gamme d'interventions sociales et environnementales conçues pour favoriser et protéger la santé et la qualité de vie au niveau individuel.

La promotion de la santé et la prévention constituent le premier axe de la Stratégie nationale de Santé 2018-2022. Bien que l'espérance de vie des français soit l'une des meilleures, la France connaît un retard certain en matière de prévention et de promotion de la santé, comme l'atteste le niveau élevé de la mortalité évitable.

Dans ce contexte, il est proposé de renforcer l'offre de prévention et de promotion de la santé coordonnée à deux niveaux. D'une part, les actions de prévention, de nature transversale, contribuent efficacement à l'adoption de comportements favorables à la santé et participe à la prévention des comportements à risques. D'autre part, les actions de prévention ciblées permettent de répondre à des besoins identifiés par une démarche populationnelle, thématique ou par pathologie.

Fiche action n°3-1 : Promouvoir le dispositif Pass Santé Jeunes (PSJ)

Fiche action n°3-2 : Déployer le Programme Santé Précarité

Fiche action n°3-3 : Déployer le Programme Prévention Nutrition des enfants

Fiche action n°3-4 : Déployer le Parcours d'Accompagnement Sportif pour la Santé (PASS) - SPORT SANTE

Fiche action n°3-5 : Promouvoir la lutte contre le cancer

Fiche action n°3-6 : Prévenir les conduites à risques

Fiche action n°3-7 : Sensibiliser et lutter contre le moustique tigre

Fiche action n°3-8 : Sensibiliser et lutter contre la présence d'une plante invasive : l'ambroisie

- **Animer et évaluer le contrat local de santé :**

Fiche action n°4-1 : Animer, communiquer et suivre la mise en œuvre du Contrat Local de Santé

Fiche action n°4-2 : Evaluer le Contrat Local de Santé

Tableau récapitulatif du programme d'actions		
Axe stratégique	Orientation	Intitulé de l'action
Améliorer l'accès aux soins	<i>Rendre le territoire attractif et dynamique</i>	FA n°1-1 : Construire une politique territoriale incitative à l'installation
		FA n°1-2 : Aider à l'interconnaissance entre acteurs du territoire
Parcours Psychiatrie et Santé Mentale		FA n°2-1 : Créer et conforter le conseil local de santé mentale (CLSM)
		FA n°2-2 : Déployer le Programme de Recherche Interventionnel Evaluative Mené pour la Prévention du Suicide (PRINTEMPS)
Développer la Prévention et la Promotion de la Santé	<i>Prévention universelle (Schéma Régional de Santé)</i>	FA n°3-1 : Promouvoir le dispositif Pass Santé Jeunes (PSJ)
		FA n°3-2 : Déployer le Programme Santé Précarité
		FA n°3-3 : Déployer le Programme Prévention Nutrition des enfants
		FA n°3-4 : Déployer le Parcours d'Accompagnement Sportif pour la Santé (PASS) –Sport Santé
		FA n°3-5 : Promouvoir la lutte contre le cancer
		FA n°3-6 : Prévenir les conduites à risque chez les jeunes
	<i>Prévention environnementale</i>	FA n°3-7 : Sensibiliser et lutter contre le moustique-tigre
		FA n°3-8 : Sensibiliser et lutter contre une plante invasive : l'ambrosie
Gouvernance du CLS : animation, communication et évaluation		FA n°4-1 : Animer, communiquer et suivre la mise en œuvre du CLS
		FA n°4-2 : Evaluer le CLS

Les axes de travail et les actions prévues peuvent être en interaction les uns avec les autres, la gestion de la transversalité et le lien entre les actions sont assurés dans le cadre de l'animation.

Article 5 : Les engagements réciproques des signataires

Les parties signataires du présent contrat décident de coordonner leurs efforts pour contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques partagés, au service de la santé dans les territoires de la région Bourgogne-Franche-Comté

➔ Coordination et coopération

Pour ce faire, elles décident de mettre en œuvre un partenariat structuré et de mobiliser leurs compétences et moyens propres sur des projets définis conjointement.

Elles s'entendent sur les modalités de leur collaboration et s'engagent à participer aux réunions et aux instances et à s'informer réciproquement sur tous sujets en lien direct ou indirect avec le présent contrat.

Plus particulièrement, elles s'efforcent d'échanger sur des chiffres et des données stratégiques pour le territoire et de s'éclairer sur d'éventuelles nouveautés et/ou difficultés locales.

➔ Plan d'actions partagé

Les parties signataires du présent contrat s'engagent conjointement sur un plan d'actions. Elles s'engagent à le faire vivre dans la durée, à l'animer et à le faire évoluer au regard des enjeux et besoins des usagers.

Les projets retenus conjointement devront être porteurs d'une forte plus-value et concourir à la réduction des inégalités d'accès aux soins et à la promotion de la santé sur les territoires. Les initiatives et actions locales innovantes, exemplaires en matière de prévention, de prise en charge et d'accueil des professionnels de santé seront accompagnées.

L'ARS s'engage à financer le poste d'animateur du CLS du territoire à hauteur maximum de 50% du coût d'un équivalent temps plein (ETP) et d'un montant de plafonné à 25000 € par an.

➔ Communication et valorisation

Les parties signataires du présent contrat s'engagent à communiquer conjointement sur toutes les actions conduites et à valoriser leur partenariat, notamment auprès des acteurs de la santé et dans les territoires.

Article 6 : La durée et révision du contrat

Le présent contrat entre en vigueur à compter de sa signature par les parties. Il est conclu pour une durée de cinq ans.

Sur la base des enseignements du suivi annuel présenté chaque année dans le cadre de l'assemblée plénière, le présent contrat pourra être révisé et complété par le biais d'avenants en assemblée plénière et pouvant concerner notamment :

- de nouveaux partenaires qui pourront s'associer au présent contrat selon ces modalités

- de nouvelles orientations et actions qui pourront être ajoutées ou retirées à la programmation à la place de celles listées dans le présent contrat

Article 7: Le suivi et l'évaluation

Le dispositif de suivi et d'évaluation devra être prévu conjointement par les signataires du contrat local de santé. Les indicateurs de suivi seront précisés dans les fiches action (sur la base du travail de l'ORS).

Les objectifs de l'évaluation et les moyens alloués, devront être définis avant la signature du contrat et seront formalisés dans une fiche action.

a) Le suivi annuel

Un suivi annuel a pour objet :

- l'examen contradictoire du bilan annuel de réalisation des actions prévues au contrat à l'année n-1 ;
- l'évaluation des résultats sur la base des indicateurs prévus au contrat ;
- l'analyse des perspectives pour l'année n et les années à venir ;
- la définition d'éventuels avenants.

Le suivi annuel est réalisé au sein de l'assemblée plénière du CLS.

b) L'évaluation finale

L'évaluation finale permet de mesurer l'efficacité et l'efficience des actions réalisées, ainsi que la qualité de leur mise en œuvre. Elle fait l'objet d'une fiche action annexée au présent contrat.

Article 8: Communication et propriété intellectuelle

Les dispositions de cet article sont régies par le Code de la Propriété Intellectuelles.

Les études et résultats publiés, édités, divulgués, quel que soit le support, devront mentionner les noms et logos des différents signataires. Les signataires bénéficient d'un droit de regard sur les éventuelles publications.

Les signataires s'engagent à apposer en couleur, ou à faire apposer en couleur, le logotype des signataires et à ce qu'il soit fait mention des signataires, sur les supports de communication, d'information et de promotion, et lors des interventions ou présentations orales dans le cadre d'opérations de relations publiques et de relations presse, réalisées dans le cadre de l'exécution des présentes et ce, pendant toute la durée du contrat.

En cas de litiges ou de différends survenant entre les signataires, les parties s'engagent expressément à soumettre leur différend à des conciliateurs qu'elles auront désignés.

Une solution amiable devra intervenir dans un délai maximum de 6 mois à compter de la date à laquelle la désignation du premier conciliateur est notifiée à l'autre partie. Faute d'accord dans le délai imparti, la juridiction compétente pourra être saisie.

Article 9: Résiliation et recours

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant du présent contrat, celui-ci pourra être résilié de plein droit par les autres parties, sans préjudice de tous autres droits qu'elles pourraient faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les parties se réservent la possibilité de porter devant le Tribunal Administratif compétent, tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat, qui n'aurait pas pu trouver de solution amiable.

Fait à Louhans, le

**AGENCE RÉGIONALE DE SANTE DE
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ**

M. Pierre PRIBILE
Directeur Général

**SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE
BOURGUIGNONNE**

Mr. Anthony VADOT
Président

PREFECTURE DE SAONE ET LOIRE

M. Jérôme GUTTON
Préfet de Saône-et-Loire

**CONSEIL RÉGIONAL DE BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**

Madame Marie-Guite DUFAY

Présidente

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE
SAONE-ET-LOIRE**

M. André ACCARY

Président

**CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE
MALADIE**

Mme Clarisse MITANNE-MULLER

Directrice

AXE 1 : ACCES AUX SOINS

Fiche action n° 1-1

Construire une politique territoriale incitative à l'installation

<p>Motivation de l'action, contexte</p>	<p>Le portrait socio- sanitaire de 2011 et le diagnostic réalisé dans le cadre de l'élaboration du CLS ont mis en évidence des difficultés d'accès aux soins liés à un déficit en professionnels de santé. Ainsi en 2018, on dénombre 45 médecins généralistes exerçant en libéral sur le Pays. La densité correspondante est inférieure à la moyenne départementale, régionale et nationale. Se pose également la problématique du remplacement des départs en retraite des professionnels de santé puisque 18 ont plus de 60 ans et 8 plus de 65 ans. La profession de chirurgien-dentiste est également en sous-densité ainsi que celle des masseurs-kinésithérapeutes. Les pharmaciens ont quant à eux une densité quasi identique à celle de la région. En ce qui concerne les infirmières libérales, le territoire bénéficie d'une densité supérieure à celle du département, de la région et nationale. Les conséquences de la perte de professionnels de santé posent de réels problèmes pour les habitants.</p> <p>Selon une enquête réalisée auprès des internes en médecine générale de Bourgogne Franche Comté en 2018, il apparaît en particulier que 80% demandent une meilleure communication autour des aides incitatives à l'installation, un accompagnement personnalisé en amont de leur installation, 90% souhaiteraient connaître les offres d'emploi sur les territoires et 75% souhaiteraient la mise en place d'un compagnonnage sur leur lieu d'installation.</p> <p>Au vu de ces éléments, l'assemblée plénière du contrat local de santé du 26 avril 2018 a décidé de construire une politique territoriale incitative à l'installation de professionnels de santé</p>
<p>Objectifs de l'action</p>	<p>Objectif général: Développer l'attractivité du territoire et l'offre de soins de premier recours</p> <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de promotion du territoire • Favoriser l'accueil des stagiaires et leur intégration en Bresse bourguignonne • Faciliter l'installation de nouveaux professionnels de santé • Accompagner les projets de création de structures ou conforter les structures existantes
<p>Description du projet</p>	<p>Résumé : L'animateur santé du territoire doit se positionner et se faire connaître comme l'interlocuteur des professionnels de santé sur le territoire et doit assurer le lien entre élus, professionnels de santé et autres partenaires</p> <p>A ce titre, elle est chargée de :</p> <p>Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de promotion du territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un outil de promotion des dispositifs et ressources existant en santé et des atouts du territoire (Eticcs, PTA, Hôpital de proximité, CSAPA ...)

	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre la présence de l'animateur santé sur les manifestations et forums en lien avec la santé (printemps médical, CNGE ...) • Organiser des rencontres, soirées d'accueil entre professionnels du territoire, remplaçants et internes du territoire et du CH de Chalon • Construire une action de communication avec les centres hospitaliers <p>Favoriser l'accueil des stagiaires et leur intégration en Bresse bourguignonne : Un des leviers du renouvellement des médecins généralistes sur le territoire consiste à favoriser et à développer l'accueil de stagiaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Inciter les médecins généralistes à se former pour devenir maître de stage (MSU) en partenariat avec le collège régional des généralistes enseignants : • Identifier et valoriser l'offre de logement disponible à destination des stagiaires et professionnels de santé remplaçants et la développer si besoin <p>Faciliter l'installation de nouveaux professionnels de santé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Proposer un dispositif d'accompagnement dans le cadre d'un projet d'installation • Faire connaître les dispositifs développés par les partenaires (aides conventionnelles de l'Assurance maladie selon le secteur, soutien développé par le conseil départemental, Portail d'accompagnement des professionnels de santé, Praticien territorial de médecine générale ...) • Sensibiliser et accompagner les professionnels de santé dans leur projet de cessation d'activité <p>Accompagner les projets de création de structures ou conforter les structures existantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aider à l'élaboration des projets de santé, co-animer des réunions de travail • Promouvoir le dispositif Asalée, les actions de prévention en lien avec la fédération des maisons de santé, les protocoles de délégation de tâches, la télémédecine <p>Porteur de l'action : Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : Professionnels de santé - CRGE - Conseil Départemental - Conseil Régional – PTA - CPAM et ses délégués assurance maladie- Conseil de l'Ordre – URPS - Centres hospitaliers Chalon et Louhans - collectivités locales – Fédération des maisons de santé - ARS</p> <p>Population bénéficiaire : Professionnels de santé - Étudiants- Centre hospitalier - Habitants du Pays de la Bresse bourguignonne</p> <p>Territoire concerné : Pays de la Bresse bourguignonne</p>
Résultats attendus	Installation de nouveaux professionnels de santé et maintien de l'offre de soins existante sur le territoire
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : Mise à disposition du temps de l'animateur santé</p> <p>Taux d'intervention ARS : Budget par an: 1500€</p>

	Cofinancements :
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence de l'outil de promotion du territoire - Nombre de manifestations avec présence de l'animateur santé - Nombre de rencontres pour les internes, remplaçants, professionnels de santé organisées en lien avec les centres hospitaliers - Nombre de nouveaux MSU - Existence d'un état des lieux de l'offre de logement - Nombre d'installations accompagnées - Nombre de professionnels et d'étudiants accueillis - Nombre de nouveaux médecins généralistes installés - Nombre de projets de santé accompagnés <p>Valeur initiale : 0</p> <p>Fréquence de mesure : annuelle</p> <p>Responsable du suivi : Animateur santé</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : Schéma Régional de Santé 2018-2022 Faire évoluer l'offre de santé pour mieux répondre aux besoins</p> <p>Lien : Renforcer l'offre de soins dans les territoires au service des patients : une présence médicale et soignante accrue</p> <p>Autre plan/programme/politique : Ma Santé 2022</p>

AXE 1 : ACCES AUX SOINS

Fiche action n° 1-2

Aider à l'interconnaissance entre acteurs du territoire

Motivation de l'action, contexte

Le portrait socio- sanitaire de 2011 et le diagnostic réalisé dans le cadre de l'élaboration du CLS ont mis en évidence des difficultés d'accès aux soins liés à un déficit en professionnels de santé. Les conséquences du départ de professionnels de santé posent un réel problème d'accès aux soins pour les habitants.

L'assemblée plénière du CLS réunie le 26 avril dernier a retenu cette problématique comme axe de travail fondamental dans le cadre du CLS et a décidé de constituer un groupe de travail « Accès aux soins »

Ce groupe de travail est composé de 2 Médecins généralistes, 3 Pharmaciens, 1 kiné, 1 élu et la chargée de mission Soutien aux Installations Médicales du département, l'Animatrice Territoriale en Santé de la DD71 de l'ARS s'est réuni pour la première fois le 26 juin 2018.

Ce groupe a exprimé le besoin des professionnels de se rencontrer et réfléchir ensemble des actions à mettre en place pour améliorer la prise en charge et le parcours des habitants du territoire.

Il a été décidé d'organiser une réunion de l'ensemble des professionnels de santé du territoire qui a eu lieu le 22 novembre 2018

Dans ce contexte le Pays se donne comme mission d'aider les acteurs de santé du territoire à mieux se connaître et à travailler ensemble.

Objectifs de l'action

Objectif général : Renforcer la dynamique de travail des professionnels du territoire et développer les liens entre les acteurs du territoire

Objectifs opérationnels:

- Favoriser le travail en équipe des acteurs de santé des secteurs sanitaire, médico-social, ambulatoire et associatif
- Favoriser l'utilisation des ressources et outils existants sur le territoire

Description du projet

Résumé :

Le SMBb doit travailler avec les professionnels de santé et s'engager pour:

- Améliorer l'accessibilité aux soins pour la population (faire connaître les différentes consultations existantes sur le territoire, faire connaître et améliorer les dispositifs de mobilité, favoriser l'accès aux soins des personnes en situation de handicap etc.)
- Améliorer la coordination entre les différents dispositifs: filière gériatrique, médico-sociale, sorties d'établissements, parcours de santé, maison médicale de garde, centre de santé départemental, Plateforme Territoriale d'Appui (PTA)
- Améliorer la connaissance des dispositifs existants spécialisés en addictologie et réorienter les services de santé de 1er recours accompagnant des publics jeunes vers la prévention des conduites addictives
- Proposer des « mini stages » de découverte entre les établissements et les structures partenaires, afin de découvrir « le travail de l'autre »

	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des temps de rencontres thématiques pour les professionnels de santé permettant les échanges • Participer au déploiement d'eTicss <p>Porteur de l'action : Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : ARS – professionnels de santé – Conseil Départemental – Conseil Régional - PTA- CPAM - Conseil de l'Ordre – URPS – Elus- Usagers- Structures médico-sociales- IREPS- RESEAU REMED'ADDICTIONS ...</p> <p>Population bénéficiaire : Professionnels de santé – Étudiants- Elus- Habitants du territoire</p> <p>Territoire concerné : Pays de la Bresse bourguignonne</p>
Résultats attendus	Meilleure connaissance des acteurs entre eux et meilleure fluidité des parcours
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : Mise à disposition du temps de l'animateur santé</p> <p>Taux d'intervention ARS :</p> <p>Cofinancements :</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions du groupe de travail « Accès aux soins » et sujets abordés - Nombre et types de participants à la rencontre interprofessionnelle du 22 novembre 2018 - Nombre de transport à la demande réalisée pour des raisons de santé - Nombre d'orientation par des professionnels de 1^{er} recours vers les dispositifs d'addictions et d'utilisation des CJC - Nombres de mini-stages réalisés - Nombres et thèmes des rencontres organisées pour les professionnels <p>Valeur initiale : 0</p> <p>Fréquence de mesure : annuelle</p> <p>Responsable du suivi : Animateur du contrat local de santé</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : Schéma Régional de Santé 2018-2022 Faire évoluer l'offre de santé pour mieux répondre aux besoins</p> <p>Lien: Renforcer l'offre de soins dans les territoires aux services des patients : une présence médicale et soignante accrue</p> <p>Autre plan/programme/politique : Ma Santé 2022</p>

AXE 2 : SANTE MENTALE ET PSYCHIATRIE

Fiche action n° 2-1

Créer et conforter le conseil local de santé mentale (CLSM)

Motivation de l'action, contexte

Le Projet Régional de Santé 2018-2022 Bourgogne Franche Comté a identifié la Santé mentale et psychiatrie comme un des cinq défis régionaux : une personne sur cinq connaîtra au cours de sa vie un trouble psychique.

Le portait socio sanitaire de Pays de la Bresse bourguignonne de mai 2012 et le diagnostic de territoire réalisé en 2017 identifie une problématique santé mentale prégnante sur le territoire. Ce constat apparaît également à travers les entretiens réalisés par l'animatrice santé du territoire auprès des différents professionnels

Au vu de ces éléments, l'assemblée plénière du CLS du 26 avril 2018 a retenu comme orientation la santé mentale et la souffrance psychique. Parmi les axes de travail, la création d'un CLSM a été validée.

Objectifs de l'action

Objectif général : Créer un partenariat de proximité pour définir une stratégie locale pouvant répondre à des problématiques de santé mentale identifiées sur le territoire

Objectifs opérationnels :

- Créer un groupe préfigurateur
- Lancer le CLSM
- Mettre en œuvre le plan d'actions
- Poursuivre les actions dans le cadre de la Semaine d'Information en Santé Mentale (SISM)

Description du projet

Résumé :

Créer un groupe préfigurateur :

- Définir sa composition
- Elaborer les documents cadre définissant la composition du CLSM, son fonctionnement, sa gouvernance, ses missions (convention constitutive, charte éthique...)

Lancer le CLSM :

- Signer la convention constitutive
- Mettre en place les instances de gouvernance
- Définir le plan d'actions

Mettre en œuvre le plan d'action défini

- Créer et animer des groupes de travail selon les actions à mettre en œuvre

Poursuivre les actions dans le cadre de la Semaine d'Information en Santé Mentale (SISM) :

- Réunir un groupe de travail pour réfléchir aux actions à mettre en place selon la thématique annuelle retenue

Porteur de l'action : Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne

Partenaires, acteurs à mobiliser :

	<p>Acteurs du champ sanitaire psychiatrie, médico-social, social, ambulatoire, éducation nationale, forces de l'ordre, justice, élus et collectivités, usagers, maison des adolescents, citoyens</p> <p>Population bénéficiaire : Habitants du Pays de la Bresse bourguignonne</p> <p>Territoire concerné : Pays Bresse bourguignonne</p>
Résultats attendus	Création du CLSM et mise en œuvre, suivi et communication sur son programme d'action annuel
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet: Mise à disposition du temps de l'animateur santé pour l'animation et le suivi du CLSM</p> <p>Taux d'intervention ARS : Co financement ARS / Pays pour les actions menées en 2019 dans le cadre de la SISM : 2 000€ Budget total 2019 SISM : 2 350€ Budget par an : 2000€ Budget à affiner en fonction du programme d'actions qui sera défini chaque année</p>
Indicateurs	<p>Descriptions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions du groupe Préfigurateur - Signature de la convention constitutive - Nombre de réunions des différentes instances de gouvernance - Nombre de participants aux différents groupes de travail - Nombre d'actions réalisées liés aux groupes de travail - Dans le cadre de la SISM : Nombre de réunions réalisées, nombre d'actions réalisées, nombre de personnes participant, nombre de questionnaires d'évaluation renseignés <p>Fréquence de mesure : annuelle</p> <p>Responsable du suivi : Animatrice Santé du CLS</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : Schéma Régional de Santé 2018-2022 Se mobiliser fortement sur la santé mentale</p> <p>Lien parcours : Parcours Santé Mentale et Psychiatrie objectif général n°5</p> <p>Autre plan/programme/politique :</p>

AXE 2 : SANTE MENTALE ET PSYCHIATRIE

Fiche action n°2-2

Déployer le Programme de Recherche Interventionnel Evaluative Mené pour la Prévention du Suicide (PRINTEMPS)

Motivation de l'action, contexte	<p>Le Projet Régional de Santé 2018-2022 Bourgogne Franche Comté a identifié la Santé mentale et psychiatrie comme un des cinq défis régionaux : une personne sur cinq connaîtra au cours de sa vie un trouble psychique.</p> <p>Le portait socio sanitaire de Pays de la Bresse bourguignonne de mai 2012 et le diagnostic de territoire réalisé en 2017 identifie une problématique santé mentale prégnante sur le territoire. Ce constat apparaît également à travers les entretiens réalisés par l'animatrice santé du territoire auprès des différents professionnels</p> <p>Au vu de ces éléments, l'assemblée plénière du CLS du 26 avril 2018 a retenu comme orientation la santé mentale et la souffrance psychique. Elle a validé l'adhésion de la collectivité au projet PRINTEMPS</p> <p>Le projet nommé PRINTEMPS est basé sur une application mobile et un site internet STOPBLUES. STOPBLUES est mis à disposition de toute personne majeure en souffrance psychique ou présentant un risque suicidaire ou de toute personne souhaitant soutenir un proche en difficulté. Il permet d'accéder rapidement à une panoplie d'informations et d'outils pour mieux comprendre la situation et trouver des solutions pour soi-même ou pour un proche.</p> <p>Ce projet est mené au niveau national par l'équipe ECEVE (épidémiologie clinique et évaluation économique appliquées aux populations vulnérables) rattachée à l'INSERM (Institut national de la santé et de la recherche médicale) et à l'université Paris Diderot. Elle développe des projets de recherche pour améliorer la prévention et les soins des personnes vulnérables. Elle s'intéresse au bien-être en santé mentale et a développé l'application et le site internet StopBlues.</p> <p>StopBlues est financé par Santé Publique France - l'agence nationale de santé publique, établissement public sous tutelle du ministre chargé de la Santé -, dans le cadre d'un appel à projets de l'Institut de Recherche en Santé Publique. StopBlues bénéficie également d'un financement complémentaire de la Commission européenne dans le cadre du programme Interreg.</p>
Objectifs de l'action	<p>Objectif général : Prévenir la crise suicidaire en offrant aux usagers une ressource facilement mobilisable</p> <p>Objectif opérationnel :</p> <ul style="list-style-type: none">• Promouvoir le site et l'application mobile sur le territoire de la Bresse bourguignonne auprès des élus puis des professionnels de santé
Description du projet	<p>Résumé :</p> <p>Stopblues permettra aux utilisateurs de trouver des solutions concrètes telles que des vidéos d'information notamment sur le mal-être, des questionnaires d'auto-évaluation, une cartographie de l'aide de proximité ainsi qu'un plan de soutien en cas de crise.</p> <p>Le site internet et l'application mobile sont fonctionnels depuis fin mai 2018. Le Pays de la Bresse bourguignonne a été sélectionné pour faire partie de cette expérimentation et a été inclus par tirage au sort dans le groupe 2 (groupe devant faire la promotion du site et de l'application uniquement par le biais des collectivités territoriales dans un premier temps et impliquant les professionnels de santé dans un second temps).</p>

	<p>Par conséquent dans un premier temps, la communication autour du projet par les collectivités se fera en présentant le projet aux élus puis via des communiqués de presse (presse papier locale, radio locale) et via les supports de communication des collectivités (sites et bulletins des communes, communauté de communes et du Pays de Bresse bourguignonne).</p> <p>L'animatrice santé du territoire pourra également utiliser des évènements locaux en lien avec la santé mentale pour présenter ce nouveau dispositif aux publics.</p> <p>Dans un second temps, les professionnels de santé du territoire seront sollicités pour être le relais de la communication autour de ce projet. L'animatrice santé du territoire proposera des réunions avec les professionnels de santé pour leur présenter le projet et les professionnels de santé seront incités à distribuer des flyers présentant le site et l'application à leur patientèle.</p> <p>Le site et l'application mobile comportent une partie informative avec des informations générales sur la santé mentale ainsi que des informations sur le projet et l'équipe ECEVE et une partie privée pour les utilisateurs avec des questionnaires, un suivi d'évolution, un plan de soutien, un bouton d'urgence, une cartographie de professionnels de santé/associations du secteur et des exercices de psychologie positive.</p> <p>Porteur de l'action : Equipe ECEVE de l'INSERM Paris 13 / Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : Pays de la Bresse bourguignonne (coordination locale : AS), Equipe ECEVE Inserm Paris Diderot, Elus, Professionnels de Santé</p> <p>Population bénéficiaire : Habitants du Pays de la Bresse bourguignonne</p> <p>Territoire concerné : Pays de la Bresse bourguignonne</p>
Résultats attendus	<p>Connaissance de l'application et du site par les habitants du territoire Utilisation des outils proposés</p>
Calendrier prévisionnel	<p>Durée du projet PRINTEMPS en fonction de l'avancée de l'expérimentation</p>
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : financement total par Santé Publique France Mise à disposition du temps de l'animateur santé</p> <p>Taux d'intervention ARS : 0</p> <p>Cofinancements : 0</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de réunions réalisées avec les élus - Nombre de réunions réalisées avec les professionnels de santé - Nombre de communiqué de presse et articles parus - Nombre de présentation de l'outil à la population - Evaluation du site et de l'application réalisée par l'équipe ECEVE pour le pays de la Bresse <p>Valeur initiale : 0</p> <p>Fréquence de mesure : annuelle</p>

	<p>Responsable du suivi : au niveau local Animateur du contrat local de santé et au niveau national l'équipe ECEVE de l'Inserm Paris 13</p>
<p>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</p>	<p>Priorités stratégiques PRS : Schéma Régional de Santé 2018-2022 Se mobiliser fortement sur la santé mentale</p> <p>Lien parcours : Parcours Santé Mentale et Psychiatrie objectif général n°3</p> <p>Autre plan/programme/politique :</p>

AXE 3 : Prévention- Promotion de la santé

Fiche action n°3-1

Promouvoir le dispositif Pass' Santé Jeunes (PSJ)

Motivation de l'action, contexte

Les conduites et les prises de risques font partie de la construction de l'adolescent et sont des causes importantes de morbidité et de mortalité de cette classe d'âge.

Quel que soit le comportement ou les produits consommés, la prévention des risques nécessite une démarche globale d'éducation pour la santé selon une double approche : biomédicale et bio-psycho-sociale. A chaque âge, des acquisitions sont nécessaires afin que l'adolescent construise sa démarche de prévention dans l'objectif de préserver son capital santé selon son rythme et ses attentes.

La démarche « Pass'Santé Jeunes » se fonde sur une forte mobilisation et l'implication des acteurs concernés par la santé des jeunes. Pour ce faire, elle s'articule autour de 3 axes :

- Un site internet à destination des jeunes et de leur entourage (www.passsantejeunes-bourgogne.org) où l'on peut y trouver des contenus fiables et probants sur des thématiques de santé sur 14 thématiques : tabac, alcool, cannabis, sexualité, mal-être, nutrition, bruit, usages d'Internet, bien vivre ensemble, sécurité routière, sports et loisirs en sécurité, environnement, hygiène de vie, et sécurité sociale.

- Un site internet à destination des professionnels concernés par la santé des jeunes pour les accompagner dans la création et l'animation d'actions de prévention et d'éducation pour la santé (www.pass-santepro.org).

- Une démarche territoriale qui s'appuie sur les acteurs locaux professionnels des domaines de la santé, de l'enseignement, du sport, des loisirs ainsi que de l'entourage proche des jeunes (familles).

Sur le territoire, la population est plutôt vieillissante mais la part des moins de 20 ans représente tout de même 22% de la population. De plus, la part des jeunes peu diplômés sur le territoire ne cesse d'évoluer et est supérieur à celle départementale et régionale. Les partenaires interrogés lors du diagnostic font ressortir un mal-être et un déficit d'accès aux soins pour les jeunes en insertion. Les bons comportements en matière de santé doivent s'apprendre dès le plus jeune âge d'où l'importance de s'adresser à ce public.

Le 30 Novembre 2017 a eu lieu à Louhans la journée départementale annuelle qui a réuni presque une centaine de participants et qui en mettant au même niveau les jeunes et les professionnels a permis d'initier un travail autour de la participation des jeunes à leur santé.

Objectifs de l'action

Objectif général : Fédérer les acteurs travaillant avec les jeunes autour de dynamiques locales de promotion de la santé avec l'appui d'outils numériques

Objectifs opérationnels :

- Permettre l'organisation sur le territoire d'actions auprès des jeunes
- Partager les messages de prévention et les stratégies d'intervention efficaces avec les professionnels
- Animer un réseau multipartenarial en impliquant les jeunes, le milieu familial et les professionnels

Description du projet

Résumé : le dispositif du Pass' Santé Jeunes s'appuie sur différents axes :

- Un site Internet : outil d'information pour les jeunes et leur entourage
- Un site Pass' Santé Pro : plateforme de formation en e-learning

	<ul style="list-style-type: none"> • Actions coordonnées sur le territoire en lien avec l'équipe projet (ARS/Ireps/Pays) • Accompagnement méthodologique des acteurs • Formation des acteurs • Temps d'échanges de pratiques pour les acteurs (3 par an) <p>Porteur de l'action : Ireps BFC, antenne de Saône-et Loire</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, ARS BFC, Conseil Départemental, Education Nationale, associations sportives et tous les acteurs travaillant auprès de jeunes</p> <p>Population bénéficiaire : les jeunes du territoire et leur entourage, les professionnels</p> <p>Territoire concerné : Pays de la Bresse bourguignonne</p>
Résultats attendus	<p>Connaissance, utilisation et partage du site internet par les jeunes et leur entourage et les partenaires du réseau.</p> <p>Conception de projets de promotion de la santé construits en partenariat</p> <p>Articulation et coordination des partenaires autour des questions de prévention et promotion de la santé des jeunes</p>
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : Mise à disposition du temps de l'animateur santé.</p> <p>Taux d'intervention ARS : CPOM Ireps</p> <p>Cofinancements : selon appel à projets</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre et nature des actions développées par les acteurs locaux mobilisés en direction des jeunes - Nombre d'actions (ex. formation, sensibilisation, réunions) développées en direction des partenaires - Ressentis des professionnels participants aux différentes rencontres - Nombre de professionnels accompagnés, formés - Nombre de partenaires du territoire consultant le site « Pass'Santé Jeunes » - Nombre d'échanges de pratiques réalisés et nombres de participants à ces échanges <p>Valeur initiale : 0</p> <p>Fréquence de mesure : 1 à 2 fois /an</p> <p>Source : Tableau de reporting Ireps BFC</p> <p>Responsable du suivi : Ireps BFC, Antenne 71</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS :</p> <p>La thématique du Schéma régional de santé « Parcours adolescents et jeunes adultes ».</p>

↳ Objectif général 2 : Faire adhérer les jeunes à une démarche de prévention

Lien parcours : Parcours adolescents et jeunes adultes

Autre plan/programme/politique : REAAP, schéma départemental enfance du CD71...

AXE 3 : Prévention – Promotion de la santé

Fiche action n° 3-2

Déployer le Programme santé précarité

Motivation de l'action, contexte

Les activités de prévention et de promotion de la santé ont une influence sur le contexte social dans la perspective de développer des conditions favorables à la santé. Ainsi, si un travail de développement des compétences psychosociales des personnes en situation de précarité est nécessaire pour favoriser l'appropriation de leur propre santé, il semble indispensable de pouvoir agir de manière cohérente au sein du territoire dans lequel elles vivent.

L'Ireps 71 travaille depuis de nombreuses années auprès des populations en situation de précarité en mettant en œuvre des ateliers santé participatifs. Toutefois les professionnels gravitant auprès d'elles montrent des difficultés à s'approprier la démarche. La mise en place d'ateliers interinstitutionnels ne semblait pas envisageable sans plusieurs préalables : former les acteurs à une culture commune, les accompagner dans la mise en place de ces ateliers qu'ils devront s'approprier pour pérenniser l'action, proposer une animation et une coordination des différentes associations autour de la programmation d'ateliers santé participatifs, et permettre aux habitants volontaires de pouvoir devenir relais auprès de leurs pairs, en dehors de tout cadre institutionnel.

Ainsi la nécessité de créer un programme global de promotion de la santé au sein du territoire, en tenant compte de tous ces axes d'intervention, s'est avéré cohérent et efficient.

Sur le territoire de la Bresse bourguignonne, le taux de chômage était plus faible (10.5%) que celui de la région (12.3%) mais on pouvait toutefois voir une augmentation de 36,4% entre 2008 et 2013. De plus, la part des jeunes de 20-29 ans peu diplômée est sur ce secteur plus élevée qu'au niveau régional et départemental (16% contre 13 % et 14,4%). Par ailleurs, les problèmes de mobilité sur le territoire accentuent la précarité. Sur le territoire une partie de la population est en situation de vulnérabilité énergétique liée à l'habitat (taux moyen de 22,1% > à la moyenne régionale) et/ou à la mobilité (similaire à la moyenne régionale).

Le projet a été initié en 2017 en Bresse bourguignonne et a donné lieu dans un premier temps à une formation d'une quinzaine de professionnels qui ont ensuite co-construit tous ensemble des ateliers à destination du public. Les ateliers ont démarré pour un premier groupe en septembre 2018 au rythme d'un atelier par mois. Pour pallier au souci de mobilité du public, un système de covoiturage a été organisé.

Objectifs de l'action

Objectif général : Favoriser la réduction des inégalités de santé en faveur des personnes en situation de précarité

Objectifs opérationnels :

- Mettre en place et animer un comité de pilotage local pour l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du programme
- Créer et développer un réseau interinstitutionnel d'intervenants à l'attention des populations en situation de précarité, par l'organisation d'une formation et d'ateliers d'échanges de pratiques réguliers

	<ul style="list-style-type: none"> • Accompagner les professionnels à la mise en œuvre d'ateliers santé participatifs • Organiser et coordonner des ateliers santé participatifs interinstitutionnels auprès des populations en situation de précarité, pour favoriser le développement de leurs compétences psychosociales • Créer et développer un réseau d'habitants relais, par la mise en place de formations et d'un accompagnement sur les questions de santé et d'accès au droit commun
<p>Description du projet</p>	<p>Résumé : les axes du programme sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identification des acteurs du territoire et communication • Mise en place et animation d'un espace d'échange de pratiques : les partenaires locaux se rencontrent régulièrement pour développer, assurer le suivi du programme et échanger sur leurs pratiques professionnelles. Cet espace d'échange est ouvert à tous et est l'occasion de développer ou de soutenir les démarches de santé auprès des publics vulnérables, d'innover, de mobiliser, de développer ses connaissances et compétences • Formation des acteurs du territoire : « Comment impliquer les personnes en situation de précarité dans les ateliers santé ? » • Accompagnement méthodologique et technique des structures à la mise en place d'ateliers santé pour les personnes en situation de précarité • Lancer la dynamique en organisant des ateliers santé : des animations en binôme par les partenaires et l'Ireps, de 5 ateliers santé en direction des populations vulnérables : échanges autour des thématiques de santé/ accès aux dispositifs de prévention et de soins. • Mobilisation et implication d'habitants relais dans le programme par des temps d'échanges réguliers. • Formation et accompagnement des personnes relais. Les personnes relais bénéficieront d'une formation spécifique de "médiateur santé " et d'un soutien régulier de la part de l'Ireps. <p>Porteur de l'action : Ireps BFC, Antenne 71</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, ARS BFC, Conseil Départemental, professionnels du sanitaire, social et médico-social, futurs habitants relais</p> <p>Population bénéficiaire : professionnels du territoire, personnes en situation de vulnérabilité, précarité du territoire</p> <p>Territoire concerné : Pays de la Bresse bourguignonne</p>
<p>Résultats attendus</p>	<p>Amélioration des compétences psychosociales des personnes en situation de précarité</p>
<p>Calendrier prévisionnel</p>	<p>Durée du CLS</p>
<p>Financement</p>	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : Mise à disposition du temps de l'animateur santé.</p> <p>Taux d'intervention ARS : CPOM Ireps BFC/ ARS BFC</p> <p>Cofinancements : Contribution du Pays et du CD sur la convivialité et certains ateliers</p>

	Covoiturage organisé pour les participants
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre et types de professionnels investis dans le projet - Nombre de séances/réunions réalisées et de formations proposées - Nombre et types d’ateliers participatifs réalisés - Nombre d’habitants relais mobilisés <p>Valeur initiale : 0</p> <p>Fréquence de mesure : annuelle</p> <p>Source : outil de catégorisation des résultats, Tableau de reporting Ireps BFC</p> <p>Responsable du suivi : Ireps BFC, antenne 71</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS :</p> <p>La thématique du Schéma Régional de Santé « parcours précarité ».</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Objectif général n°4 : adapter les réponses d’accès à l’offre de prévention et aux soins <p>Lien: Programme Régional d’Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis (PRAPS)</p> <p>Autre plan/programme/politique : Stratégie de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté</p>

AXE 3 : Prévention – Promotion de la santé

Fiche action n° 3-3

Déployer le Programme « Prévention, Nutrition des enfants »

Motivation de l'action, contexte

L'alimentation et l'activité physique sont deux éléments importants susceptibles d'intervenir comme facteurs de risque ou de protection vis-à-vis du développement de maladies chroniques (maladies cardio-vasculaires, cancers, diabète, obésité...) actuellement les plus répandues.

Parmi ces maladies chroniques, l'obésité constitue aujourd'hui un problème de santé majeur et commun à de nombreux pays. Elle augmente le risque de survenue de nombreuses pathologies et a également un fort retentissement sur le bien-être psychosocial de l'individu (stigmatisation, mésestime de soi, etc.).

Chez les enfants, des enquêtes sur la santé en milieu scolaire permettent d'appréhender la fréquence du surpoids et de l'obésité, à partir de données mesurées. D'après l'enquête nationale de santé des enfants menée par la DREES (Enquête Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques), en 2012-2013, 14,3 % des élèves de grande section de maternelle se trouvent en surcharge pondérale et 4 % en situation d'obésité. La probabilité qu'un enfant obèse le reste à l'âge adulte est de 20 à 50% si l'obésité est constatée avant la puberté, et de 50 à 70% si elle est constatée après.

Le diagnostic réalisé en 2017 sur le Pays de la Bresse bourguignonne a montré que le taux de mortalité lié aux maladies cardiovasculaires est supérieur à celui de la région (22.3 pour 10000 contre 20.7 pour 10000 au niveau de la région BFC). Par ailleurs, il a été mis en évidence que 45% des mortalités prématurées pourraient être évitées par un recours à la prévention et un accès aux soins plus précoce d'où l'intérêt d'apprendre les bons comportements alimentaires dès le plus jeune âge.

Objectifs de l'action

Objectif général :

Améliorer l'offre alimentaire de la restauration collective, en vue de favoriser la prévention du surpoids des enfants, et le développement des circuits courts

Objectifs spécifiques :

- Améliorer l'offre alimentaire
- Accompagner les services de restauration collective et des collectivités
- Favoriser l'implication des élus pour permettre de soutenir la démarche sur le long terme.
- Faciliter l'accès de la restauration collective et des consommateurs aux produits locaux de saison et de qualité
- Accompagner les établissements scolaires dans le développement d'actions pédagogiques sur la thématique auprès des enfants et des adolescents

<p>Description du projet</p>	<p>Résumé :</p> <ul style="list-style-type: none"> Action sur l'offre alimentaire en impliquant les personnels de restauration scolaire, les associations de gestion des restaurants scolaires, et les collectivités : introduction progressive et équilibrée des produits biologiques et/ou locaux en restauration collective en veillant au respect de l'équilibre nutritionnel. Propositions d'actions de formations, d'accompagnements collectifs et d'échanges de pratiques pour les différents partenaires impliqués : accompagner la démarche par des actions pédagogiques pour sensibiliser les différents acteurs aux notions d'alimentation équilibrée et d'environnement, dans le cadre d'un projet global cohérent, en accord avec le Plan national nutrition santé (PNNS). Organisation de rencontres avec les élus du territoire pour les sensibiliser à la thématique Initiation de temps de rencontres et d'échanges avec les producteurs locaux Accompagnement méthodologique des établissements scolaires dans le développement d'actions pédagogiques sur la thématique auprès des enfants et des adolescents, en lien avec les enseignants, en s'inscrivant dans une démarche d'éducation pour la santé. <p>Porteur de l'action : IREPS BFC- antenne 71</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, ARS BFC, Collectivités territoriales /élus, Associations de parents, Terroirs de Saône et Loire, Conseil départemental 71, Professionnels des structures: restauration scolaire des écoles, des centres de loisirs, etc., producteurs locaux</p> <p>Population bénéficiaire : Professionnels de la restauration collective, Professionnels des centres de loisirs et structures accueillant des enfants, Parents, Enfants</p> <p>Territoire concerné : Pays de la Bresse bourguignonne</p>
<p>Résultats attendus</p>	<p>Amélioration de l'équilibre alimentaire en lien avec les obligations nutritionnelles Introduction progressive de la part des produits locaux et bio dans les menus Sensibilisation des élus et collectivités</p>
<p>Calendrier prévisionnel</p>	<p>Durée du CLS</p>
<p>Financement</p>	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 15000 Euros Mise à disposition du temps de l'animateur santé.</p> <p>Taux d'intervention ARS : CPOM IREPS BFC/ ARS BFC</p> <p>Cofinancements : CD 71</p>
<p>Indicateurs</p>	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de structures de restauration scolaire investies dans le projet pour l'amélioration de l'offre alimentaire - Nombre et type d'amélioration de l'offre alimentaire mise en place grâce au projet - Nombre de formation et d'accompagnements proposés - Nombre d'élus et collectivités rencontrés - Nombre de temps d'échanges avec des acteurs de la filière courte - Nombre d'équipes pédagogiques investies dans le projet <p>Valeur initiale : 0</p>

	<p>Fréquence de mesure : annuelle</p> <p>Source : Tableau de reporting Ireps BFC</p> <p>Responsable du suivi : Ireps BFC- antenne 71</p>
<p>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</p>	<p>Priorités stratégiques PRS :</p> <p>La thématique du Schéma Régional de Santé « Parcours Nutrition-Santé ».</p> <p>↳ Objectif général n°1 : Approfondir les actions de prévention en matière de nutrition en les adaptant aux populations ou aux milieux les plus à risques dans une démarche de promotion de la santé en conformité avec la Charte d’Ottawa »</p> <p>Lien parcours : Parcours Nutrition-Santé, Parcours Adolescents et jeunes adultes</p> <p>Autre plan/programme/politique : Programme national nutrition santé (PNNS) Programme national alimentation (PNA)</p>

AXE 3: PREVENTION-PROMOTION DE LA SANTE

Fiche action 3-4

Déployer le Parcours d'Accompagnement Sportif pour la Santé (PASS) - SPORT SANTE

Motivation de l'action, contexte

Le surpoids et l'obésité touchent les personnes de plus en plus jeunes, et notamment les enfants. L'obésité est une maladie car elle altère la Santé. Les atteintes peuvent être nombreuses et sont d'ordre physique, psychologique ou social. Elle participe à l'augmentation des handicaps et des maladies chroniques. De façon générale, la sédentarité croissante augmente le risque de survenue de maladies.

Tous les experts le confirment, l'activité physique est un élément déterminant en matière de santé, mais aussi pour la qualité de vie et le bien-être psychologique. Elle fait désormais partie intégrante du traitement de nombreuses maladies.

Cependant, il existe peu de partenariats entre les différents acteurs pour mettre en place des programmes locaux de santé publique en matière de sport-santé.

Actuellement, encore peu de structures sont identifiées comme établissement «sport-santé» pour accueillir des personnes atteintes de maladies chroniques, de facteurs de risques ou en situation de perte d'autonomie afin qu'elles puissent reprendre à leur rythme une activité physique bénéfique pour leur santé.

Le diagnostic réalisé sur le territoire de la Bresse bourguignonne montre un taux standardisé de mortalité lié aux maladies cardio-vasculaires de 22.3/10000 ce qui est significativement supérieur au taux de la région BFC (20.7/10000) ainsi qu'un taux standardisé d'hospitalisations de 181.5/10000 ce qui est également significativement supérieur au taux de la région BFC.

Par ailleurs, les maladies cardio-vasculaires et les cancers représentent 57% des nouveaux cas d'ALD (Affection Longue Durée)

L'objectif est d'accroître le recours à l'activité physique et sportive (APS) comme thérapeutique non médicamenteuse et de la rendre accessible à aux patients quel que soit leur état de santé et leur situation financière.

Objectifs de l'action

Objectif général : développer l'activité physique et sportive adaptée auprès des populations prioritaires

Objectifs opérationnels :

- Faire connaître le dispositif sport-santé auprès des professionnels et des personnes concernées
- Recenser les associations sportives du territoire pour une sensibilisation du PASS en direction de ses animateurs sportifs
- Assurer la lisibilité du dispositif « sport santé » afin d'orienter les personnes atteintes de maladies chroniques vers les offres d'activités physiques et sportives adaptées

Description du projet

Résumé :

Développer une organisation coordonnée permettant la mise en place d'un Parcours d'accompagnement sportif pour la santé (PASS) pour les patients inactifs atteints d'une pathologie chronique :

- Obésité (Indice de Masse Corporelle supérieur à 30),
- Diabète type 1 et 2,
- Maladie cardiovasculaire stabilisée,
- Cancers

	<p>Ou présentant des facteurs de risque, pouvant être en situation de précarité, de handicap ou de perte d'autonomie et pouvant initier leur PASS.</p> <p>Cette prise en charge repose sur l'accompagnement dans la pratique d'une activité physique et sportive régulière, adaptée, sécurisante et progressive des patients inclus. Un travail de coordination et de lien avec les professionnels « éducateurs médico-sportifs » ou « Enseignants en Activité Physique Adaptée -Santé » est assuré par le réseau sport-santé.</p> <p>Le PASS est structuré selon le mode d'organisation des parcours de soins : diagnostic - mise en route des mesures hygiéno-diététiques - suivi. Il est coordonné ou supervisé par le médecin traitant, avec l'aide de l'Enseignant Activité Physique Adaptée-Santé de proximité.</p> <p>Pour ce faire, la démarche envisagée est la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier via la DDCS les associations sportives du territoire pour les sensibiliser au PASS. • proposer une à deux réunions par an avec les professionnels de santé et les associations sportives en présence du dispositif « sport santé » (coordinatrice régionale sport santé) • promouvoir le sport santé lors de manifestation de prévention et promotion de la santé auprès du grand public (ex Octobre Rose, Mars bleu,..) <p>Porteur de l'action : Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : ARS BFC, CPAM 71, DDCS, DRJSCS, réseau Sport-santé, associations sportives, mutuelles, collectivités territoriales, associations sportives, URPS, conseils des ordres, plate-forme territoriale d'appui</p> <p>Population bénéficiaire : patients atteints de pathologie chronique ou présentant des facteurs de risque</p> <p>Territoire concerné : Pays de la Bresse bourguignonne</p>
Résultats attendus	Communication sur le dispositif « sport santé » auprès de tout public
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : Mise à disposition du temps de l'animateur santé.</p> <p>Taux d'intervention ARS : (RRAPPS)</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de structures sportives et de professionnels de santé rencontrés - nombre de professionnels de santé impliqués - nombre d'animateurs sportifs impliqués - ouverture de créneaux PASS <p>Fréquence de mesure : annuelle</p> <p>Responsable du suivi : Animateur santé en lien avec l'Animateur territorial en santé</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou	Priorités stratégiques PRS :

autres démarches de partenaires

La thématique du Schéma Régional de Santé « la promotion- prévention ».

↳ Promouvoir la santé et prévenir au plus tôt la prévention universelle : « la prévention universelle : environnements et pratiques favorables »

Lien parcours : parcours nutrition et santé objectif général n°3

AXE 3: PREVENTION-PROMOTION DE LA SANTE

Fiche action n°3-5

Contribuer à la lutte contre le cancer

Motivation de l'action, contexte

Les cancers demeurent la première cause de mortalité en France : ils sont responsables de près de 150 000 décès chaque année.

La lutte contre le cancer est une priorité nationale depuis 2003, ce qui a justifié l'adoption de trois plans cancer nationaux, le troisième étant en cours (2014-2019). C'est également une priorité régionale dans le cadre d'un parcours cancer dans le Schéma Régional de Santé.

Le diagnostic réalisé sur le territoire de la Bresse bourguignonne montre des taux de dépistages organisés des cancers inférieurs aux objectifs européens et inférieurs à la moyenne départementale et régionale sur certains cantons (Cuisery, Pierre de Bresse pour le cancer du sein et Cuisery, Cuiseaux pour le cancer colorectal).

Par ailleurs, sur le territoire les cancers sont une des principales causes de mortalité et d'hospitalisations (taux supérieur à la moyenne départementale en ce qui concerne les hospitalisations). De plus, les cancers et les maladies cardio-vasculaires représentent 57% des nouveaux cas d'ALD (Affection Longue Durée).

L'hospitalisation et les différents traitements se font à l'extérieur du territoire et les personnes atteintes de cancers n'ont pas de possibilité d'accompagnement adapté (sport adapté, groupe de parole etc.) sur le territoire. Nombreux sont ceux qui y renoncent car trop éprouvés par les traitements souvent lourds et faute de mobilité.

L'objectif est de promouvoir le dépistage organisé des cancers et d'améliorer l'accès aux soins de support sur le territoire pendant et après le cancer.

Objectifs de l'action

Objectif général : Promouvoir la lutte contre le cancer

Objectifs opérationnels :

- Améliorer le recours au dépistage organisé des cancers
- Offrir un accès aux soins de support sur le territoire pendant et après le cancer pour améliorer la qualité de vie des patients (groupe de parole, activité physique adaptée)

Description du projet

Résumé :

- Développer des actions dans le cadre d'événements nationaux du type Octobre Rose et Mars Bleu.

Depuis 2017, le Pays de la Bresse bourguignonne a mis en place avec différents partenaires (Ville de Louhans, Ligue contre le cancer, l'association sportive laïque louhannaise, l'association Toujours Femme, etc.) un week-end d'actions dans le cadre d'octobre rose. Une course marche Arcad'elles permettant de sensibiliser le grand public au dépistage du cancer du sein et dont les bénéfices sont reversés à une association locales de lutte contre le cancer est organisé sur Louhans depuis 2 ans.

Arcad'elles :

presque 500 participants et 1600 euros de bénéfices en 2017

presque 900 participants et 5600 euros de bénéfices en 2018

- Proposer une offre d'activité physique adaptée sur le territoire.

Une offre d'activité physique adaptée combiné à un espace de paroles a démarré début janvier 2019.

	<p>Porteur de l'action : Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : Ligue contre le cancer, Associations sportives, collectivités territoriales, Mutuelles Association Toujours Femme, ARS BFC, Antenne 71 du Centre Régional de Coordination de Dépistage des Cancers</p> <p>Population bénéficiaire : Habitants du Pays de la Bresse bourguignonne et patients ayant ou ayant eu un cancer</p> <p>Territoire concerné : Pays de la Bresse bourguignonne</p>
Résultats attendus	<p>Amélioration du taux de dépistage Création d'une offre de soins de support</p>
Calendrier prévisionnel	<p>Durée du CLS</p>
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : Mise à disposition du temps de l'animateur santé. Sollicitation de différents sponsors dans le cadre d'Arcad'elles (collectivités, mutuelles, partenaires privés)</p> <p>Taux d'intervention ARS :</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre et type d'actions organisées pour promouvoir le dépistage organisé - nombre de personnes touchées par ces actions - nombre de partenaires impliqués - nombre et types d'offres de soins de support mis en place - nombre de patients touchés par ces offres <p>Fréquence de mesure : annuelle</p> <p>Responsable du suivi : Animateur santé en lien avec l'Animateur territorial en santé</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS :</p> <p>Le Parcours Cancer du Schéma Régional de Santé, objectif général n°2 et n°3.</p> <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> ↳ Augmenter le taux de participation aux dépistages organisés (sein, colorectal, col de l'utérus), particulièrement dans les territoires avec les taux les plus faibles ↳ Améliorer l'accès des patients aux soins de support en établissement de santé comme en ville pendant et après le cancer pour améliorer leur qualité de vie (prise en charge de la douleur, des soins palliatifs, accompagnement psychosocial, suivi nutritionnel, activité physique adaptée, hygiène de vie, soutien psychologique des proches, préservation de la fertilité, prise en charge des troubles de la sexualité)

AXE 3: PREVENTION-PROMOTION DE LA SANTE

Fiche action 3-6 Prévenir les conduites à risque

Motivation de l'action, contexte

Les conduites addictives sont un problème majeur de santé publique justifiant une politique de prévention, de soin et de réduction des risques et des dommages : elles seraient responsables de plus de 127 000 décès par an en France¹¹ et, au-delà de la mortalité, leurs impacts médicaux (maladies chroniques) sociaux sont multiples et, au-delà de la mortalité, leurs impacts médicaux (maladies chroniques) sociaux sont multiples.

Toutes les catégories de la population sont concernées mais certains publics sont plus vulnérables, notamment les adolescents.

Le territoire de la Bresse Bourguignonne est marqué par un niveau élevé de précarité ainsi que par des inégalités territoriales d'accès aux droits et aux soins.

Le diagnostic réalisé sur le territoire de la Bresse bourguignonne montre des taux qui ne diffèrent pas significativement des taux départementaux et régionaux avec tout de même des disparités au niveau des taux de mortalité liés aux addictions sur le territoire.

Une étude qualitative sur la Bresse Bourguignonne, réalisée en 2017 par le CSAPA Kairn 71 sur le parcours d'initiation à l'héroïne, montre que ce territoire est touché par les drogues illicites, au moins au même titre que les autres de la Région.

L'objectif est de prévenir les addictions chez les jeunes en créant des environnements favorables à la santé.

Dans ce contexte, en lien avec le KAIRN (réfèrent de la thématique addiction sur le territoire), le Pays de la Bresse bourguignonne souhaitent travailler à Renforcer les compétences psychosociales de la population et renforcer les collaborations avec les partenaires locaux accompagnants des publics jeunes en mettant à profit leurs connaissances et expériences de terrains à travers leurs programmes, le réseau REMED'ADDICTIONS, leur Centre de Formation ou encore lors des réunions de travail communautaires (REAAP, RRAPPS, « Commission Jeunes Louhans » etc.).

Objectifs de l'action

Objectif général : Prévenir les conduites à risques en créant des environnements favorables à la santé

Objectifs opérationnels :

- Promouvoir les dispositifs existants (CJC, équipe mobile addictions)
- Déployer les programmes et outils du CSAPA KAIRN 71 permettant la formation des professionnels et le travail sur les compétences psychosociales
- Proposer des actions innovantes permettant le développement des compétences psychosociales des jeunes en fonction des besoins

Description du projet

Résumé :

- Promouvoir et renforcer les dispositifs existants (**CJC, équipe mobile addiction**) en travaillant sur des actions de communications (inclusion dans l'annuaire locale fait par l'association Le Pont ; distribuer des plaquettes

Consultations Jeunes Consommateurs (CJC) auprès des acteurs de 1^{ère} ligne – non spécialisés en addictologie ; promouvoir la page Facebook « CJC du KAIRN 71 »)

CJC : La consultation jeune consommateurs est proposée sur le territoire un mercredi sur 2 au sein de la cité scolaire de Louhans. Accessible au 11-25 ans, c'est une consultation d'une heure environ entièrement gratuite et anonyme à destinations des jeunes et/ou de leur entourage sans limite d'un nombre de rdv. Grâce à une convention entre le CSAPA KAIRN 71 et l'éducation nationale, la CJC peut se déplacer ponctuellement sur d'autres établissements scolaires dans le cadre de consultation avancée ou « point de contact ».

Equipe mobile addiction : peut être mobiliser par les intervenants médico-socio-éducatifs du territoire pour bénéficier de sensibilisations, d'analyses de situations complexes et de formations sur les conduites addictives et faciliter le diagnostic et l'accès aux soins des personnes en situation de précarité, d'isolement ou les femmes enceintes

- Déployer les programmes « UNPLUGGED » (sur un établissement scolaire chaque année pendant la période 2019-2023) et « Soutien aux Familles et à la Parentalité » (une session sur la période 2020-2023) sur le territoire de la Bresse bourguignonne et permettre de lever les freins à ces déploiements
- Réaliser une conférence « parents & éducation aux écrans » chaque année sur la période du CLS (2019-2023)
- En fonction des besoins de terrain recensés, le CSAPA KAIRN71 et le Syndicat Mixte du Pays de la Bresse bourguignonne travailleront de concert avec les partenaires locaux pour créer et proposer des projets artistiques « innovants » sur le territoire pour permettre le développement des compétences psychosociales des jeunes (travail de la gestion des émotions par la méditations pleine conscience, théâtre d'improvisation etc.) qui pourraient être financés via des réponses à des appels à projets divers (ex : AAP MILDECA). Différents partenaires en lien avec les jeunes seront sollicités dans ce groupe qui permettra la réflexion et l'émergence de projets plus ponctuels : Education nationale, associations sportives, Mission locale, PJJ...

Porteur de l'action : Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne / CSAPA KAIRN 71

Partenaires, acteurs à mobiliser : ARS BFC, CSAPA KAIRN71, Education nationale, Mission Locale, MDS, collectivités territoriales, IREPS, PJJ , Maison des Adolescents, Conseil Départemental, MILDECA, Professionnels de la justice et des forces de l'ordre, Etablissements scolaires et professionnels agricoles, Associations sportives, Centres de Loisirs, FJT : Foyer de Jeunes Travailleurs

Population bénéficiaire : Habitants du Pays de la Bresse bourguignonne

Territoire concerné : Pays de la Bresse bourguignonne

Résultats attendus

Meilleure connaissance des dispositifs existants, augmentation du recours à ces dispositifs

Mise en place des programmes UNPLUGGED et SFP sur le territoire

Une meilleure connaissance du grand public et des professionnels concernant les rapports aux écrans

Mise en place de projets spécifiques répondant à des besoins du territoire

Amélioration des connaissances et compétences des acteurs de 1^{ère} ligne - non spécialisés en addictologie – concernant la prévention des conduites addictives

	Amélioration de l'environnement favorable à la santé dans le champ de la prévention des conduites addictives (institutionnel et partenarial)
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : Mise à disposition du temps de l'animateur santé. Sollicitation de financement MILDECA pour des projets plus spécifiques, éventuellement candidature à l'appel à projet Fondation de France, INCa... Moyens mobilisables dans le cadre des dispositifs de formation professionnelle continue</p> <p>Taux d'intervention ARS : CPOM KAIRN71/ ARS BFC</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre et type d'actions organisées pour promouvoir les dispositifs existants - nombre de personnes touchées par ces actions - nombre de partenaires impliqués - nombre de sessions des programmes UNPLUGGED et SFP mis en place - nombres de professionnels formés à ces programmes - nombre de participants touchés - nombre de conférences sur les écrans organisées et nombre de personnes touchées - nombre et type de projets artistiques « innovants » mis en place - nombre de personnes touchées par ces projets <p>Fréquence de mesure : annuelle</p> <p>Source : Tableau de reporting KAIRN 71</p> <p>Responsable du suivi : CSAPA KAIRN 71 et Animateur santé en lien avec l'Animateur territorial en santé</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS :</p> <p>Le Parcours Addictions du Schéma Régional de Santé, objectif général n°1.</p> <p>Objectifs opérationnels :</p> <p>↳ Agir auprès des adolescents, priorisant l'approche prévention-promotion de la santé, favorisant l'intervention précoce</p> <p>Lien parcours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Parcours Adolescents et jeunes adultes - Parcours Précarité-vulnérabilité <p>Autres démarches de partenaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Projet 2018-2022 Dijon académie apprenante - Parcours Educatif de Santé - Parcours Citoyen

AXE 3 : PREVENTION – PROMOTION DE LA SANTE

Fiche action n° 3-7

Sensibiliser et lutter contre le moustique tigre

Motivation de l'action, contexte	<p>Compte tenu de l'observation du moustique tigre en France métropolitaine dès 1999, le ministère de la santé (Direction Générale de la Santé) a mis en place un dispositif national de lutte contre les arboviroses afin de prévenir la survenue de nouvelle épidémie.</p> <p>La surveillance de l'implantation de ce moustique en Saône-et-Loire est réalisée depuis 2010. Son installation définitive a été constatée en 2014, date à partir de laquelle ce moustique a été considéré comme implanté et actif sur ce territoire. Le département de Saône-et-Loire a donc été classé comme zone à risques où le moustique est implanté, par arrêté ministériel du 9 décembre 2014.</p>
Objectifs de l'action	<p>Objectif général : Réduire l'exposition des populations aux nuisances liées au moustique tigre</p> <p>Objectifs opérationnels : L'action est à destination des particuliers et des professionnels du bâtiment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les élus aux liens sur les connaissances et les risques liés au moustique tigre • Mettre en place des actions permettant de lutter contre le moustique tigre
Description du projet	<p>Résumé :</p> <p>Un des préalables indispensables au lancement d'actions sur le thème santé et environnement est de faire de la pédagogie sur le sujet, auprès des élus, des autres partenaires (professionnels de santé etc) et de la population. Parallèlement, la mise en place d'actions de prévention est essentielle, ainsi que l'action directe des collectivités et autres gestionnaires des espaces publics.</p> <p>Pour ce faire, la démarche envisagée est la suivante : Cette action comporte plusieurs volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les élus, les techniciens et la population • Organisation d'actions de formation des collectivités, des professionnels et des populations aux techniques de lutte contre le moustique tigre. <p>Porteur de l'action : Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne/ ARS</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : collectivités, Conseil Départemental, DDT, DREAL, Conseil Régional, EID Rhone Alpes, IREPS.</p> <p>Population bénéficiaire : Habitants du Pays de la Bresse bourguignonne</p> <p>Territoire concerné : Pays de la Bresse bourguignonne</p>
Résultats attendus	Mise en œuvre, suivi et communication sur le programme d'action annuel du CLS
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : Mise à disposition du temps de l'animateur santé. Financement des actions par l'ARS et le SMBb, ainsi que, éventuellement, par les autres partenaires.</p>

	<p>Budget total annuel :</p> <p>Taux d'intervention ARS :</p> <p>Cofinancements :</p>
Indicateurs	<p>Description:</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de réunions de sensibilisation ou de sessions de formation - nombre de participants aux différentes réunions - nombre d'actions <p>Valeur initiale: 0</p> <p>Fréquence de mesure : annuelle</p> <p>Responsable du suivi: Animateur santé en lien avec l'Animateur territorial en santé</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : lien avec le PRSE 3</p> <p>Lien: Axe 4 du PRSE3 Favoriser une meilleure intégration des enjeux de santé dans les documents d'urbanisme et les opérations d'aménagement Objectif 11 Action 40</p>

AXE 3 : PREVENTION- PROMOTION DE LA SANTE

Fiche action n° 3-8

Sensibiliser et lutter contre la présence d'une plante invasive : l'Ambroisie

Motivation de l'action, contexte

L'ambroisie à feuilles d'armoise (nom scientifique : *Ambrosia artemisiifolia* L.) est une plante invasive, native d'Amérique du Nord, particulièrement allergisante par son pollen.

Pour les régions les plus envahies, les manifestations d'allergie à l'ambroisie (conjonctivite, rhinite, asthme...) peuvent atteindre jusqu'à 12% de la population entraînant une altération notable du bien être des individus et un coût important pour les systèmes de sécurité sociale (remboursement des soins, journées non travaillées...).

Malgré l'inquiétude croissante des autorités et les actions menées, elle continue toujours son expansion en colonisant principalement les milieux modifiés par l'action humaine : parcelles cultivées, bords de route, terrains en friche ou en construction. Sa dispersion est favorisée par les mouvements d'engins et le transport de terre.

En Bourgogne, les départements de la Nièvre et de la Saône-et-Loire sont fortement touchés par la prolifération de l'ambroisie rendant difficile toute tentative d'éradication.

Il apparaît donc important d'informer les collectivités sur les enjeux sanitaires de l'ambroisie et de mener avec elles des actions de prévention afin de lutter contre la prolifération de cette plante.

Objectifs de l'action

Objectif général : Lutter contre la prolifération de l'ambroisie

Objectifs opérationnels :

- Accompagner les collectivités dans la lutte contre l'ambroisie en les informant sur la présence, les conséquences de l'ambroisie et l'importance d'une action préventive
- Renforcer l'efficacité des programmes de lutte contre l'ambroisie
- Recenser les acteurs actifs dans la lutte contre l'ambroisie

Description du projet

Résumé :

Un des préalables indispensables au lancement d'actions sur la lutte contre l'ambroisie est de faire de la pédagogie sur le sujet, auprès des élus, des autres partenaires (professionnels de santé etc.) et de la population.

Parallèlement, la mise en place d'actions de prévention est essentielle, ainsi que l'action directe des collectivités et autres gestionnaires des espaces publics.

Pour ce faire, la démarche envisagée est la suivante :

Cette action comporte plusieurs volets :

- Recensement des acteurs actifs dans la lutte contre l'ambroisie
- Organisation d'actions d'information et de formation des collectivités et des populations aux techniques de lutte (Elaborer un cahier des charges des formations pour les territoires volontaires)

Porteur de l'action : Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne/ ARS

	<p>Partenaires, acteurs à mobiliser : Observatoire des ambroisies, FREDON, Chambre d'agriculture, Conseil Départemental, DREAL, DDT, Conseil Régional.</p> <p>Population bénéficiaire : Habitants du Pays de la Bresse bourguignonne</p> <p>Territoire concerné : Pays Bresse Bourguignonne</p>
Résultats attendus	Mise en œuvre, suivi et communication sur le programme d'action annuel du CLS
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : Mise à disposition du temps de l'animateur santé. Financement des actions par l'ARS et le SMBb, ainsi que, éventuellement, par les autres partenaires. Budget total annuel :</p> <p>Taux d'intervention ARS : (RRAPPS)</p> <p>Cofinancements :</p>
Indicateurs	<p>Description : - nombre de réunions de sensibilisation ou de sessions de formation - nombre de participants aux différentes réunions - nombre d'actions</p> <p>Valeur initiale : 0</p> <p>Fréquence de mesure : annuelle</p> <p>Responsable du suivi : Animateur santé en lien avec l'Animateur territorial en santé</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : lien avec le Plan Régional Santé Environnement 2017-2021</p> <p>Lien: Axe 3 du PRSE 2017-2021</p> <p>↳ Maitriser les risques sanitaires à l'exposition pollinique Objectif 7 Action 28 et 29</p>

AXE 4 : COORDINATION, ANIMATION ET EVALUATION

Fiche action n°4-1

Animer, communiquer et suivre la mise en œuvre du Contrat Local de Santé

Motivation de l'action, contexte	<p>L'animation, la coordination, le suivi de la mise en œuvre et la communication sur le Contrat Local de Santé (CLS) nécessitent la mobilisation de moyens humains spécifiques au sein du territoire.</p> <p>L'affectation d'une personne dédiée au CLS est la condition sine qua non d'une mise en œuvre efficiente du contrat</p>
Objectifs de l'action	<p>Objectifs général : Mettre en œuvre le Contrat Local de Santé</p> <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none">• Animer et suivre le CLS• Communiquer sur le CLS• Accompagner le développement de projets nouveaux
Description du projet	<p>Résumé :</p> <ul style="list-style-type: none">• Volet « pilotage et animation du CLS » L'animatrice santé (AS) du Pays de la Bresse bourguignonne identifie, mobilise et anime les acteurs locaux afin d'élaborer le CLS, en lien avec l'animatrice territoriale en santé de l'ARS (ATS) Elle co-rédige le CLS avec l'ATS et met en œuvre les actions lorsque la collectivité locale est le porteur de l'action. Elle s'assure de la bonne exécution du contrat : animation, mise en œuvre et suivi ; elle a en charge la restitution de l'état d'avancement du CLS à l'assemblée plénière CLS. Le CLS s'inscrivant dans un partenariat vaste, l'AS est chargé de faire le lien dans la mise en œuvre des actions avec tous les signataires (conseil régional, départemental, EPCI, autres partenaires...) Elle prépare et participe avec l'ATS aux instances et groupes de travail dans le cadre des CLS. Elle est en charge de la préparation des documents, le secrétariat, l'organisation des instances, toujours en lien avec l'ATS. Elle pilote également le conseil local en santé mentale.• Volet « accès aux soins primaires et installation des professionnels de santé (PS) » L'AS a un rôle de proximité vis-à-vis des PS, en particulier lors de leur installation. Elle doit jouer le rôle de « porte d'entrée », de « guichet d'accueil » pour son territoire, pour l'accueil de nouvelles populations ciblées sur les professionnels de santé. Elle contribue avec l'ATS à structurer et mettre en avant une offre d'accueil et d'installation. Elle construit une offre d'accompagnement à l'installation familiale en lien avec le niveau départemental et régional. Il doit créer les conditions d'intégration des PS dans le territoire : logement (réalisation d'un état des lieux de l'existant sur leur territoire, recherche des solutions de logement pour les étudiants...), emploi du conjoint, scolarisation des enfants... Elle relaye auprès de l'ARS les initiatives sur l'exercice coordonné des PS ou des élus. Sur la partie projets d'investissement immobilier : elle aide à la formalisation des projets (notamment sur le montage financier) et elle suit la réalisation du programme immobilier.

	<p>L'ARS privilégie le volet « pilotage et animation du CLS » dans la répartition du temps de travail de l'AS.</p> <p>Porteur de l'action : Syndicat Mixte du Pays de la Bresse bourguignonne</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : Syndicat Mixte du Pays de la Bresse bourguignonne, ARS BFC, Conseil Départemental, Préfecture, CPAM, Conseil Régional</p> <p>Population bénéficiaire : La population et les professionnels du Pays de la Bresse bourguignonne</p> <p>Territoire concerné : Pays de la Bresse bourguignonne</p>
Résultats attendus	Mise en œuvre, suivi et communication sur le programme d'action annuel du CLS
Calendrier prévisionnel	Durée du CLS
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet :</p> <p>Taux d'intervention ARS : maximum 25 000 euros, maximum 50% d'un ETP</p> <p>Cofinancements : Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne</p>
Indicateurs	<p>Description</p> <ul style="list-style-type: none"> - Implication des acteurs locaux : <ul style="list-style-type: none"> a. Nombre d'acteurs impliqués / nombre potentiel d'acteurs par type d'actions, b. Type de participation : présence aux réunions, participation à des actions (autres que réunions), formalisation des engagements (signature de conventions) - Taux de participation aux instances : <ul style="list-style-type: none"> a. Groupe de travail b. Assemblée plénière - Taux de réalisation des actions portées par le Syndicat Mixte du Pays de la Bresse bourguignonne - Nombre de communications sur le CLS - Variété des supports de communication sur le CLS - Nombre de projets nouveaux accompagnés : <ul style="list-style-type: none"> a. Projet d'installation, b. Projet d'exercice coordonné entre professionnels de santé, c. Projet d'action nouvelle pour le CLS <p>Valeur initiale : 0</p> <p>Fréquence de mesure : annuelle</p> <p>Source : Animateur de santé</p> <p>Responsable du suivi : Animateur Santé en lien avec l'ATS</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : « la territorialisation et l'animation de notre politique de santé : notre capacité à agir en partenariat et en proximité »</p> <p>Lien parcours :</p> <p>Autre plan/programme/politique :</p>

AXE 4 : COORDINATION, ANIMATION ET EVALUATION

Fiche action n°4-2 Evaluer le Contrat Local de Santé

Motivation de l'action, contexte	<p>L'évaluation consiste à formuler un jugement de valeur sur les modalités et/ou les résultats de la mise en œuvre du CLS sur la base du recueil et de l'analyse des informations quantitatives et qualitatives.</p> <p>L'évaluation est une démarche qui consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none">- décrire l'activité telle qu'elle est mise en œuvre, dans ses différentes dimensions ;- constater les éventuels écarts sur la base des référentiels, repères réglementaires et techniques ;- analyser ces écarts en les contextualisant et mettre en évidence les points forts et points faibles du fonctionnement et de l'organisation ;- produire des préconisations stratégiques et opérationnelles. <p>Il s'agit de mesurer l'efficacité et l'efficience des actions réalisées durant la durée de vie du CLS, ainsi que la qualité de leur mise en œuvre et la mobilisation des acteurs dans le cadre du contrat.</p> <p>L'évaluation vise à aider à la construction d'un prochain CLS et notamment le maintien ou non de certaines actions.</p> <p>L'évaluation doit être prévue dès la signature du CLS, afin d'en préciser les modalités (financement...).</p>
Objectifs de l'action	<p>Le dispositif d'évaluation du CLS vise à :</p> <ul style="list-style-type: none">• Mieux connaître l'apport et la pertinence de ce mode de contractualisation au profit de la santé de la population du territoire du CLS,• Rendre compte de la mobilisation des acteurs dans le cadre du CLS,• Mesurer les résultats obtenus et les impacts (sur la réduction des inégalités sociales et territoriales, sur la coordination des acteurs...),• S'assurer de la mise en œuvre du CLS en cohérence avec le PRS2 et avec les objectifs prioritaires des signataires.
Description du projet	<p>Résumé :</p> <p>Au plan conceptuel, plusieurs types d'évaluation existent : l'évaluation ex-ante, intermédiaire, finale, ex-post. Nous privilégions la réalisation d'une évaluation finale. En effet, la perspective de prendre un temps in fine pour procéder à l'évaluation est incontournable ne serait-ce que pour entretenir la dynamique partenariale engagée par le CLS et objectiver le choix de renouvellement ou non d'un CLS.</p> <p>L'évaluation permet de vérifier que les objectifs fixés sont atteints et de porter un regard sur les actions, sur les pratiques qui ont été mises en œuvre pour les atteindre. Dans ce cadre, l'évaluation permet de prendre des décisions de manière éclairée.</p> <p>L'évaluation finale permet de mesurer l'efficacité et l'efficience des actions réalisées, ainsi que la qualité de leur mise en œuvre.</p> <p>Nous privilégions la réalisation d'une évaluation externe, avec le recours à un cabinet conseil dans le cadre de marché public.</p> <p>Porteur de l'action : un cabinet conseil choisi suite au lancement d'un marché public.</p>

	<p>Partenaires, acteurs à mobiliser : Signataires, opérateurs, partenaires, bénéficiaires.</p> <p>Population bénéficiaire : tous les acteurs du CLS (bénéficiaires des actions, professionnels, institutionnels...)</p> <p>Territoire concerné : Pays de la Bresse bourguignonne</p>
Résultats attendus	L'évaluation doit s'attacher à formuler des constats, si possible partagés par le plus grand nombre d'acteurs, mais également à proposer des recommandations stratégiques et opérationnelles qui vont pouvoir être mises en place au bénéfice de ces acteurs. Elle s'inscrit en cela dans une logique d'intervention et d'aide à la décision pour l'ensemble des acteurs, afin d'améliorer les actions réalisées.
Calendrier prévisionnel	Dans les 6 derniers mois du CLS
Financement	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : entre 10 000 et 15 000 euros</p> <p>Taux d'intervention ARS : maximum 50%</p> <p>Cofinancements : Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, Conseil Régional, Conseil Départemental, CPAM</p>
Indicateurs	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation du suivi annuel du CLS - Lancement du marché public - Suivi de la réalisation de l'évaluation <p>Valeur initiale : 0</p> <p>Fréquence de mesure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 fois / an réalisation du suivi du CLS - 1 an avant la fin du CLS, mise en place de la procédure de lancement du marché public (choix des questions évaluatives, rédaction des cahiers des clauses administratives et techniques...), pour laisser 6 mois au prestataire pour réaliser l'évaluation <p>Source : Animateur de santé et ATS</p> <p>Responsable du suivi : Animateur Santé et ATS</p>
Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	<p>Priorités stratégiques PRS : « la territorialisation et l'animation de notre politique de santé : notre capacité à agir en partenariat et en proximité »</p> <p>Lien parcours :</p> <p>Autre plan/programme/politique :</p>

Glossaire

ADEMAS71 : Ancien nom de l'association de dépistage des cancers en Saône et Loire

ALD : Affection Longue Durée

ARS BFC : Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté

AS : Animatrice Santé

ATS : Animatrice Territoriale en Santé

BFC : Bourgogne Franche Comté

CATTP : Centre d'Activité Thérapeutique à Temps Partiel

CAMSP : Centre d'Action Médico-Social Précoce

CD71 : Conseil Départemental de Saône et Loire

CESC : Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté

CHS : Centre Hospitalier Spécialisé

CLS : Contrat Local de Santé

CLSM : Conseil Local de Santé Mentale

CMP : Centre Médico Psychologique

CNGE : Collège National des Généralistes Enseignants

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CPOM : Convention Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

CPTS : Communauté Professionnelle Territoriale en Santé

CRGE : Collège Régional des Généralistes Enseignants

CSAPA : Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie

CST : Centre de Santé Territorial

DACS : Direction Départemental de la Cohésion Sociale

DDT : Direction Départementale des Territoires

DETR : Dotation d'Equipements aux Territoires Ruraux

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DRJCS : Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

ECEVE : équipe Epidémiologie Clinique et Evaluation Economique appliquées aux populations vulnérables

EID Rhône Alpes : Entente Départementale de Démoustication Rhône Alpes

EHPAD : Etablissement Hospitalier pour Personnes âgées Dépendantes

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

EMPP : Equipe Mobile Psychiatrie Précarité

EPMS : Etablissement Public Médico-Social

ESAT : Etablissement et Service d'Aide par le Travail

eTICSS : Territoire Innovant Coordonné Santé Social

ETP : Equivalent Temps Plein

FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé

FREDON : Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles

GEM : Groupe d'Entraide Mutuelle

HPST (loi) : loi Hôpital Patients Santé Territoires

INSEE : Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques

INSERM : Institut National de la Santé Et de la Recherche Médicale

IREPS BFC : Instance Régionale d'Education et de Prévention de la Santé Bourgogne Franche Comté

ITEP : Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique

MARPA : Maison d'Accueil Rural pour les Personnes Agées

MDS : Maison Départementale des Solidarités

MILDECA : Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives

MSP : Maison de Santé Pluridisciplinaire

MSU : Maitre de Stage Universitaire

NOTRE (loi) : loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la REpublique

ORS : Observatoire Régional de la Santé

PASS : Parcours d'Accompagnement Sportif pour la Santé

PEAS : Plan d'Egal Accès aux Soins

PETR : Pôle d'Equilibre Territorial et Rural

PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse

PNNS : Plan National Nutrition Santé

PNA : Plan National Alimentation

PRADO : Programme d'Accompagnement du Retour à Domicile

PRINTEMPS : Programme de Recherche Interventionnelle Evaluative Mené pour la Prévention du Suicide

PRS : Projet Régional de Santé

PRSE :

PSJ : Pass Santé Jeunes

PTA Nord 71 : Plateforme Territoriale d'Appui Nord Saône et Loire

PTSM : Projet Territorial de Santé Mentale

REAAP : Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité

RRAPPS : Réseau Régional d'Accompagnement à la Prévention et à la Promotion de la Santé

SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés

SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

SCOT : Schéma de COhérence Territoriale

SESSAD : Service Spécialisé d'Education et de Soins à Domicile

SISM : Semaine d'Information en Santé Mentale

SMBb : Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne

SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des territoires

SSIAD : Services de Soins Infirmiers A Domicile

SSR : Soins de Suite et Réadaptation

STSS : Stratégie de Transformation du Système de Santé

TAS : Territoire d'Action Sociale

URPS : Union Régional des Professionnels de Santé

Annexe 3 : Le diagnostic territorial

Cf. le diagnostic territorial qualitatif du Pays de la Bresse bourguignonne et le diagnostic quantitatif de l'ARS BFC

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 29 avril 2019 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS **DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de délégués titulaires présents : 20

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-neuf du mois d'avril, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la MIFE, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 11

Etaient présents :

Délégués titulaires : M. Jean-Marc ABERLENC, M. Eric BERNARD, M. Stéphane BESSON, M. Michel BUGUET, M. Christian CLERC, M. Joël CULAS, M. Jean Michel LONGIN, M. Anthony VADOT, Mme Marie-Madelaine DOREY, M. Jacques GUITON, Mme Claudette JAILLET, M. Denis LAMARD, M. Pierre NICOLLE, M. Cédric DAUGE, Mme Isabelle BAJARD, M. Roger DONGUY, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Yves RAVET, M. Philippe ROUTHIER, M. Jean SIMONIN

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 31

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. Didier LAURENCY, Mme Françoise MAITRE, Mme Chantal PETIOT, M. Jean-Paul PIRAT, M. Jean-Paul RAVASSARD, Mme Véronique REYMONDON, M. Pascal COUCHOUX, Mme Sylvie FOURMONT, Mme Martine CHEVALIER, M. Jean-Luc NALTET, M. Sébastien JACQUARD

Date de la convocation :
19 avril 2019

Secrétaire de séance : Cédric DAUGE

Délibération n°2019-027 : Validation du rapport d'activité 2018 du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne

- Vu l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant la réunion de bureau du 15 avril 2019 ;

M. le Président indique que conformément à l'article L.5211-39 du CGCT, le Président du Syndicat mixte doit adresser chaque année, avant le 30 septembre, aux présidents des communautés de communes membres, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant.

Il est rappelé que ce rapport annuel doit faire l'objet d'une communication en séance publique de chaque conseil communautaire au cours de laquelle les délégués de la communauté de communes membres sont entendus.

M. le Président présente le rapport d'activité 2018 du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, tel qu'annexé.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** le rapport d'activité 2018 du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 23/05/19
et publié, affiché ou notifié le 09/05/19

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT
Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 29 avril 2019 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS **DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de délégués titulaires présents : 19

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-neuf du mois d'avril, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la MIFE, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 11

Etaient présents :
Délégués titulaires : M. Eric BERNARD, M. Stéphane BESSON, M. Michel BUGUET, M. Christian CLERC, M. Joël CULAS, M. Jean Michel LONGIN, M. Anthony VADOT, Mme Marie-Madeline DOREY, M. Jacques GUITON, Mme Claudette JAILLET, M. Denis LAMARD, M. Pierre NICOLLE, M. Cédric DAUGE, Mme Isabelle BAJARD, M. Roger DONGUY, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Yves RAVET, M. Philippe ROUTHIER, M. Jean SIMONIN

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 30

Délégués suppléants avec voix délibérative : M. Didier LAURENCY, Mme Françoise MAITRE, Mme Chantal PETIOT, M. Jean-Paul PIRAT, M. Jean-Paul RAVASSARD, Mme Véronique REYMONDON, M. Pascal COUCHOUX, Mme Sylvie FOURMONT, Mme Martine CHEVALIER, M. Jean-Luc NALTET, M. Sébastien JACQUARD

Date de la convocation : 19 avril 2019

Secrétaire de séance : Cédric DAUGE

Délibération n°2019-028 : Rapport d'activité 2018 de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne

- Vu l'article R.133-13 du Code du tourisme ;
- Considérant la réunion de bureau du 15 avril 2019 ;

M. le Président indique que l'Office de Tourisme (OT) du Pays doit établir chaque année un rapport sur son activité de l'année écoulée, qui est soumis au comité de direction de l'OT puis au comité syndical. Ainsi, lors de sa séance du 7 mars 2019, le comité de direction de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse Bourguignonne a validé le rapport d'activité 2018.

La Directrice de l'Office du Tourisme présente le rapport d'activité 2018 de l'Office du Tourisme du Pays de la Bresse Bourguignonne, tel qu'annexé.

Le comité syndical prend acte du rapport d'activité 2018 de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 23.05/19
et publié, affiché ou notifié le 09.10.5/19

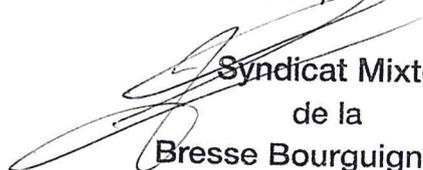
Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne



DONT ACTE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT


Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

RAPPORT D'ACTIVITE

Année 2018



SOMMAIRE

1.	ADMINISTRATION DE L'EPIC	P4
2.	PARTICIPATIONS FINANCIERES ET SUBVENTIONS	P7
3.	REALISATIONS BUDGETAIRES	P7
4.	ACCUEIL ET INFORMATION TOURISTIQUE	P8
5.	SITE INTERNET	P10
6.	MARQUE QUALITE TOURISME	P13
7.	EDITIONS	P13
8.	SALONS	P15
9.	AUTRES ACTIONS DE PROMOTION	P15
10.	DEVELOPPEMENT	P19
11.	ANIMATIONS	P20
12.	COMMERCIALISATION / PRESTATIONS COMMERCIALES	P22

L'Office de Tourisme du Pays de la Bresse Bourguignonne a été créé sous la forme d'un établissement public industriel et commercial par délibération du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne, le 8 mars 2010. Son fonctionnement est effectif depuis le 1er septembre 2010.

Son territoire d'intervention couvre les 88 communes et les 4 communautés de communes du Pays de la Bresse Bourguignonne qui ont confié une partie de leur compétence tourisme au Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne.

L'établissement public « Office de Tourisme du Pays de la Bresse Bourguignonne » s'est vu confier la responsabilité de développer la fréquentation touristique sur la zone du Pays de la Bresse Bourguignonne. Ces missions, définies dans les statuts sont les suivantes :

- Assurer l'accueil et l'information des touristes sur le territoire ;
- Assurer la promotion touristique du Pays de la Bresse Bourguignonne, en coordination avec le Comité départemental du tourisme et le Comité régional du tourisme ;
- Contribuer à coordonner les interventions des divers partenaires intéressés au développement touristique local ;
- Elaborer des services et produits touristiques et assurer leur commercialisation dans les conditions prévues par la loi n°2009-888 de modernisation et de développement des services touristiques ainsi que ses décrets d'application fixant les conditions d'exercice des activités relatives à la vente de voyages ou de séjours ;
- Vendre des produits, type produits boutique ou terroir ;
- Créer des animations et événementiels d'intérêt intercommunautaire améliorant l'accueil des touristes et faisant la promotion touristique du territoire ;
- Contribuer à l'animation et aux manifestations favorisant la fréquentation touristique dans le cadre d'un partenariat avec les communautés de communes ou les associations locales ayant leur soutien ;
- Apporter son concours technique à la conception et à la réalisation sur les projets d'équipements collectifs touristiques pour lesquels il sera consulté ;
- Assurer un suivi de l'activité touristique ;

1. ADMINISTRATION DE L'EPIC

1.1. COMPOSITION DU COMITE DE DIRECTION EN 2018

Comme mentionné dans ses statuts, le comité de direction de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse Bourguignonne comprend 19 membres répartis en 2 collèges.

Représentants du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne :

M. Stéphane BESSON, déléguée de la communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom'
M. Frédéric BOUCHET, déléguée de la communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom'
Mme Christine BOURGEOIS, déléguée de la communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom'
M. Joël CULAS, déléguée de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom'
Mme Jocelyne EUVRARD, déléguée de la communauté de communes Bresse-Revermont 71
M. Stéphane GROS, délégué de la Communauté de Communes Terres de Bresse
Mme Françoise JACQUARD, déléguée de la Communauté de communes Bresse-Revermont 71
Mme Claudette JAILLET, déléguée de la Communauté de communes Bresse Nord Intercom'
Mme Jocelyne MICHELIN, déléguée de la communauté de communes Terres de Bresse
M. Anthony VADOT, délégué de la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom'

Représentants professionnels

Mme Christelle GIOT, Hostellerie Bressane à Saint-Germain-du-Bois
M. Pascal TOUVREY, Restaurant le Saint-Sauveur à Varennes-Saint-Sauveur, **remplacé par Mme Béatrice CHARPENTIER** (depuis le 5 juin 2018), Hôtel-Restaurant de la Gare à Simandre
M. Dominique TAVERNIER, Restaurant « L'Hutau » à Louhans
Mme Marie-Rose COULON, Gîte « l'Ambutelière » à Vincelles
M. Martin HARTMAN, Gîte « Les Chênes Cornus » à Montagny-près-Louhans
M. Joseph ENTREMONT, Gîte « La Reure » à La Chapelle-Saint-Sauveur
M. Jean-Paul BOURDON, puis **Mme Vita GUILLOT** (depuis le 5 juin 2018), Village du Livre de Cuisery
Mme Annie BLETON-RUGET, Ecomusée de la Bresse Bourguignonne
M. Didier DECHAMP, puis **M. Gérard JACQUET** (depuis le 5 juin 2018), Association La Musarde.

Président : **M. Stéphane GROS**

Vice-Président : **M. Stéphane BESSON**

1.2. LES TRAVAUX DU COMITE DE DIRECTION

LE COMITE DE DIRECTION DE L'OFFICE DE TOURISME S'EST REUNI 5 FOIS EN 2018

❖ 25 janvier 2018

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Validation du compte-rendu du comité de direction du 07 décembre 2017
- Décisions prises par la Directrice dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité de direction
- Adoption des comptes administratifs 2017 des budgets principal et annexe de l'Office de Tourisme
- Vote des comptes de gestion 2017 des budgets principal et annexe de l'Office de Tourisme
- Affectation des résultats 2017
- Vote des budgets principal et annexe 2018 de l'Office de Tourisme

- Convention d'objectifs et de moyens entre le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne et l'Office de Tourisme pour l'année 2018
- Recrutement du personnel pour la saison 2018 sur le Bureau de Pierre-de-Bresse
- Renouvellement de l'immatriculation de l'Office de Tourisme au registre des opérateurs de voyages et de séjours
- Questions diverses

❖ **20 mars 2018**

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Validation du compte-rendu du comité de direction du 25 janvier 2018
- Décisions prises par la Directrice dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité de direction
- Admission des créances éteintes
- Rapport d'activité 2017 de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse Bourguignonne
- Plan de communication des animations estivales 2018
- Présentation de la démarche « Chambres d'hôtes référence » pilotée par l'UDOTSI 71
- Demande d'adhésion au label « Accueil Vélo » par l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne
- Organisation d'une « cyclo-découverte » dans le cadre de la Fête du Vélo 2018
- 2ème édition de la Fête du Lait en Bresse bourguignonne
- Informations sur la mise en place du système de commercialisation ADT71/Gîtes de France
- Questions diverses

❖ **05 juin 2018**

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Installation de trois nouveaux membres du comité de direction
- Validation du compte-rendu du comité de direction du 20 mars 2018
- Décisions prises par la Directrice dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité de direction
- Composition des commissions de travail
- Réalisation d'une identité visuelle et d'une signature propre à la Seille navigable : validation du cahier des charges et lancement de la consultation
- Modification du modèle de convention de partenariat avec les supermarchés/magasins commercialisant la Viande bressane
- Convention tripartite partenariale au système de web réservation pour la mise en place d'une passerelle ADT71/ Gîtes de France / Office de tourisme
- Mise en place de la Charte Confiance Accueil et création d'un Pass' touristique
- Développement de la boutique : proposition de nouveaux articles
- Supports promotionnels estampillés Office de Tourisme du Pays de la Bresse Bourguignonne
- Mise à disposition d'un présentoir estampillé « Bresse Bourguignonne » pour la diffusion de la documentation de l'Office de Tourisme auprès des prestataires et communes du territoire
- Programme des animations estivales 2018 de l'Office de Tourisme
- Organisation du Fantastic Picnic 2018
- Projets d'animations autour du livre à Cuisery
- Participation de l'Office de Tourisme à la soirée Afterwork à Paris le 25 octobre 2018
- Développement d'un programme d'animations autour des Nuits bressanes 2019
- Questions diverses

❖ **01 octobre 2018**

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Validation du compte-rendu du comité de direction du 05 juin 2018

- Décisions prises par la Directrice dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité de direction
- Décision modificative budgétaire n°1 sur le budget annexe « Activités commerciales »
- Gratifications de fin d'année pour les salariées de l'Office de Tourisme
- Création d'une identité visuelle et d'une signature propre à la Seille : résultats de la consultation
- Outils de promotion 2019
- Partenariats commerciaux 2019
- Programme des salons touristiques 2019
- Salon International du Tourisme et des Voyages de Colmar du 9 au 11 novembre 2018
- Mise en place de la Charte Confiance Accueil
- Achats de présentoirs « Bresse Bourguignonne »
- Tarifs des visites guidées groupe pour l'année 2019
- Organisation des Journées bressanes 2019
- Questions diverses : Information sur les nouvelles dispositions et nouveaux tarifs de la taxe de séjour à partir du 1er janvier 2019, ...

❖ 13 décembre 2018

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Validation du compte-rendu du comité de direction du 1er octobre 2018
- Décisions prises par la Directrice dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité de direction
- Indemnités de confection des documents budgétaires et de conseil au comptable du trésor
- Avenant à la délibération de création de la sous-régie de recettes
- Décision modificative budgétaire n°2 sur le budget annexe « Activités commerciales »
- Convention entre l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse Bourguignonne et le Département de Saône-et-Loire relative à la signalisation d'animation culturelle et touristique sur les autoroutes A6 et A39
- Conception et impression des éditions touristiques 2019 : résultats de la consultation
- Programmation culturelle 2019 au Bureau d'Information de Cuisery
- Organisation d'un marché de la création « Autour du livre et du papier » à Cuisery
- Programme de Bress'Addict
- Débat d'orientation budgétaire 2019
- Questions diverses

1.3. L'EQUIPE EN 2018

Salariés	INTITULE DU POSTE	POLES/SERVICES	Type de contrat
Mérodie VINCENT-JANNIN	Directrice de l'EPIC	Administration/Gestion du personnel / comptabilité Pilotage et suivi des stratégies et plans d'actions Développement / conseil aux porteurs de projets / Commercialisation Suivi de la taxe de séjour	Temps complet (32h hebdomadaires accordé suite demande)
Cécile DEROCHE-RICHY	Responsable Promotion et Animations Adjointe de direction	Promotion/presse/communication Réseaux sociaux Animations Commercialisation	Temps complet (32h hebdomadaires accordé suite demande)
Romain DUMONTEIL	Conseiller en séjour – Assistant Promotion (CDD de remplacement du 01/01/2018 au 10/03/2018)	Accueil / gestion de l'information Régies Promotion/presse/communication	Temps incomplet (28h hebdomadaires)
Mérodie RODOT	Agent de développement NTIC	Internet/Numérique/réseaux sociaux Animations (Guidage) / Accueil / Billetterie	Temps complet
Adeline GUILLEMAUT	Chargée de projets	Conduite et suivi de projets d'animation du territoire et de développement /Visites guidées / Accueil	Temps complet

Anne ABDELHADI	Conseillère en séjour (permanent)	Accueil/gestion de l'information Régies/Billetterie Qualité (Réfèrent et suivi de projets) Relations prestataires	Temps complet
Agnès-Isabelle JUIN	Conseillère en séjour (permanent)	Accueil/gestion de l'information Régies Animations (organisation des expositions)	Temps incomplet (110 heures mensuelles)
Claude MOISSONNIER	Conseillère en séjour (permanent)	Accueil/gestion de l'information Régies Appui au service promotion	Temps incomplet (110 heures mensuelles)
Vacant	Comptable	Comptabilité	Temps incomplet (13 heures mensuelles)
LECOMTE Blandine	Conseillère en séjour Pierre de Bresse (CDD du 01/06/2018 au 31/08/2018)	Accueil/gestion de l'information	Temps incomplet (22 heures hebdomadaires)
GRAS Julien	Conseiller en séjour Pierre-de-Bresse (CDD de remplacement du 02/08/2018 au 22/08/2018)	Accueil / gestion de l'information	Temps incomplet (22 heures hebdomadaires)

L'Office de Tourisme a accueilli deux stagiaires :

- LEALOI Tauhola en 3^{ème} au collège de Cuiseaux du 15 au 19 janvier 2018.
- MAILLARD Chloé en BTS Tourisme du 30 avril au 24 juin 2018.

1.4. LE COMPTABLE

Le trésorier de Louhans est le comptable de l'EPIC. (M. Renaud POUCHERET du 01/01/2018 au 28/02/2018, remplacé par Mme Patricia TREFFOT depuis le 01/03/2018)

1.5. LES COMMISSIONS DE TRAVAIL

L'Office de Tourisme sollicite régulièrement ses commissions :

- Commission Promotion/communication/produits : 26/03/2018 et 13/09/2018 + sollicitations régulières des membres de la commission par mail.
- Commission Projets : 02/05/2018
- Commission Budget/personnel : 23/11/2018
- Commission MAPA : 13/09/2018 et 23/11/2018

2. PARTICIPATIONS FINANCIERES ET SUBVENTIONS

L'EPIC-Office de tourisme du Pays de la Bresse Bourguignonne est principalement financé par des subventions et la taxe de séjour :

- Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne : la subvention 2018 s'élève à 230 500 euros ;
- Reversement de la taxe de séjour par le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne : 67 500,16 euros (68 996,54 euros en 2017).

3. REALISATIONS BUDGETAIRES 2018

BUDGET PRINCIPAL

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	332 365,04€	360 591,36€	+28 226,32€
	SECTION D'INVESTISSEMENT	10 129,62€	11 658,99€	+ 1 529,37€

BUDGET ANNEXE

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	SECTION D'EXPLOITATION	67 358,05€	67 358,05€	0
	SECTION D'INVESTISSEMENT	0	0	0

4. ACCUEIL ET INFORMATION TOURISTIQUE

4.1. Quantité totale des demandes sur l'ensemble des bureaux d'accueil de l'office de tourisme

L'Office de Tourisme a accueilli **11 945 visiteurs** (12 233 visiteurs en 2017) et a répondu à **11 100 demandes (toutes demandes confondues)** (10 301 demandes en 2017) dont **7 673 demandes au guichet** (7 428 en 2017). Nous notons une baisse de 2.35% du nombre de visiteurs par rapport à l'année précédente, mais une hausse de 3.29% des demandes au guichet par rapport à l'année précédente et une hausse de 7.75% sur toutes les demandes confondues.

Sur les 4 bureaux d'accueil sur l'année entière			
	Demandes guichet	Visiteurs	Toutes demandes confondues
2018	7673	11945	11100
2017	7428	12233	10301
2016	8277	13822	12289

4.2. Quantité totale des demandes guichet et nombre de visiteurs dans les Bureaux d'accueil de l'Office de Tourisme

	Bureau de Louhans	Bureau de Cuiseaux	Bureau de Cuisery	Bureau de Pierre de B.	OT PAYS
Visiteurs 2018					
Hors expos	8251	1333	1191	1170	11945
Avec expos	-	+ 2572 visiteurs pour la Biennale	+ 578 Visiteurs	-	3150
2017					
Hors expos	8530	1695	1102	906	12233
Avec expos	-	1797	1638	914	12879
Demandes guichet					
2018	5371	783	720	799	7673
		+ 582 demandes pour la Biennale	+ 262 demandes expo	-	844
2017	5173	957	728	570	7428
Toutes demandes confondues					
2018	7774	1419	1058	849	11100
2017	7611	1063	1015	612	10301

Les demandes (toutes demandes confondues) sur l'année 2019 sont réparties de la façon suivante :

- 70,07% sur le bureau de Louhans
- 12,78% sur le bureau de Cuiseaux
- 9,53% sur le bureau de Cuisery
- 7,65% sur le bureau de Pierre-de-Bresse

Demandes par Pays d'origine

Sur les 4 Bureaux d'accueil, la première clientèle étrangère est la clientèle Suisse, puis vient en deuxième position les Allemands, puis les Hollandais et enfin les Belges.

Demandes par type de séjour

Concernant les types de séjour, dans les 4 Bureaux d'accueil confondus, on observe que les demandes « visiter », « infos pratiques », « Sortir/Bouger » et « s'orienter » sont les thèmes les plus demandés. Quant aux sous-thèmes, les 4 premiers sont : « Vélo », « Billetterie spectacle », « Fluvial » et « Activité famille ».

Répartition des modes de contacts sur les 4 Bureaux d'accueil

Mode de contact/demandes	Total 2018	Total 2017
Guichet	7673	7428
Salon	518	869
Téléphone	1354	1402
Exposition (Cuiseaux-Biennale/Cuisery/Pde Bresse)	851	273
Mail	89	80
Courrier	7	19
Accueil hors les murs (Marché-camping)	469	98
Web/Réseaux sociaux	137	54
Total Contacts	11100	10223

4.3. Accueil « Hors les murs »

Nous avons tenu un stand pour le critérium du Dauphiné à Louhans, la Fête de la ruralité à Saint-Usuge, où la présence de l'Office de Tourisme a été appréciée. Nous avons réalisé des accueils au camping de Louvarel, et sur le marché de Louhans, les lundis de juillet et août pour lesquels les statistiques sont en hausse. L'Office de Tourisme a fait l'acquisition en 2018 d'un triporteur à assistance électrique qui nous permet d'attirer l'attention des visiteurs lors des accueils hors les murs.



ANALYSES INDICATEUR ACCUEILS HORS LES MURS

	AUTRES		ACCUEILS CAMPING LHS	ACCUEILS CAMPING LOUVAREL	ACCUEILS MARCHES LUNDI
	Accueil Critérium Dauphiné	Fête de la ruralité			
2018					
demandes	17	15	0	45	333
visiteurs	28	35	0	116	934
	Accueil Stand Marche Nordique				
2017					
demandes	11		0	0	335
visiteurs	22		0	0	695
2016					
demandes	0		19	41	330
visiteurs	0		34	77	547
2015					
demandes	0		0	0	280
visiteurs	0		0	0	584
2014					
demandes	0		0	0	106
visiteurs	0		0	0	258

L'Office de Tourisme assure également un réassort régulier de sa documentation sur l'Aire du Poulet de Bresse et a imprimé de grandes affiches promotionnelles du territoire, qui sont apposées à l'extérieur de l'aire, dans une vitrine mise à disposition de l'Office de Tourisme.

4.4. Utilisation du WIFI

Depuis fin 2013, les trois bureaux d'accueil permanents sont équipés du WIFI gratuit NOODO, qui permet aux visiteurs de pouvoir se connecter à Internet avec leur appareil. Le nombre de connexions sur l'année 2018 est le suivant pour chaque bureau :

Année	2018	2017
Bureau de LOUHANS	512 connexions pour 109 utilisateurs	793 connexions pour 210 utilisateurs
Bureau de CUISERY	249 connexions pour 49 utilisateurs	324 connexions pour 77 utilisateurs
Bureau de CUISEAUX	88 connexions pour 30 utilisateurs	89 connexions pour 35 utilisateurs

On note une légère baisse des connexions WIFI dans les bureaux de l'Office de Tourisme. Sur Louhans, cela peut s'expliquer par la mise en place d'un réseau wifi sur la ville, accessible à tous et notamment au port et au camping.

5. SITE INTERNET

Le site de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne est alimenté par le Système d'Information Touristique Régional, TOURINSOFT, devenu DECIBELLES DATA au 1^{er} janvier 2019.

L'Office de Tourisme met à jour quotidiennement le site, pour intégrer les nouveaux prestataires et les nouvelles activités du territoire, mais également en alimentant l'agenda avec l'ensemble des informations transmises par les communes, associations et organisateurs d'événements de la Bresse bourguignonne.

Cette syndication avec le SIT régional permet de rentrer une seule fois les informations qui seront visibles sur les sites Internet de l'Office de Tourisme, de l'ADT 71 et de Bourgogne Franche-Comté Tourisme.

5.1. Bilan des connexions année 2018

Le site internet a enregistré **76 456** visiteurs uniques (64 269 en 2017) soit **une hausse de 18,96 %**.

(A noter que les statistiques du 1^{er} février au 8 mars 2018 ont été perdues et que la hausse peut être estimée à 20% par rapport à 2017)

76 456 visiteurs uniques en 2018
+ 18,96% par rapport à 2017

196 569 pages ont été vues pour l'année 2018 (**203 189** en 2017), ce qui représente en moyenne **2,07 (2,51** en 2017) pages vues par visite. Les internautes ont passé en moyenne **1min23 (1min47** en 2017) sur le site.

Il y a eu 258 contacts prestataires via notre site.

Il s'agit de mails envoyés directement au prestataire depuis sa fiche sur le site Internet de l'Office de Tourisme.

Synthèse Géographique Monde 2018

	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème
Pays	France	Suisse	Bel	All	USA	P.Bas	Maroc	Gr Bre	Russie	Italie
2017	72 360	3 050	936	862	649	598	378	282	260	180
Pays	France	USA	Suisse	Belgique	All	P.Bas	Gr Bre	Maroc	Australie	Italie
2018	67 144	3 048	2 177	640	632	469	273	213	195	139

On constate une très forte augmentation des Américains qui, au niveau national, sont revenus en nombre après les attentats en France.

	1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème	9ème	10ème
Ville	Non déf	Paris	Dijon	Besançon	Chalon	Lyon	St Marcel	Lons le S	Macon	Bourg
2017	13 654	13 449	6 588	4 823	4 799	3 472	2 599	1 738	1 138	885
Ville	Paris	Non déf	Chalon	Dijon	Lyon	Besançon	Lons le S	St Marcel	Bourg	Macon
2018	16 353	12 883	6 023	4 006	3 903	3 381	2 041	1 629	1 345	1 172

Rq : Nous retrouvons comme chaque année les grands bassins de population qui fréquentent notre région : Paris, Lyon, Dijon Besançon.

Pages les plus consultées 2018

- 1 /default.asp : 14 456
- 2 /marche-de-louhans.html : 14 207
- 3 /tout-l-agenda-de-la-bresse-bourguignonne.html : 11 565
- 4 /les-nuits-bressanes-2018.html : 10 919
- 5 /base-de-loisirs-de-louvarel.html : 3 855
- 6 /balades-et-randos.html : 3 098
- 7 /bouger-rivière-la-seille.html : 2 849
- 8 /rassemblement-harley-davidson.html : 2 668
- 9 /visiter-parc-animalier-ferme-pedagogique.html : 2 526
- 10 /voie-verte-louhans-lons-le-saunier.html : 2 407
- 11 /villes-et-villages-1.html : 1 836

- 12 /voie-verte-louhans-branges-saint-marcel.html : 1 771
- 13 /visiter-la-bresse-bourguignonne.html : 1 741
- 14 /les-nuits-bressanes-2019.html : 1 673
- 15 /restaurants-en-bresse-bourguignonne.html : 1 652
- 16 /puces-2018-de-la-grange-rouge.html : 1 640
- 17 /brochures-plans-et-documentations.html : 1 567
- 18 /voie-verte.html : 1 561
- 19 /restaurant-du-pont-de-thorey.html : 1 488
- 20 /contacts-et-horaires.html : 1 481
- 21 /deguster-volaille-de-bresse-aoc.html : 1 481
- 22 /etang-des-liaurats.html : 1 388
- 23 /hotel-dieu-louhans-chateaurenaud-apothicairerie .html : 1 301
- 24 /gites-et-meubles-en-bresse-bourguignonne.html : 1 231
- 25 /carte-interactive-bresse-bourguignonne.html : 1 162
- 26 /sornay-kebab.html : 1 141
- 27 /decouvrir.html : 1 127
- 28 /visiter-maisons-bressanes-moulins-tuilerie.html : 1 105
- 29 /foire-de-la-saint-simon.html : 1 091
- 30 /corniotte.html : 1 018

Quelques données sur les sources du trafic 2018 :

- | | |
|----------------------------------|-------------------------------------|
| 1 google : 58 636 | 16 duckduckgo.com : 64 |
| 2 direct : 12 309 | 17 l.facebook.com : 61 |
| 3 bing : 1 667 | 18 cuisery.fr : 56 |
| 4 m.facebook.com : 369 | 19 avantages-loisirs.cgos.info : 52 |
| 5 yahoo : 268 | 20 france-voyages.com : 48 |
| 6 bourgogne-tourisme.com : 237 | 21 tourisme.fr : 43 |
| 7 qwant.com : 235 | 22 pinterest.com : 37 |
| 8 fr.search.yahoo.com : 223 | 23 bourgogne-rivages.com : 36 |
| 9 search.lilo.org : 166 | 24 cc-saoneselle.fr : 33 |
| 10 facebook.com : 155 | 25 amisdesartslouhans.fr : 29 |
| 11 ecosia.org : 145 | 26 ordissinaute.fr : 28 |
| 12 int.search.tb.ask.com : 75 | 27 ask : 25 |
| 13 louhans-chateaurenaud.fr : 74 | 28 burgund-tourismus.com : 25 |
| 14 burgundy-tourism.com : 70 | 29 99-reasons-for-seo.com : 22 |
| 15 cuiseaux.fr : 68 | 30 lafermedesmaziers.com : 22 |

Modes de connections

	Ordinateur	Mobile	Tablette
2015	45 323	15 706	10 294
2016	39 110	16 852	8 821
2017	40 158	30 287	10 626
2018	32 516	34 524	8 308

6. MARQUE « QUALITE TOURISME »

Analyse des questionnaires :

Les questionnaires distribués aux comptoirs des 4 bureaux d'accueil révèlent un taux de satisfaction au maximum sur l'accueil accordé aux visiteurs, sur l'environnement immédiat des espaces d'accueil. Les produits en boutique se sont diversifiés et ont été appréciés.

Peu de questionnaires ont été récoltés cette année, 178 (contre 182 en 2017 et 317 en 2016). Le Groupe Qualité de Destination n'a pas pu se réunir pour débattre sur les points sensibles issus des questionnaires ou des remarques orales faites aux guichets.

Toutefois, nous avons mené une réflexion plus approfondie sur la mise en place de **La Charte Confiance Accueil** dans le but de faire évoluer notre Démarche Qualité et l'étendre aux prestataires touristiques du territoire en mettant un point d'honneur sur l'accueil des touristes. Cette charte sera opérationnelle en 2019.

Analyse des questionnaires sur la Destination :

Nous avons mis en place un questionnaire à destination des touristes accueillis dans les sites touristiques ou hébergeurs et distribués par ceux-ci. Sur les 477 QS distribués auprès de 20 prestataires : 30 QS nous ont été retournés par 5 prestataires. Les autres prestataires n'ayant pas distribués le questionnaire.

Il en ressort que les avis sont plutôt favorables sur l'environnement naturel, la restauration et l'hôtellerie, sur les équipements et les activités de loisirs ainsi que sur les animations. Peu de personnes ne se prononcent sur les moyens de transport.

Le motif principal de leur séjour est la famille et le principal point d'intérêt est la nature. En suggestion nous avons recueilli le souhait d'avoir une piscine ludique sur Louhans, un parc de loisirs et plus d'animations sur le territoire.

7. EDITIONS

En 2018, l'Office de Tourisme a retravaillé l'ensemble de ses éditions.

7.1. Le Guide touristique « Hébergement et Restauration ».

Il reprend l'ensemble des hébergements et des restaurants de la Bresse Bourguignonne. Il comporte 84 pages.

Comme chaque année, les visuels de la couverture ont été changés.

La première partie du guide reprend l'ensemble des hébergements et la seconde, les restaurants.

En ce qui concerne les partenariats commerciaux, 41 annonces professionnelles et 2 encarts publicitaires ont été vendus sur ce guide.

Il a été édité à 5 000 exemplaires.



7.2. Le Guide touristique « Patrimoine et Loisirs ».



Il reprend l'ensemble des activités touristiques : musées, lieux d'expositions, les activités nature, les producteurs et les établissements de loisirs. Chaque couleur du logo est reprise à l'intérieur et est associée à une catégorie.

En ce qui concerne les partenariats commerciaux, 11 annonces professionnelles et 3 encarts publicitaires ont été vendus.

Il comporte 48 pages et a été édité à 8 000 exemplaires.

7.3. Le Calendrier des « Animations et Sorties ».

Il a été décidé de ne plus éditer de guide « animations et sorties », mais d'imprimer en interne et à la demande un dépliant par quinzaine à distribuer dans les bureaux d'accueil et téléchargeable sur le site web de l'Office de Tourisme. Cette nouvelle formule permet d'être plus réactif et d'avoir une offre plus exhaustive des animations du territoire.

7.4. La Carte touristique

La carte touristique n'avait pas été rééditée depuis 2016 avec la première partie du tracé de la « voie Bressane ». Seul un tirage de 5 000 exemplaires a été fait cette année.

7.5. La Carte cyclotourisme en Bresse bourguignonne

Cette carte propose des circuits en boucle à faire à vélo autour des communes de Pierre de Bresse, Cuisery et Louhans, entre 21 et 60 km et propose une version plus détaillée du tracé de la Voie Bressane. Ce sont des circuits visibles sur Openrunner et Vélo en France.

La carte cyclotourisme a été imprimée à 5 000 exemplaires.



7.6. Les Plans touristiques

Le plan touristique de Romenay a été entièrement retravaillé en étoffant les commentaires sur les sites, en lien avec les plaques explicatives du circuit touristique de la commune.



Le plan de Cuisery a également été amélioré par les commentaires issus du tracé touristique de la commune.

Le tracé de la voie verte a été ajouté pour le plan de Louhans Châteaurenaud ainsi que d'autres pictogrammes sur la partie graphique.

Sur le plan de Cuiseaux, il a été rajouté un paragraphe sur la « Maison de l'Aumône » et le signalement des balades vertes.

Le plan de Louhans Châteaurenaud a été imprimé à 10 000 exemplaires et les trois autres plans à 5 000 exemplaires et sont tous traduits en anglais et en allemand.

8. LES SALONS.



8.1. Le Salon Mahana de Lyon

Ce salon s'organise chaque année en partenariat avec l'ADT de Saône et Loire, certains Offices de Tourisme et sites touristiques de la Saône et Loire. C'est un salon de proximité incontournable qui, chaque année, est très bien fréquenté. Les contacts sont qualitatifs. Les Lyonnais sont à la recherche d'excursions ou d'idées week-ends, autour de la découverte du patrimoine, du vélo ou encore du tourisme fluvial.

Il a eu lieu du 02 au 04 mars 2018.

8.2. Le salon Destination Nature à Paris

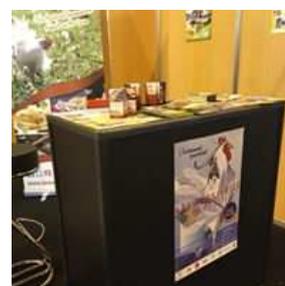


Ce salon s'est tenu du jeudi 15 au dimanche 18 mars au Parc des Expositions – Porte de Versailles.

Les contacts ont plutôt été intéressants le jeudi et le vendredi. La carte cyclotourisme répond aux demandes de la clientèle. L'atout n°1 étant la voie verte la Bressane avec, pour une clientèle plutôt citadine, une offre, leur correspondant. Pour un week-end, cette clientèle peut arriver en gare de Chalon sur Saône, emprunter la voie verte jusqu'à Louhans, faire étape puis continuer le lendemain jusqu'à Lons le Saunier et reprendre le train.

8.3. Le Salon International du Tourisme et des Voyages de Colmar

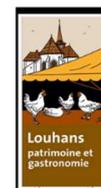
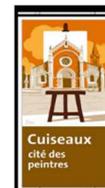
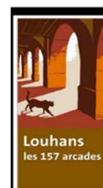
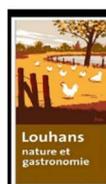
Pour 2018, l'Office de Tourisme avait retenu ce salon car la clientèle du nord-est et notamment alsacienne reste une clientèle cible pour le territoire. Il s'est déroulé du vendredi 09 au dimanche 11 novembre. Les contacts ont été intéressants. A travers ce salon, l'Office de Tourisme s'était fixé deux objectifs : fidéliser une clientèle existante et conquérir une clientèle qui connaît la région en s'arrêtant sur l'aire du poulet de Bresse. Nous avons eu quelques contacts groupes intéressés pour passer un week-end autour de la gastronomie et du vélo sans avoir à faire un déplacement trop éloigné de leur région.



9. AUTRES ACTIONS DE PROMOTION

9.1. La signalétique d'animation culturelle et touristique sur l'A6 et l'A39

L'Office de Tourisme a travaillé à la définition pour la Bresse bourguignonne de nouveaux panneaux de signalétique culturelle et touristique sur le domaine autoroutier. Ce travail fait suite à la convention cadre signée entre APRR et le Département de Saône-et-Loire relative à la signalisation d'animation culturelle et touristique sur les autoroutes A6, A39, A40, A406 pour l'ensemble du département.



Une réunion de travail s'est tenue le 19 mars 2018 entre APRR, le Conseil départemental de Saône-et-Loire et l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse Bourguignonne. Ce rendez-vous était dédié à la présentation par APRR des visuels réalisés par deux illustrateurs (Floc'h sur l'A6 et Olivier Balez sur l'A39).

La Bresse Bourguignonne est concernée par l'implantation de 7 panneaux :

- « Louhans : patrimoine et gastronomie » : 2 panneaux sur l'A6
- « Louhans : nature et gastronomie » : 2 panneaux sur l'A39
- « Louhans : les 157 arcades » : 1 panneau sur l'A39 (sens Dijon-Bourg-en-Bresse)
- « Cuiseaux : cité des peintres » : 2 panneaux sur l'A39.

9.2. Les Bourses d'échange et Marchés des Editions.

L'Office de Tourisme participe, chaque année, à des bourses d'échange de documentation.

Ces journées permettent aux offices de tourisme d'échanger leur documentation pour la saison touristique et de faire la promotion de leur territoire auprès des prestataires touristiques de chaque département.

- Le 05/04/2018 – Marché des Editions de la Saône et Loire à Blanzly.
- Le 18/06/2018 – Bourse d'échange du Jura à Lons le Saunier.

9.3. La communication des animations estivales.

La communication des animations estivales.

Pour faire la promotion de la Fête du Vélo organisée le 2 juin 2018, et des animations estivales, l'Office de Tourisme a renouvelé les encarts dans l'Indépendant et les spots publicitaires sur Radio Bresse.

Les sets de table

La promotion de nos animations estivales via les sets de table distribués dans les restaurants du territoire a été reconduite.

C'est un support sur lequel l'Office de Tourisme a de bons retours. Et il est très apprécié des prestataires. 45 000 sets de table ont été imprimés.

9.4. Les réseaux sociaux

L'Office de Tourisme développe sa communication sur les réseaux sociaux et notamment sur Facebook, Instagram et Twitter.

Facebook : Ce sont plus de 1 550 personnes qui suivent désormais la page de l'Office de Tourisme et les retours des publications sont encourageants.

Twitter : 300 abonnés.

Instagram : + de 250 abonnés.



Au cours de l'été, une publication a été faite par jour afin de générer du trafic sur notre page sur Facebook. **Sur Instagram et Twitter, nous privilégions les « instantanés » avec des photos** mettant en valeur le territoire que nous relayons aussi sur Facebook. Nous mettons l'accent sur Twitter au moment des Nuits Bressanes car beaucoup d'artistes ont des comptes officiels et cela permet d'être certaines fois relayés auprès de leurs nombreux followers.

Concernant les statistiques, sur Facebook, les publications sur le marché de Louhans, la volaille de Bresse, le rassemblement Harley Davidson et les Nuits Bressanes ont été les plus performantes. Certaines publications peuvent atteindre plus de 2 000 personnes quand elles fonctionnent bien et entre 10 000 et 15 000 personnes pour les meilleures, voir même parfois plus de 20 000.

Le nom « Bresse Bourguignonne » et tout ce qui y est associé voyage ainsi et se fait connaître. Nous sommes aussi sollicités parfois par des associations via Facebook pour relayer leurs animations.

9.5. Les accueils/retours Presse :

- En février : accueil d'une journaliste accompagnée de son photographe pour un article sur le marché de Louhans dans le magazine « **Maxi Cuisine** » du mois d'avril.

- En mai : participation à un **reportage de France 3 Bourgogne sur la Route européenne d'Artagnan** à Sainte-Croix.

- En mai, l'Office de Tourisme a accueilli une journaliste en partenariat avec Destination Saône-et-Loire, pour un reportage sur les balades vertes (celle retenue étant le circuit des mares à Louhans) qui va paraître dans le magazine « **Balades et Randos** » du mois de mai 2019.

- En juin, nous avons accueilli **France 3 Bourgogne pour un reportage sur le tourisme à Louhans et le réseau des Plus Beaux Détours de France.**

- En juillet, en collaboration avec la région Bourgogne Franche-Comté, nous avons accueilli sur une journée **une dizaine de journalistes, influenceurs et bloggeurs à vélo le long de la voie verte la Bressane** entre Montret et Savigny en Revermont avec une étape à Louhans. Différents articles sont parus dans la presse écrite (Journal La Croix du 15/09) et web.



Une journaliste de **La France Agricole Grand Est** n'ayant pu participer à cet accueil presse a repris contact avec nous et nous l'avons reçu pour parler tourisme vert en Bresse Bourguignonne. Une série de plusieurs articles devrait paraître.

Nous également été sollicité par la **BBC pour un reportage sur le marché de Louhans.** (Accompagnement sur le terrain réalisé par le CIVB).

Des photos de Louhans, du marché, des Glorieuses et de la gastronomie locale, nous ont été demandées pour illustrer un article sur Louhans, la Gastronomie, Louhans et le marché dans un numéro spécial du Progrès « A table » paru mi-octobre et pour illustrer un article présentant les Glorieuses dans le supplément du JSL « Pour Sortir ».

Des photos de Louhans et du marché ont également été demandées pour l'Almanach de Jean-Pierre Pernaut.

9.6. Afterwork #6 – Collectif Itinérance Bourgogne Franche-Comté Tourisme

L'Office de Tourisme a participé le 25 octobre 2018 à l'Afterwork à Paris (Atelier Richelieu) organisé par Bourgogne Franche-Comté Tourisme. Plus de 100 journalistes étaient présents. Un partenariat a été mis en place avec l'Ecomusée de la Bresse bourguignonne et la promotion était axée sur la Seille, les 20 ans du Village du Livre et le Musée de l'Imprimerie.



9.7. Chronique « La Bresse en Balade »

Depuis septembre 2018, l'Office de Tourisme assure une chronique hebdomadaire sur Radio Bresse. Cette chronique traite de l'actualité touristique et événementielle en Bresse bourguignonne. Elle est diffusée une à deux fois par jour.

9.8. Organisation d'un Eductour en Bresse bourguignonne



L'Office de Tourisme a organisé un Eductour pour les prestataires touristiques et les communes de la Bresse bourguignonne afin qu'ils connaissent l'offre touristique du territoire. Il a eu lieu le vendredi 18 mai.

Le programme portait sur la découverte de producteurs locaux comme la Ferme de la Viennette, puis sur les sites naturels comme le sentier « prairies et bocage » d'Ouroux sur Saône. Le déjeuner s'est déroulé au restaurant du Pont de Thorey à Saint-Germain-du-Plain. Puis nous nous sommes rendus à Cuisery et avons fait la visite du Centre Eden et du cabinet de curiosité ainsi que du Moulin de Montjay. Une dizaine de prestataires ont répondu présents.



9.9. Eductour en Bresse bourguignonne pour le personnel entrant du camping de Louvarel

Le 12 avril, un Eductour à destination du « personnel nouvel entrant » du camping de Louvarel a été organisé pour faire découvrir le territoire dans un rayon de 20km autour de Champagnat. Ainsi les sites sur Louhans, et la ville de Cuiseaux ont été visités, après une présentation générale des documents touristiques existants sur le territoire ainsi que des sites environnants comme le circuit de Bresse, l'abbaye du Miroir, l'Espace D'Artagnan, les Animaux des petits bois...

9.10. Visites prestataires :

L'équivalent de deux journées et demie ont été organisées pour le personnel des bureaux d'accueil auprès des nouveaux prestataires touristiques du territoire. Cette année, nous nous sommes déplacées sur les sites des Laiteries de Varennes St Sauveur, auprès d'hébergeurs nouveaux partenaires comme la Ferme de Balme à Ste Croix, ou l'Appart Hôtel Eugénie et le Gîte Chez Madeleine à Louhans, dans le but de connaître l'offre et de présenter l'Office de Tourisme et ses missions.

10. DEVELOPPEMENT

10.1. Conseil aux porteurs de projets

L'Office de Tourisme assure une mission de conseil aux porteurs de projets publics ou privés dans le domaine touristique et notamment pour la création d'hébergements touristiques (chambres d'hôtes, gîtes, campings, aires de service camping-cars, etc.)

L'Office de Tourisme a également été sollicité dans le cadre de l'élaboration du règlement d'aides aux hébergements touristiques mis en place par Bresse Louhannaise Intercom' (applicable au 1^{er} janvier 2019).

10.2. Développement des Balades Vertes

Un partenariat avec le conseil départemental de Saône-et-Loire permet d'orienter les communes vers un interlocuteur en charge du PDIPR qui accompagne les communes pour la réalisation technique des itinéraires. L'objectif est de développer un véritable maillage sur le territoire.

Le topoguide « Balades et Randonnées » en Bresse bourguignonne a été mis à jour avec de nouveaux circuits sur les communes de Frangy-en-Bresse et Montagny-près-Louhans.

10.3. Cyclotourisme

L'Office de Tourisme a poursuivi son partenariat avec les clubs affiliés FFCT du territoire : le cyclo club de La Chapelle Thèle, le cyclo club de Cuisery et le Vélo club Bresse Nord. Ce dernier a créé, à la demande de la Mairie, des nouveaux circuits au départ de Saint-Germain-du-Bois.

De plus, l'Office de Tourisme a été labellisé « **Accueil Vélo** » en juillet 2018, ce qui implique la mise à disposition de services spécifiques pour cette clientèle.

10.4. Grands itinéraires touristiques

Chemin de Cluny :

L'Office de Tourisme a :

- Travaillé sur le tracé ayant abouti à sa validation par les communes concernées et le Conseil départemental de Saône-et-Loire ;
- Apporté une aide technique à la mise en place du contenu sur OpenStreetMap ;
- Apporté un soutien à la structuration de l'association « Chemin de Cluny Franche-Comté Bourgogne ».

Route Européenne d'Artagnan :

L'Office de Tourisme a participé à la mise en place du Club AERA 71 et à l'organisation de l'AG à Mâcon.

A la demande de la Mairie de Cuisery, une aide a été apportée pour la mise en place et la réalisation de balades à Cuisery avec valorisation patrimoniale.

10.5. Contrat de développement fluvestre

L'Office de Tourisme participe au comité de suivi du contrat de développement fluvestre de la Seille navigable. Il a également en charge la réalisation d'actions liées à la promotion/commercialisation sur la durée du contrat.



10.6. Valorisation et promotion de la viande bovine provenant des exploitations de la Bresse bourguignonne

L'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne a créé des outils de communication pour la valorisation de la démarche « La Viande bressane », visant à commercialiser la viande bovine locale dans les supermarchés : dépliant de présentation, roll ups, affiches, étiquettes, qui ont pu être présentés sur le stand « Viande bressane » lors de la Fête du Lait à Louhans notamment et dans les magasins partenaires.

10.7. Valorisation des artisans d'art

En partenariat avec Bresse Initiative, l'Office de Tourisme a participé à l'organisation de rencontres en vue de la mise en place d'une association et d'outils promotionnels (organisation de marchés, mise en réseau, annuaire, page web, lieu de vente).

11. ANIMATIONS

Depuis maintenant plusieurs années, les animations estivales des « Mardis Gourmands » et des « Jeudis Insolites » sont des rendez-vous incontournables ;

11.1. Les Mardis Gourmands.

En 2018, cinq rendez-vous étaient proposés durant la saison estivale. Du mardi 10 juillet au mardi 14 août, les touristes ont pu rencontrer cinq producteurs de la Bresse Bourguignonne, dont un nouveau prestataire.

- Le 10 juillet, la croisière goûter sur le bateau « Le Mousaillon » a attiré 14 personnes.
- Le 24 juillet, ce sont les Macarons de Sainte Croix qui ouvraient leurs portes aux 4 visiteurs. (places limitées).
- Le 31 juillet, la Ferme du Jointout à Torpes proposait la visite de leur élevage et une dégustation de différents fromages et produits laitiers mais a dû être annulée par manque de participants.
- Le 07 août, la Ferme de la Viennette à Montret accueillait 24 personnes sur son exploitation de volailles de Bresse et d'escargots.
- Le 14 août, la ferme de la Ferrière à Montagny Près Louhans faisait visiter leur exploitation de volailles de Bresse à 7 personnes.

11.2. Les Jeudis Insolites.

En 2018, six dates ont été programmées au cours de la saison estivale. Du jeudi 12 juillet au jeudi 16 août

- Le 12 juillet, le Musée de l'Ours à Louhans-Châteaurenaud accueillait 29 personnes.
- Le 19 juillet et le 16 août, l'Ecomusée de Pierre de Bresse proposait une nouvelle visite de l'Ecomusée avec pour thème la « Bresse Bourguignonne et l'art ». Ce sont 62 personnes et 25 personnes qui ont participé.

- Le 26 juillet, c'est une visite de l'Espace d'Artagnan à Sainte-Croix qui était proposée à 14 personnes.
- Le 02 août, l'Hôtel Dieu de Louhans proposait aux 22 participants de fabriquer une recette médicamenteuse.
- Le 09 août, le moulin de Montjay accueillait 15 personnes.

11.3. Les visites nocturnes

La Visite Nocturne de Romenay

La visite nocturne de Romenay a eu lieu le vendredi 03 août et à 20h30 et a attiré 6 personnes.

A travers le circuit, les participants découvrent l'histoire de l'ancienne baronnie et les différents bâtiments historiques.

Les Visites Nocturnes de Louhans

2 visites étaient programmées, une le 20 juillet à 20h30 qui a été annulée à cause d'une alerte orange météo, et une le 24 août à 20h30 qui a attiré 60 personnes.

La visite emmène les participants à la découverte de divers quartiers de la ville.

11.4. Les animations sur la thématique de la Résistance



Deux visites thématiques de Louhans : L'Office de Tourisme a organisé le 13 août et le 4 septembre 2018, des visites de Louhans sur le thème de la Résistance en partenariat avec le Comité louhannais de l'ANACR. Ces visites ont été réalisées par M. Michel DEBOST.

11.5. Les expositions

Des expositions ont été organisées au Bureau de Cuisery afin de développer l'offre d'animations locales et dynamiser le Bureau d'Information. Ce sont 7 artistes qui ont été accueillis sur l'année 2018.

- Du 31 mars au 28 avril 2018 : **Mme Pascale BRICE** – Art évolutif
- Du 02 mai au 26 mai 2018 : **JOCY** – Art pictural
- Du 5 au 23 juin 2018 : **M. Richard HENNEQUIN** – Art contemporain
- Du 26 juin au 21 juillet 2018 : **Mme JUHENTET MONNERET** – Peintures et sculptures
- Du 31 juillet au 14 août 2018 : **M. Vincent GOTHUEY** – Art pictural
- Du 14 août au 08 septembre 2018 : **Mme Claire SIMONET** - Collages
- Du 11 septembre au 7 octobre 2018 : **M. Jean-Charles ASTORGA** – Art pictural

11.6. La Fête du Vélo

2ème édition de la « fête du vélo » en partenariat avec la Ville de Louhans-Châteaurenaud et le cyclo-club de la Chapelle Thècle.

Deux boucles accompagnées (20 km et 45 km) par le cyclo-club La Chapelle Thècle étaient proposées sur les routes de la Bresse Bourguignonne pour découvrir le plaisir de la balade à vélo. La manifestation était ouverte aux licencié(e)s ou non licencié(e)s. Le soleil était de la partie. Une trentaine de cyclistes dont des cyclistes alsaciens du club Eurométropole Strasbourg en vacances



à Louvarel qui ont eu connaissance de cette animation dans la presse locale ont participé à la sortie. Une pause fraîcheur et un arrêt au Moulin de Montjay étaient aussi au programme.

11.7. La Fête du Lait



L'Office de Tourisme a été partenaire de la 2^{ème} édition de la Fête du Lait, qui s'est tenue le lundi de Pâques, le 2 avril à Louhans.

Un stand de promotion « La Viande bressane » a été mis en place avec dégustations proposées par les agriculteurs membres de l'association « Eleveurs allaitants de la Bresse bourguignonne ».

11.8. Les Glorieuses de Bresse.

L'édition 2018 des Glorieuses de Bresse a eu lieu le samedi 15 décembre à Louhans Châteaurenaud. Comme chaque année, l'Office de Tourisme s'est occupé des réservations pour le mâchon du midi auprès des individuels, des élus et des différents partenaires et sponsors de la manifestation. Il s'est également occupé de gérer les visites du concours dont les demandes sont de plus en plus importantes. Il tenait un stand d'informations dans la salle de la Grenette et vendait certains produits du CIVB et les tabliers enfants.



L'Office de Tourisme a également été partenaire d'autres animations du territoire : La Fête de l'AOC à Louhans, Partir en Livre à Cuisery, la Fête de la ruralité à Saint-Usuge...

12. COMMERCIALISATION/PRESTATIONS COMMERCIALES

L'Office de Tourisme est immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours. Cette autorisation délivrée par Atout France, permet à l'Office de Tourisme de commercialiser des produits touristiques forfaitisés.

12.1. Journées packagées

En 2018, l'Office de Tourisme a de nouveau pris contact avec les restaurants et sites touristiques pour la proposition de séjours à la journée. L'Office de Tourisme a vendu en direct 7 journées packagées (7 en 2017) pour un chiffre d'affaires total de **7 452,30 euros** (12 243,85 euros en 2017). Les guides groupes ont été distribués sur les salons, sur demande à l'Office de Tourisme et étaient disponibles en téléchargement sur le site. Cela a permis la mise en relation directe des groupes et des prestataires présentés dans le guide groupes.

12.2. Les visites guidées

L'Office de Tourisme du Pays de la Bresse Bourguignonne a accueilli **1 042 visiteurs** (1 687 visiteurs en 2017) pour **47 départs** (64 départs en 2017).

Types de recettes	Types de visites	Total € 2018	Total € 2017
Visites guidées	Visites guidées jour pour individuels	225,00	300,00
	Visites nocturnes	300,00	470,00
	Visites groupes	1 245,00	1 680,00
	Visites groupes bateau Pont-de-Vaux	480,00	780,00
TOTAL en EUROS		2 250,00	3 230,00

12.4. Boutique et prestations de services

Types de recettes	Bureaux	Total € 2018	Total € 2017
Achat -revente objets boutique	Bureau Louhans	3 327,10	2 373,40
	Bureau Cuisery	184,00	248,50
	Bureau Cuiseaux	299,20	223,30
TOTAL en EUROS		3 810,30€	2 845,20€

L'Office de Tourisme a étoffé sa gamme de produits en boutique, avec notamment des t-shirts et tabliers enfants. Les objets « Bresse », type dés à coudre, magnets, porte-clés, ainsi que les produits du CIVB (tabliers, serviettes, ...) restent les plus vendus.



Types de recettes	Déposants	Total commissions 2018	Total commissions 2017
Dépôt-vente	Amis de Cuisel, Comité Cuiseaux Pays des Peintres, TM Editions Pass Time, Odile NGUYEN, Les Archers louhannais, AFPOS..	206,75€	100,20€
TOTAL en EUROS		206,75€	100,20€

Types de recettes	Billetteries spectacles, croisières, repas	Total commissions €
Billetteries	OT Pont-de-Vaux (croisières), Ville de Louhans-Châteaurenaud, Goujon cuiserotain et Société de Pêche « La Seille » (cartes de pêche), JA de Louhans, Hola Kids (concerts), Radio Bresse (Fête AOC), Amis de l'Hôtel-Dieu (concerts), Les Bonnes tables Bressanes...	1 309,11
TOTAL en EUROS		1 309,11€

12.5. Partenariats commerciaux :

En 2018, les partenariats sur les guides « hébergement-restauration » et « patrimoine et loisirs » se sont élevés à **6 600 euros** (7 550 euros en 2017), ce qui représente 58 partenaires (contre 55 en 2017).

Le nombre de partenaires est en constante augmentation.

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 29 avril 2019 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

<u>Nombre de délégués titulaires présents</u> : 19	L'an deux mille dix-neuf et le vingt-neuf du mois d'avril, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la MIFE, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.
<u>Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative</u> : 11	Etaient présents : <u>Délégués titulaires</u> : M. Eric BERNARD, M. Stéphane BESSON, M. Michel BUGUET, M. Christian CLERC, M. Joël CULAS, M. Jean Michel LONGIN, M. Anthony VADOT, Mme Marie-Madeline DOREY, M. Jacques GUITON, Mme Claudette JAILLET, M. Denis LAMARD, M. Pierre NICOLLE, M. Cédric DAUGE, Mme Isabelle BAJARD, M. Roger DONGUY, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Yves RAVET, M. Philippe ROUTHIER, M. Jean SIMONIN
<u>Nombre de personnes ayant pris part à la délibération</u> : 30	<u>Délégués suppléants avec voix délibérative</u> : M. Didier LAURENCY, Mme Françoise MAITRE, Mme Chantal PETIOT; M. Jean-Paul PIRAT, M. Jean-Paul RAVASSARD, Mme Véronique REYMONDON, M. Pascal COUCHOUX, Mme Sylvie FOURMONT, Mme Martine CHEVALIER, M. Jean-Luc NALTET, M. Sébastien JACQUARD
<u>Date de la convocation</u> : 19 avril 2019	

Secrétaire de séance : Cédric DAUGE

Délibération n°2019-029 : Demande de renouvellement de classement de l'Office de Tourisme de la Bresse bourguignonne

- *Vu le code général des collectivités territoriales ;*
- *Vu le code du tourisme et ses articles L.133-10-1, D.133-20 et suivants ;*
- *Vu l'arrêté du 12 Novembre 2010 modifié, fixant les critères de classement d'un Office de tourisme de catégorie II ;*
- *Vu l'article 1 de la Convention d'objectifs et de moyens signée par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne et l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne pour l'année 2019 ;*
- *Vu la délibération du comité de direction de l'Office de Tourisme du 07 mars 2019 ;*
- *Considérant la réunion de bureau du 15 avril 2019 ;*

M. le Président indique que le classement en catégorie II obtenu par l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne le 13 mai 2014, pour une durée de 5 ans, arrive à expiration.

Le classement est un gage de qualité et vise à optimiser la satisfaction de la clientèle touristique présente sur la zone géographique d'intervention de l'Office de Tourisme. Il est obligatoire pour obtenir la Marque Qualité Tourisme (obtenue en 2014 puis renouvelée en 2017) et s'inscrit dans une démarche globale de progrès.

Il représente une reconnaissance de l'engagement de la collectivité dans le tourisme et le maintien a minima du classement en catégorie II est prévu dans la Convention d'objectifs et de moyens signée entre le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne et l'Office de Tourisme.

Il participe à une volonté de qualification de l'offre touristique, valorise le travail réalisé en interne et permet une cohérence et une homogénéité des services proposés, quelle que soit la destination.

L'Office de Tourisme a élaboré un dossier de demande de classement répondant aux 34 critères obligatoires nécessaires au classement en catégorie II. Celui-ci a été validé par le comité de direction de l'Office de Tourisme le 07 mars dernier. Ce dossier doit être soumis à l'approbation du comité syndical, pour être ensuite adressé au préfet de département.

Le dossier de demande de classement tel qu'annexé est présenté.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le dossier de demande de classement de l'Office de Tourisme en catégorie II présenté par l'EPIC-Office de Tourisme du Pays de la Bresse Bourguignonne ;
- **AUTORISE** le Président à adresser ce dossier au préfet en application de l'article D.133-22 du code du tourisme.

*Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 13.05.19
et publié, affiché ou notifié le 09.05.19 .*

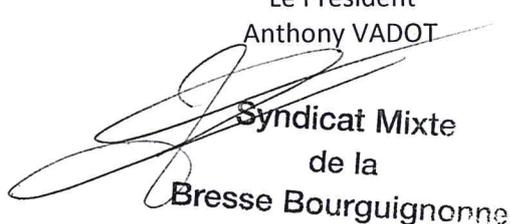
DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**



Le Président
Anthony VADOT



**Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne**

**DEMANDE DE CLASSEMENT DE
L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE
CATEGORIE II
2019**

PROOF

Office de Tourisme du Pays de la Bresse Bourguignonne

1, Place Saint-Jean – 71500 LOUHANS

Tel : 03 85 75 05 02 – Fax : 03 85 75 48 70

info@bresse-bourguignonne.com

www.bresse-bourguignonne.com

1- Les engagements de l'office de tourisme à l'égard des clients

1.1. L'accueil est accessible et de qualité

1.1.1. La localisation est pertinente et la signalisation existe

1.1.1.1. L'espace d'accueil de l'office de tourisme est facile d'accès. Il se situe à proximité immédiate des flux touristiques. Il est signalé par une enseigne visible depuis la voie publique.

L'Office de Tourisme du Pays de la Bresse Bourguignonne a son siège au 1, Place Saint-Jean à LOUHANS. Il s'agit également du principal lieu d'accueil et d'information sur le territoire de la Bresse Bourguignonne. Il bénéficie de la présence de 3 autres bureaux d'information touristiques : Cuisery, Cuiseaux et Pierre-de-Bresse (ouverture saisonnière).

Seront présentés dans ce dossier de classement, les informations sur les bureaux d'information ouverts à l'année, soit Louhans, Cuiseaux et Cuisery.

- LOUHANS : 1, Place Saint-Jean

L'Office de Tourisme du Pays de la Bresse Bourguignonne est situé au 1, Place Saint-Jean 71500 LOUHANS, à l'entrée de la ville et des Arcades, rue principale de la Ville de Louhans. Il est situé à proximité immédiate des principaux points touristiques de la Ville : Arcades, Hôtel-Dieu, Musée des Sourds, Atelier du Journal L'Indépendant, Musée municipal, Tour Saint-Pierre.



Il est situé sur un axe de circulation très fréquenté par les personnes venant de l'est de la Bresse, du Jura (Lons-le-Saunier) et provenant de la sortie d'autoroute A39 de Beaurepaire-en-Bresse. Il est signalé par une enseigne visible depuis la voie publique.

Les visiteurs peuvent se garer à proximité de l'Office de Tourisme : parking place Saint-Jean, parking Place de maternelle, ou encore Rue d'Alsace.



Entrée côté rue/ place Saint-Jean

L'Office de Tourisme est situé dans un bâtiment appartenant à la communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom'. Ce bâtiment abrite également les bureaux de la communauté de communes et de l'agence de développement économique Bresse Initiative.

L'espace total affecté à l'Office de Tourisme est de 90,50 m². Celui-ci est composé d'un espace accueil bien distinct et de 3 bureaux. Le fond du local avec porte d'accès est réservé au personnel. Il comprend une pièce de stockage, une cuisine et des toilettes.

L'Office de Tourisme bénéficie de 2 entrées, bien distinctes des autres structures installées dans le bâtiment. L'entrée côté rue, permet l'accès aux personnes à mobilité réduite.

- CUISERY : 32, Places d'Armes





Le bureau d'information de l'Office de Tourisme est situé au 32, Places d'Armes en face de la Mairie. Il est le point d'entrée du Village du Livre et est situé à proximité immédiate de l'Eglise Notre Dame et du Centre Eden. L'Office de Tourisme est situé à quelques mètres de la route principale reliant Louhans/Bourg-en-Bresse/Lons-le-Saunier à Tournus. C'est un axe très fréquenté par les touristes. Le bureau d'accueil de Cuisery est signalé par une enseigne visible depuis la voie publique.

Il est installé dans un bâtiment appartenant à la Communauté de Terres de Bresse. Il est situé au rez-de-

chaussée et est composé d'un espace accueil et d'une salle d'exposition.

Un parking est situé à quelques mètres de l'Office de Tourisme comprenant des places gratuites et des places en zone bleue et des places de parking réservé aux personnes à mobilité réduite est située juste devant l'Office de Tourisme. L'accessibilité handicapée est prévue à l'arrière du bâtiment.

- **CUISEAUX : Rue Edouard Vuillard**



Le bureau d'information de Cuisery est situé au 19, rue Edouard Vuillard dans le centre du village de Cuisery et sur l'axe reliant Louhans / Lons-le-Saunier /Chalon-sur-Saône à Bourg-en-Bresse. Il est à proximité immédiate des principaux attraits touristiques du village (circuit patrimoine, arcades, église, Maison de la Mémoire Cuiseliennne, galeries d'exposition) et en face l'hôtel-restaurant Vuillot.



Le bureau d'information est signalé par une enseigne visible depuis la voie publique avec l'inscription Office de Tourisme en façade et la présence du logo officiel « Offices de

Tourisme de France) sur l'enseigne drapeau.

Le bureau est installé dans un bâtiment communal. Une salle d'exposition est attenante à l'accueil de l'Office de Tourisme. Un parking gratuit est situé en face de l'Office de Tourisme, de l'autre côté de la rue.

1.1.1.2. La signalisation directionnelle et d'indication est conforme aux normes en vigueur

- Bureau d'information de Louhans : Les panneaux de signalisation sont placés dans la rue des Bordes et sur le parvis de la mairie. Un autre panneau est situé à la sortie des arcades (direction Lons-le-Saunier et indiquant « Office de Tourisme à 20 mètres »).
- Bureau d'information de Cuisery : l'Office de Tourisme est situé au centre de Cuisery. Un panneau indiquant la présence d'un point information est installé sur la route venant de Tournus à l'intersection avec la route de Pont-de-Vaux et Sermoyer. La signalétique mise en place sur le bâtiment lui-même permet de situer facilement l'Office de Tourisme.
- Bureau d'information de Cuiseaux : Le bureau est placé au centre du village de Cuiseaux. L'enseigne drapeau est visible dans les 2 sens, en venant de Louhans et Lons-le-Saunier et en venant de Bourg-en-Bresse.



1.1.1.3. L'Office de tourisme adhérant à une fédération nationale représentative des offices de tourisme signale son appartenance à ce réseau par tout moyen approprié.

L'Office de Tourisme du Pays de la Bresse Bourguignonne adhère à Offices de Tourisme de France (la Fédération Nationale des Offices de Tourisme) ainsi qu'à la MASCOT Bourgogne Franche-Comté (Fédération Régionale des Offices de Tourisme) et l'UDOTSI 71. (annexe n°1)

Sur chaque bureau d'accueil, une enseigne drapeau avec le logo officiel « Offices de Tourisme de France » a été installée. Le logo est également présent sur les portes d'entrée de l'Office de Tourisme, sur le papier à en tête et sur toutes les brochures de l'Office de Tourisme, ainsi que sur son site Internet et tout autre outil de communication.



Bureau de Louhans



Bureau de Cuisery



Bureau de Cuiseaux

1.1.2. Les locaux ou espaces d'accueil sont accessibles et aménagés pour recevoir une clientèle touristique

1.1.2.1. Les locaux ou les espaces d'accueil sont identifiables et directement accessibles à tout public et indépendants de toute activité non touristique

Les vitrines des offices de tourisme sont dédiées à l'information et à l'affichage des manifestations ayant un intérêt touristique ou patrimonial. Cet affichage est revu une fois par semaine.

- Bureau d'information de Louhans (siège) : L'Office de tourisme est situé dans un bâtiment de la communauté de communes. La surface de l'Office de tourisme est de 90,50m², et les locaux sont indépendants des autres structures présentes dans le bâtiment, à savoir la Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom' et Bresse Initiative, l'agence de développement économique de la Bresse bourguignonne. L'Office de Tourisme possède 2 entrées permettant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et un comptoir d'accueil adapté.



- Bureau d'information de Cuisery : Le bureau d'information est situé dans un bâtiment de la Communauté de communes Terres de Bresse. Il bénéficie d'une surface de 60m² et ses locaux sont indépendants des autres structures présentes dans le bâtiment. L'association du Village du Livre de Cuisery est installée à l'étage de ce même bâtiment et bénéficie d'une entrée indépendante. Une possibilité d'accès aux personnes à mobilité réduite existe à l'arrière du bâtiment avec l'installation par le personnel de l'Office de Tourisme d'une rampe amovible. Un comptoir d'accueil adapté aux personnes à mobilité réduite a également été installé en 2016.

- Bureau d'information de Cuiseaux : Le bureau d'information de Cuiseaux est situé dans un bâtiment appartenant à la commune de Cuiseaux. Ce local a été entièrement rénové en 2013, et l'Office de Tourisme est indépendant de toute autre activité. Cependant, un accès à une salle d'exposition communale est possible depuis l'Office de Tourisme. L'accès aux personnes à mobilité réduite a été réalisé avec une banque d'accueil adaptée mais également des toilettes accessibles pour les personnes à mobilité réduite au sein du bureau d'information.

1.1.2.2. Il existe un espace dédié à l'accueil et à l'information. L'agencement des locaux facilite le déplacement des visiteurs et l'accès à l'information. Le mobilier permet de s'asseoir.

Il existe un espace dédié à l'accueil et à l'information dans les 3 bureaux de l'Office de Tourisme. De nombreux présentoirs permettent une mise à disposition de la documentation. Le mobilier permet de s'asseoir.

- Bureau d'information de Louhans (siège) :



- Bureau d'information de Cuisery :



Espace accueil-documentation



Espace accueil-documentation



Salle d'exposition

- Bureau d'information de Cuiseaux :



1.1.2.3. L'Office de Tourisme doit afficher dans ses locaux et publier sur son site internet les engagements qui correspondent à sa catégorie de classement de manière visible pour la clientèle conformément aux dispositions de l'annexe II de l'arrêté modifié du 12 novembre 2010

L'Office de tourisme a affiché les engagements correspondant à sa catégorie de classement en catégorie 2 sur la banque d'accueil directement visible par les visiteurs. Ces engagements ont également été intégrés sur le site de l'Office de Tourisme : www.bresse-bourguignonne.com (www.bresse-bourguignonne.com/marque-qualite-tourisme.html)



1.1.2.4. L'information touristique est accessible gratuitement via un moyen d'accès à haut débit sans fil dans l'espace d'accueil de l'Office de Tourisme



L'Office de Tourisme du Pays de la Bresse Bourguignonne a mis en place dès janvier 2014, un accès WIFI dans les 3 bureaux d'information permanents de l'Office de Tourisme, à Louhans, Cuisery et Cuiseaux. Il a fait le choix de passer par la société NOODO, qui est un opérateur de télécommunication spécialisé dans l'intégration de systèmes sans fil. Sécurisés, simples d'utilisation et disponibles en 9 langues, les Hotspots Noodo permettent une connexion rapide des utilisateurs via leurs terminaux mobiles.

Des autocollants ou affichettes dans chaque bureau informent les touristes de la possibilité de se connecter en WIFI.

1.1.3. Les périodes et horaires d'ouverture sont cohérents avec la fréquentation touristique de la zone géographique d'intervention.

1.1.3.1. Non concerné

1.1.3.2. Les périodes et horaires d'ouverture sont visibles à l'extérieur de l'espace d'accueil de l'office de tourisme, sont présentés dans les brochures à large diffusion, dans les messages des répondeurs ou standards téléphoniques ainsi que sur tout site internet dédié à l'office de tourisme, en au moins deux langues étrangères.

Les horaires sont indiqués sur le Guide Patrimoine et Loisirs (8 000 exemplaires), le Guide Hébergement-Restaurant (5 000 exemplaires), et sur les plans guides de Louhans, Cuiseaux et Cuisery.

Ils sont également disponibles sur le site internet dans la rubrique « Contacts et horaires ». www.bresse-bourguignonne.com/contacts-et-horaires.html

1.1.3.3. Non concerné

1.1.3.4. L'office de tourisme doit s'engager à ouvrir son espace d'accueil au moins deux cent quarante jours par an, dont le samedi et le dimanche obligatoirement, en période de fréquentation touristique. Il est également ouvert en sus lors des manifestations événementielles sur sa zone d'intervention

En 2019, les horaires d'ouverture de l'Office de Tourisme sont les suivants :

Bureau de Louhans Châteaurenaud

De Janvier à Mars et d'Octobre à Décembre 2019 :

Du Lundi au Vendredi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
Samedi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

D'Avril à Mai 2019 :

Du Lundi au Samedi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

De Juin à Septembre 2019 :

Du Lundi au Vendredi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h30
Non stop le lundi en juillet et août : 9h30 – 18h30 (jour de marché)
Samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00
Dimanche de 9h30 à 13h en Juillet et Août

Bureau de Cuisery

De Janvier à Mars et d'Octobre à Décembre 2019 :

Mardi, Jeudi, Vendredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Samedi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

D'Avril à Septembre 2019 :

Du Mardi au Samedi de 9h30 à 12h00 et de 14h30 à 18h00

Ouvert tous les 1ers dimanches du mois.

Bureau de Cuiseaux

De Janvier à Mai et d'Octobre à Décembre 2019 :

Mardi, Vendredi et Samedi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Mercredi et Jeudi de 9h30 à 12h00

De Juin à Septembre 2019 :

Mardi, Jeudi, Vendredi, Samedi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00

Mercredi de 9h00 à 12h30.

Le bureau de Louhans (siège) a été ouvert 316 jours en 2018.

1.2. L'information diffusée est complète, actualisée et accessible à tout public.

1.2.1. Le service d'information touristique est performant et professionnel

- 1.2.1.1. Il existe un service permanent de réponse au courrier postal et électronique durant toute l'année

Un suivi permanent du courrier postal et électronique est assuré toute l'année, durant les jours d'ouverture exposés ci-dessus. Le courrier est livré tous les jours en matinée et les demandes sont traitées dans la journée, via le logiciel Tourinsoft (devenu Décibelles Data) s'il concerne une demande touristique. Pour les autres demandes, le courrier est transmis à la Directrice.

Les courriers électroniques sont consultés tout au long de la journée et une réponse est apportée instantanément.

- 1.2.1.2. Non concerné

- 1.2.1.3. Il existe un service trilingue permanent d'accueil pendant les horaires et périodes d'ouverture de l'espace d'accueil de l'Office de Tourisme. La fonction et les langues parlées du personnel d'accueil sont identifiées sur un badge.

Les langues étrangères parlées par l'ensemble du personnel de l'OT sont les suivantes : anglais, allemand, espagnol. L'Office de Tourisme étant marqué Qualité Tourisme depuis 2014, l'ensemble du personnel dispose d'un badge les identifiant et précisant les langues parlées. (annexe n°2 : CV du personnel d'accueil).

Personnel d'accueil permanent

Personnel d'accueil saisonnier : Anglais minimum

Anne ABDELHADI : Anglais – Allemand

Mélise RODOT : Anglais – Allemand

Claude MOISSONNIER : Anglais

Agnès-Isabelle JUIN : Anglais

1.2.2. Les supports d'information touristique sont adaptés, complets et actualisés

1.2.2.1. L'Office de Tourisme fournit des cartes touristiques ou des plans ainsi que des guides pratiques sur support papier

L'Office de Tourisme dispose de la documentation touristique départementale et régionale, ainsi que la documentation sur les départements voisins hors région (Ain et Jura). L'Office de Tourisme participe à la bourse d'échanges de documentation des départements de Saône-et-Loire et du Jura.

L'Office de Tourisme assure l'édition d'une carte touristique du Pays de la Bresse Bourguignonne (zone de compétences) mais également des plans de villes, Louhans, Cuisery, Cuseaux et Romanay. Il a également réalisé une carte cyclotourisme en Bresse bourguignonne et édite un topoguide des randonnées en Bresse bourguignonne.

L'ensemble de ces documents sont en téléchargement sur le site internet de l'Office de Tourisme : <https://www.bresse-bourguignonne.com/brochures-plans-et-documentation.html>



1.2.2.2. Non concerné

1.2.2.3. La documentation touristique sous format papier ou numérique est traduite en deux langues étrangères et mise à jour. Elle couvre la zone géographique d'intervention.

La zone géographique d'intervention est le Pays de la Bresse Bourguignonne, comprenant 4 communautés de communes et 88 communes. (annexe n°3 : statuts)

Les éditions de l'Office de Tourisme sont traduites en deux langues étrangères et sont mises à jour chaque année :

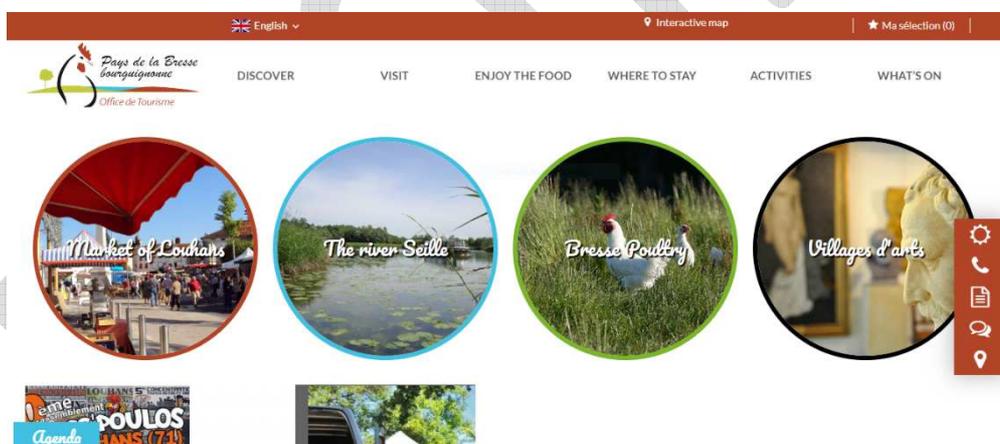
- Guide hébergement-Restauration (5 000 ex) : français, anglais et allemand
- Guide Patrimoine et Loisirs (8 000 ex) : français, anglais et allemand
- Les 4 plans guides de Louhans (10 000 ex), Cuisery (5000 ex), Cuiseaux (5000 ex) et Romenay (5000 ex) : français, anglais et allemand.
- Carte touristique du Pays de la Bresse Bourguignonne (15 000 ex) : français, anglais et allemand

Ces éditions sont téléchargeables sur le site Internet de l'Office de Tourisme, ou consultable en ligne via le logiciel Calaméo : www.bresse-bourguignonne.com/brochures-plans-et-documentation.html

1.2.2.4. Non concerné

1.2.2.5. Il existe un site internet trilingue avec un nom de domaine dédié à l'office de tourisme, mis à jour et mis à jour.

Le site internet dédié à l'Office de Tourisme : www.bresse-bourguignonne.com est disponible en version française, anglaise (en.bresse-bourguignonne.com) et allemande (de.bresse-bourguignonne.com)



La mise à jour du site internet et des éditions se fait tous les ans, voire quotidiennement pour le site Internet. En automne, un courrier accompagné du guide des partenariats et du questionnaire de mise à jour est envoyé à l'ensemble des prestataires touristiques de la Bresse Bourguignonne : hébergements, restaurants, sites touristiques, activités de loisirs, mairies, producteurs locaux, associations locales.

Une relance est ensuite effectuée par email et en dernier recours par téléphone. Le traitement des questionnaires permet de mettre à jour l'ensemble des éditions de l'Office de tourisme et le site internet.

1.2.3. L'information touristique collectée est exhaustive, qualifiée et mise à jour

1.2.3.1. L'Office de Tourisme doit diffuser a minima sur support papier sur sa zone géographique d'intervention relatives :

- A tous les hébergements touristiques classés comportant au moins le nom de l'établissement, les coordonnées postales, le courriel, les coordonnées téléphoniques, le nombre d'étoiles ;
- Aux monuments et sites touristiques culturels, naturels ou de loisirs pouvant comporter l'indication des tarifs d'usage, des périodes et horaires d'ouverture au public, du site internet et des coordonnées téléphoniques et postales ;
- Aux événements et animations ;
- Aux numéros de téléphone d'urgence.

L'Office de tourisme peut diffuser des informations relatives à la météo et aux informations pratiques pouvant concerner les autres hébergements, restaurants, les activités sportives, de loisirs ou de bien-être, les transports en commun, les numéros de téléphone des chauffeurs de taxi, les services de dépannage d'automobile ou de motocyclettes, lorsque ces services existent.

Ces différents éléments sont présentés dans les documents touristiques annexés au dossier.

Tous les hébergements classés ou déclarés en mairie sur la zone de compétences, sont répertoriés dans le guide Hébergement et restauration, ainsi que tous les restaurants. Sont indiquées les coordonnées postales et téléphoniques, les courriels, le classement et les labellisations éventuelles. <https://www.bresse-bourguignonne.com/medias/documents/documentation/documentation-HRBRESSEBG-FR.pdf>

La liste des sites touristiques culturels, naturels, activités de loisirs, produits du terroir, marchés se trouvent dans le guide Patrimoine et Loisirs. Sont indiqués les périodes et horaires d'ouverture au public, les tarifs ainsi que les coordonnées postales, téléphoniques et une adresse email. <https://www.bresse-bourguignonne.com/medias/documents/documentation/documentation-PATLOISBB-FR.pdf>

Toutes les animations répertoriées auprès des mairies, des sites et des associations locales font l'objet d'une édition réalisée en interne, de manière hebdomadaire ou bi-mensuelle, le calendrier des manifestations.

Toutes les manifestations sont également disponibles dans la rubrique Agenda du site internet.

<https://www.bresse-bourguignonne.com/tout-l-agenda-de-la-bresse-bourguignonne.html>

Les numéros de téléphone d'urgence sont indiqués sur la carte touristique (<https://www.bresse-bourguignonne.com/medias/documents/documentation/documentation-CARTETOURPBB-FR.pdf>) , sur la carte cyclotourisme (<https://www.bresse-bourguignonne.com/medias/documents/documentation/documentation-ANIMSORBB-FR.pdf>) ainsi que sur le topoguide randonnées « Balades Vertes ».

Les informations relatives à la météo, les transports en commun, les compagnies de taxi sont disponibles sur demande dans tous les bureaux d'accueil.

1.2.3.2. L'information touristique doit être mise à jour au minimum une fois par an.

La mise à jour du site internet et des éditions se fait a minima une fois par an. En automne, un courrier accompagné du guide des partenariats et du questionnaire de mise à jour est envoyé à l'ensemble des prestataires touristiques de la Bresse Bourguignonne : hébergements, restaurants, sites touristiques, activités de loisirs, mairies, producteurs locaux, associations locales.

Une relance est ensuite effectuée par email et en dernier recours par téléphone.

La mise à jour des informations est réalisée quotidiennement sur la base de données régionales Décibelles Data, et donc sur le site Internet qui est alimenté par la base de données régionales.

1.2.3.3. Les numéros de téléphone d'urgence sont affichés et visibles de l'extérieur de l'espace d'accueil de l'office de tourisme.

Les numéros d'urgence sont affichés sur la vitre à côté de la porte d'entrée de l'office de tourisme.



1.2.3.4. L'office de tourisme présente l'offre touristique qualifiée sur tous types de supports, selon des approches thématiques affinitaires : par cible, par centre d'intérêt ou par concept ou par période ou par prix ou par localisation ou par type d'hébergement

- **Guide Hébergement-Restauration** : les hébergements sont classés par type puis par localisation. Les restaurants sont classés par localisation. <https://www.bresse-bourguignonne.com/medias/documents/documentation/documentation-HRBRESSEBG-FR.pdf>
- **Guide Patrimoine et Loisirs** : l'offre touristique est classée par thème (patrimoine, nature, gourmandises, sorties). Au sein de ces thèmes, ils sont classés par sous-thèmes (par exemple : châteaux, musées, lieux de mémoire, lieux d'exposition, artisans d'art pour la partie patrimoine). <https://www.bresse-bourguignonne.com/medias/documents/documentation/documentation-PATLOISBB-FR.pdf>

1.2.3.5. Non concerné

1.2.3.6. Non concerné

2- Le fonctionnement de l'office de tourisme : zone géographique d'intervention, missions et engagements organisationnels.

2.1. La zone géographique d'intervention bénéficie d'une capacité d'hébergement minimum

2.1.1 .1. La capacité d'hébergement de la zone géographique d'intervention à laquelle se rattache l'office de tourisme est conforme aux exigences de l'article R. 133-33 du code du tourisme. Elle se calcule en cumulant les capacités d'hébergement et les populations municipales des communes incluses dans la zone géographique d'intervention.

CAPACITES D'HEBERGEMENT DE LA POPULATION NON PERMANENTE					
DE LA ZONE GEOGRAPHIQUE D'INTERVENTION : PAYS DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE					
Natures	Nombres		Coeffi-cients de pondé-ration		Totaux
Chambres en hôtellerie classée et non classée (total col. 2)	267	X	2	=	534
Lits en résidence de tourisme classée répondant à des critères déterminés par décret (total col. 3)		X	1	=	
Logements meublés classés et non classés (total col. 4)	120	X	4	=	480
Gîtes de groupe	14	X			366
Emplacements en terrain de camping (total col. 5)	443	X	3	=	1329
Lits en village de vacances et maison familiale de vacances (total col. 6)		X	1	=	
Résidences secondaires (total col. 7)	4080	X	5	=	20 400
Chambre d'hôtes (total col. 8)	49	X	2	=	98
Anneaux de plaisance (total col. 9)	55	X	4	=	220
CAPACITE GLOBALE D'HEBERGEMENT DE LA POPULATION NON PERMANENTE DE LA ZONE GEOGRAPHIQUE D'INTERVENTION DE L'OFFICE DE TOURISME (A) :					23 427
POURCENTAGE DE CAPACITE D'HEBERGEMENT DE LA POPULATION NON PERMANENTE DE LA ZONE GEOGRAPHIQUE D'INTERVENTION					
Population municipale résultant du dernier recensement (B) (<i>elle est égale à la totalisation des populations municipales des communes incluses dans la zone géographique d'intervention de l'office de tourisme</i>)					67 014
Pourcentage (A) / (B) X 100 =					34,96%

2.2. Les objectifs et moyens de l'office de tourisme sont clairement définis. L'office de tourisme est à l'écoute du client et il est engagé dans une démarche promouvant la qualité et le progrès.

2.2.1.1. Les objectifs et les moyens consacrés aux missions de l'office de tourisme sont définis par une convention d'objectifs, de préférence pluriannuelle, passée avec la collectivité territoriale ayant institué l'office de tourisme. L'office de tourisme met en place des indicateurs de performance relatifs aux résultats atteints et aux moyens déployés qui font l'objet d'une revue annuelle.

Une convention d'objectifs et de moyens est signée annuellement avec la collectivité, le Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne. Les conventions d'objectifs pour les années 2018 et 2019 sont annexées au dossier (annexe °4)

Un compte rendu d'activité est réalisé annuellement, présenté en comité de direction de l'Office de Tourisme, puis en comité syndical du Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne. Le rapport d'activité de l'année 2018 est annexé au dossier (annexe n°5).

2.2.1.2. L'office de tourisme met en place un dispositif de collecte et de traitement des réclamations et organise l'étude de la satisfaction des clients sur les différents services qu'il propose.

L'Office de Tourisme du Pays de la Bresse Bourguignonne est marqué « Qualité Tourisme » depuis 2014. Obtenue pour la première fois en 2014, cette labellisation a été renouvelée en 2017.

- Dysfonctionnements internes ou incidents

L'Office du tourisme du Pays de la Bresse Bourguignonne a mis en place un cahier d'incidents qui permet d'identifier les dysfonctionnements internes constatés par le personnel. Ce cahier est mis à disposition de chaque membre du personnel, sur Google drive. Il est analysé lors du Bilan Qualité par le RAQ (référent qualité de la structure) et des actions correctives sont décidées soit avec la Direction, soit avec le PA, soit avec le Groupe Qualité de Destination.

- Suggestions et remarques clients

Des formulaires de suggestions sont mis à disposition du visiteur en libre-service. Ils sont recueillis dans l'urne destinée également aux questionnaires de satisfaction. Ils sont enregistrés lors de l'ouverture de l'urne par le RAQ.

Les remarques sont enregistrées par le personnel d'accueil sur un fichier partagé sur Google drive.

La synthèse des formulaires de suggestions et des remarques, est analysée lors des bilans qualité et des réunions du Groupe Qualité de Destination. Les suggestions ou remarques concernant les services de l'OT sont analysées avec la direction et des actions peuvent éventuellement être décidées.

- Questionnaires de satisfaction

Ces questionnaires sont mis à la disposition du visiteur en libre-service, sur le mobilier central destiné à recueillir ces questionnaires. Ils sont disponibles dans les langues suivantes : français, anglais, allemand et hollandais à côté de l'urne. Sur demande nous avons aussi des questionnaires en italien, et en espagnol. Avant de prendre congé du visiteur, les conseillères en séjour s'efforcent de demander aux touristes de remplir un questionnaire.

Un nombre minimum de questionnaires a été calculé en fonction du nombre de demandes au guichet sur l'année. La remise des questionnaires est répartie sur des périodes de flux différents en fonction de sa fréquentation.

Les questionnaires sont recueillis dans l'urne disposée sur la pyramide. Le RAQ vérifie l'urne au minimum tous les mois et enregistre les réponses des questionnaires. La synthèse et l'analyse sont faites tous les semestres et sont analysés lors des bilans qualité et des réunions du Groupe Qualité de Destination. (annexe n°6)

- Traitement des réclamations

Les réclamations concernant les services de l'office de tourisme ou les services extérieurs sont rédigés par le client mécontent ou reçu par courrier. Elles sont traitées dans un délai de 3 jours ouvrables. Une lettre type a été rédigée pour la transmission de la réclamation aux services extérieurs ainsi qu'une lettre de relance.

En ce qui concerne les réclamations sur les services de l'OT, les actions correctives éventuelles sont décidées par la Direction. Les réclamations sont analysées lors du bilan qualité et lors de la réunion avec le Groupe Qualité des Destination.

- Suivi et animation qualité

Le RAQ prépare un bilan qualité semestrielle en réalisant les synthèses et l'analyse des indicateurs pour chaque bureau d'accueil.

Ce bilan qualité est ensuite analysé en réunion avec le personnel et la direction et des actions d'amélioration sont éventuellement décidées. Un responsable et un délai sont fixés en concertation et à chaque bilan, on vérifie que les actions décidées ont été effectivement mise en œuvre.

Les bilans qualité sont également analysés en Groupe qualité de destination et permettent la mise en œuvre d'actions correctives au niveau de la destination.

- 2.2.1.3. L'office de tourisme met en place une démarche promouvant la qualité qui se traduit par la formalisation minimale d'objectifs « qualité » qui comprend a minima des procédures formalisées concernant la gestion des ressources humaines, l'accueil et l'information.

L'Office de Tourisme du Pays de la Bresse Bourguignonne est marqué « Qualité Tourisme » depuis 2014 (renouvelé en 2017). (annexe n°7)

L'Office de Tourisme du Pays de la Bresse Bourguignonne a voté le 05 octobre 2016, son plan d'actions pluriannuel 2015-2020. En proposant l'action 1.1 « Démarche la qualité de l'accueil touristique par les acteurs touristique », l'Office de Tourisme a affirmé sa volonté de renouveler la marque « Qualité Tourisme ». (annexe n°8)

Chaque plan d'action annuel (annexe n°9) prévoit une partie dédiée au suivi de la marque Qualité et à ses évolutions.

En 2019, l'Office de Tourisme a souhaité mettre en place un outil de valorisation de la qualité de l'accueil sur le territoire en créant la Charte Confiance Accueil.

Le suivi de la démarche est assuré par un référent qualité, Mme Anne ABDELHADI, conseillère en séjour sur le bureau de Louhans. La démarche est mise en place sur l'ensemble des bureaux d'accueil permanents et un suivi régulier est réalisé.

Un manuel qualité est rédigé par la directrice et le référent qualité. Il décrit les procédures formalisées pour la gestion des ressources humaines, mais également, pour les missions d'accueil, d'information, de promotion et de commercialisation. (annexe n°10).

2.3.L'organisation et les compétences internes de l'office de tourisme sont cohérentes avec son positionnement et son activité. Les employés de l'office de tourisme sont en nombre suffisant. Ils sont qualifiés selon les missions par l'office de tourisme.

- 2.3.1.1. L'office de tourisme est organisé pour rendre possible la production ou la vente de forfaits touristiques individuels ou de groupe.

L'Office de tourisme est immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours depuis 2012. L'Office de Tourisme propose des forfaits journées pour les groupes (annexen°11 : certificat). Les forfaits sont présentés dans le guide groupes et sur le site Internet de l'Office de tourisme : www.bresse-bourguignonne.com/visite-groupe-bresse-bourguignonne.html. Un partenariat est mis en place avec les

prestataires qui le souhaitent. Cette mission de commercialisation est gérée par le Directrice et en son absence par la Responsable Promotion/Animations.

2.3.1.2. Non concerné

2.3.1.3. L'Office de Tourisme emploie un responsable ou un directeur justifiant d'une aptitude professionnelle appropriée, titulaire d'une formation supérieure de niveau II ou d'une expérience professionnelle dans un poste similaire.

L'Office de Tourisme est dirigée depuis 2010 par une directrice, titulaire d'un MASTER II en Sciences du Management du Tourisme et de la Culture (annexe n°12 CV + diplôme)

2.3.1.4. Non concerné

2.3.1.5. Non concerné

2.3.1.6. L'office de tourisme propose au moins un poste de conseiller en séjour et un poste de collaborateur chargé de la promotion et de la communication.

L'Office de Tourisme dispose de trois conseillers en séjour permanents pour les bureaux de Louhans, Cuisery et Cuiseaux et d'un conseiller en séjour saisonnier sur le bureau de Pierre-de-Bresse de juin à fin août.

L'Office de Tourisme dispose également d'une Responsable Promotion/Animations, chargée des missions de promotion et de communication (annexe n°13 : fiches de poste) ;

2.4. Un plan de promotion de la destination est défini ; l'événementiel est développé

2.4.1.1. L'office de tourisme définit un plan d'action annuel de promotion et de communication : les objectifs sont déterminés, des indicateurs opérationnels sont établis et les actions sont évaluées.

L'Office de Tourisme a élaboré une stratégie de développement touristique pluriannuelle 2015-2020. Celle-ci est déclinée en plan d'actions annuels, reprenant les missions de l'Office de tourisme, et les actions identifiées. Pour chaque action, les objectifs, les partenaires et les budgets sont indiqués. Ce plan d'action est validé en comité de direction de l'Office de Tourisme, puis validé par le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne (collectivité). (annexe n°9 : plan d'actions 2019)

Au sein de ce plan d'actions, la mission promotion/communication est déclinée en actions et en opérations.

De plus, un plan de communication est réalisé en parallèle pour la promotion des animations estivales.

2.5. Le système de gestion de l'information est maîtrisé, l'information est qualifiée.

2.5.1.1. L'office de tourisme dispose d'un système de gestion de l'information organisé et informatisé permettant de référencer, de qualifier, de mettre à jour et de diffuser une information maîtrisée et validée sur l'offre touristique locale.

Le personnel d'accueil fournit une information sûre, complète et mise à jour sur le territoire de la Bresse Bourguignonne et selon l'intérêt du visiteur (cf 1.2.3.2). L'information fournie aux visiteurs est inventoriée dans le tableau intitulé « domaine d'informations à gérer » sur le poste informatique de l'accueil afin de permettre une recherche. (annexe n°14)

L'Office de Tourisme utilise également la base de données régionale Decibelles Data sur laquelle elle met à jour les informations de l'ensemble des prestataires touristiques de sa zone de compétences. Cette base de données alimente le site Internet de l'Office de Tourisme, mais également les sites Internet de Destination Saône-et-Loire et de Bourgogne Franche-Comté Tourisme.

2.5.1.2. L'office de tourisme développe une démarche de qualification de l'offre par thématique affinitaire, par centre d'intérêt ou par concept, ou par période, ou par prix ou par localisation ou par type d'hébergement ou par cible.

L'offre touristique du territoire est classée par thème (patrimoine, nature, gourmandises, sorties). Au sein de ces thèmes, ils sont classés par sous-thèmes (par exemple : châteaux, musées, lieux d'exposition, artisans d'art pour la partie patrimoine).

Les hébergements sont classés par type puis par localisation.

2.6. L'office de tourisme assure la coordination et l'animation du réseau des professionnels du tourisme et se situe au cœur de la politique de développement touristique de sa zone géographique d'intervention.

2.6.1.1. L'office de tourisme met en place des actions d'animation du réseau des acteurs touristiques locaux, notamment la tenue de réunions de restitution avec les socioprofessionnels

L'Office de Tourisme met en place différentes actions en lien avec les socioprofessionnels :

- **Des groupes de travail** sont mis en place et ouverts aux socioprofessionnels : Groupe de travail Promotion/Communication/Produits et Groupe de travail Animations.
- Des actions d'animations sont réalisées en partenariat avec les sites touristiques : **Mardis gourmands** (visites gourmandes, visite d'élevage de volailles de Bresse...) et les **jeudis insolites** (découverte des sites touristiques de manière originale ou insolite). L'Office de Tourisme assure les réservations et la promotion de ces visites pour les sites partenaires. En 2019, l'Office de Tourisme organisera le festival « **Garçon la Note** » en partenariat avec les cafetiers/restaurants de la Bresse bourguignonne ;
- En 2019, l'Office de Tourisme a mis en place la **Charte Confiance Accueil**, permettant de mettre en avant les établissements assurant un accueil de qualité, ainsi que le **Bress'Pass** permettant d'obtenir des avantages dans les sites touristiques ;
- Des partenariats sont proposés aux partenaires de l'Office de Tourisme dans le cadre de la participation aux salons touristiques.

L'Office de Tourisme organise également **journées d'échange** avec ses prestataires afin de leur présenter les actions menées et les missions de chaque salarié de l'Office, ainsi que des **Eductours** qui leur sont dédiés afin de leur découvrir ou redécouvrir l'offre touristique du territoire.

2.6.1.2. L'office de tourisme tient à jour un tableau de bord de l'offre touristique de sa zone géographique d'intervention.

Un diagnostic de l'offre touristique a été réalisé dans le cadre de la stratégie de développement touristique 2015-2020 précisant le nombre d'établissements, de chambres et de lits pour tous les types d'établissement (annexe n°15)

L'Office de Tourisme tient à jour quotidiennement la liste de tous les prestataires touristiques du Pays de la Bresse Bourguignonne, dans des bases de données ACCESS et enregistre instantanément les modifications, ouvertures ou fermetures d'établissements.

2.6.1.3. L'office de tourisme tient à jour un tableau de bord de la fréquentation touristique locale, notamment du nombre de visiteurs accueillis à l'office de tourisme, la fréquentation du ou des sites internet et la fréquentation des hébergements touristiques marchands classés de sa zone géographique d'intervention.

L'Office de tourisme entre toutes les visites et demandes dans le logiciel Decibelles Data. Cela permet d'obtenir un grand nombre de statistiques sur le nombre de demandes, types de demandes, origines des visiteurs.

Afin de répondre à la demande des partenaires, élus, institutionnels et porteurs de projet, l'Office de Tourisme met en place un document concernant la fréquentation des bureaux d'accueil de l'Office de Tourisme (annexe n°16).

L'Office de Tourisme a également demandé à l'INSEE Bourgogne de créer une zone Bresse Bourguignonne afin de recevoir les statistiques mensuelles de l'hôtellerie et de l'hôtellerie de plein air sur sa zone d'intervention. L'Office de Tourisme s'appuie également sur les chiffres clés édités par l'ADT de Saône-et-Loire.

Une analyse mensuelle et annuelle des connexions au site internet est réalisée par l'agent de développement NTIC de l'office de tourisme (annexe n°17).

2.6.1.4. L'office de tourisme gère et met à disposition des données économiques et marketing sur l'activité touristique développée dans sa zone géographique d'intervention.

La stratégie de développement touristique permet dans sa partie diagnostic et étude de la demande de mettre en évidence des données économiques et marketing sur le tourisme en Bresse Bourguignonne : nombre et type d'établissements, étude de la clientèle touristique et de ses attentes, positionnement marketing de la Bresse Bourguignonne. Les statistiques de fréquentation permettent également la mise en exergue de données économiques et marketing (annexe).

2.7. L'office de tourisme s'inscrit dans une démarche de développement durable

2.7.1.1. L'office de tourisme réalise des actions internes basées sur les principes du développement durable

L'Office de Tourisme s'inscrit dans une démarche de développement durable par la réalisation d'actions au quotidien :

- Tri des déchets
- Diminution des impressions
- Dématérialisation de la comptabilité avec la trésorerie de Louhans, afin de limiter les impressions et l'utilisation du papier
- Tous les documents de l'office de tourisme sont imprimés sur du papier recyclé ou semi-recyclé.

2.7.1.2. L'Office de tourisme met en œuvre des actions de sensibilisation des touristes et des acteurs touristiques locaux en matière de protection de l'environnement.

L'office de tourisme imprime ses éditions sur papier recyclé ou semi-recyclé. Il informe également les touristes sur les hébergements écogîte ou encore les producteurs en agriculture biologique.

Sur les éditions liées aux randonnées, des recommandations en matière d'environnement sont indiquées :

« Ne quittez pas les sentiers balisés et évitez de cueillir les fleurs, elles sont peut-être protégées. (..) N'abandonnez pas vos déchets, emportez les avec vous et déposez les aux endroits prévus à cet effet (...) »

Liste des annexes au dossier de demande de classement :

Annexe n°1 : Bulletin d'adhésion à Offices de Tourisme de France

Annexe n°2 : CV du personnel d'accueil de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne

Annexe n°3 : Statuts de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne

Annexe n°4 : Conventions d'objectifs et de moyens (2018 et 2019) entre le Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne et l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne

Annexe n°5 : Rapport d'activité 2018 de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne

Annexe n°6 : Analyse des questionnaires de satisfaction (année 2018)

Annexe n°7 : Certificat d'attribution de la Marque Qualité Tourisme

Annexe n°8 : Tableau de synthèse du plan stratégique pluriannuel 2015-2020 de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne

Annexe n°9 : Plan d'action 2019 de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne

Annexe n°10 : Manuel qualité de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne

Annexe n°11 : Certificat d'immatriculation de l'Office de Tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne au registre des opérateurs de voyages et de séjours

Annexe n°12 : CV+ copie du diplôme de la Directrice de l'Office de Tourisme

Annexe n°13 : Fiche de poste Responsable Promotion/Animations

Annexe n°14 : Domaine d'information à gérer

Annexe n°15 : Diagnostic touristique réalisé en 2015/2016

Annexe n°16 : Extrait du rapport d'activité 2018 concernant la fréquentation des Bureaux d'accueil de l'Office de Tourisme

Annexe n°17 : Exemple d'analyse mensuelle et analyse annuelle 2018 de la fréquentation du site Internet de l'Office de Tourisme : www.bresse-bourguignonne.com

Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne

SEANCE du 29 avril 2019 – 17h30

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS **DU SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE**

Nombre de délégués titulaires présents : 18 L'an deux mille dix-neuf et le vingt-neuf du mois d'avril, à dix-sept heures trente, le comité syndical du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne, s'est réuni à la MIFE, Promenade des Cordeliers à LOUHANS-CHATEAURENAUD sous la présidence de M. Anthony VADOT.

Nombre de délégués suppléants ayant voix délibérative : 11 Etaient présents :
Délégués titulaires : M. Stéphane BESSON, M. Michel BUGUET, M. Christian CLERC, M. Joël CULAS, M. Jean Michel LONGIN, M. Anthony VADOT, Mme Marie-Madelaine DOREY, M. Jacques GUITON, Mme Claudette JAILLET, M. Denis LAMARD, M. Pierre NICOLLE, M. Cédric DAUGE, Mme Isabelle BAJARD, M. Roger DONGUY, Mme Jocelyne MICHELIN, M. Yves RAVET, M. Philippe ROUTHIER, M. Jean SIMONIN

Nombre de personnes ayant pris part à la délibération : 29 Délégués suppléants avec voix délibérative : M. Didier LAURENCY, Mme Françoise MAITRE, Mme Chantal PETIOT, M. Jean-Paul PIRAT, M. Jean-Paul RAVASSARD, Mme Véronique REYMONDON, M. Pascal COUCHOUX, Mme Sylvie FOURMONT, Mme Martine CHEVALIER, M. Jean-Luc NALTET, M. Sébastien JACQUARD

Date de la convocation : 19 avril 2019

Secrétaire de séance : Cédric DAUGE

Délibération n°2019-030 : Validation du document unique

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 108-1 ;
- Vu le Code du travail, notamment ses articles L 4121-3 et R 4121-1 et suivants ;
- Vu le décret n° 85-603 modifié du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,
- Considérant la réunion de bureau du 15 avril 2019 ;

M. le Président rappelle que l'autorité territoriale doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agents. L'évaluation des risques professionnels et sa formalisation dans un document unique est obligatoire. Cette évaluation des risques doit être réalisée par unité de travail.

Le plan d'actions retenu permettra d'améliorer la santé, la sécurité et les conditions de travail des agents de la collectivité.

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

- **VALIDE** le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'action annexés à la présente délibération.
- **S'ENGAGE** à mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique.
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents correspondant.

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la Sous-préfecture le 13/05/19.
et publié, affiché ou notifié le 09/05/19.

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

DECISION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président
Anthony VADOT

Syndicat Mixte
de la
Bresse Bourguignonne

DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

- DÉCRET DU 5 NOVEMBRE 2001 -

Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne

VERSION 2019

CE DOCUMENT ANNULE ET REMPLACE LA VERSION PRÉCÉDENTE

Adresse

**4 Promenade des Cordeliers - bâtiment MIFE
71500 LOUHANS**

Unités de travail : Administratif et technique

Effectif total : agents (au 20/11/2018) : **10**

Document réalisé par : Anthony VADOT - le Président

Fait le

version

validée par Antony VADOT	le 18/02/2019	OK
vue par les agents	le 01/04/2019	OK
présentée en bureau	le 15/04/2019	
validée par le Comité syndical	le 29/04/2019	

SOMMAIRE

I. EXTRAITS DU CODE DU TRAVAIL

II. METHODE UTILISÉE

III. PRESENTATION

IV. RESULTATS DE L'EVALUATION

IV.1. Unité de travail RISQUES GENERAUX

IV.2. Unité de travail ADMINISTRATIF

IV.2. Unité de travail TECHNIQUE

V. PLAN D'ACTION

I. EXTRAITS DU CODE DU TRAVAIL

Article L.4121-2

L'employeur met en œuvre les mesures prévues à l'article L. 4121-1 sur le fondement des principes généraux de prévention suivants :

- 1° Eviter les risques ;
- 2° Evaluer les risques qui ne peuvent pas être évités ;
- 3° Combattre les risques à la source ;
- 4° Adapter le travail à l'homme, en particulier en ce qui concerne la conception des postes de travail ainsi que le choix des équipements de travail et des méthodes de travail et de production, en vue notamment de limiter le travail monotone et le travail cadencé et de réduire les effets de ceux-ci sur la santé ;
- 5° Tenir compte de l'état d'évolution de la technique ;
- 6° Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux ;
- 7° Planifier la prévention en y intégrant, dans un ensemble cohérent, la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales et l'influence des facteurs ambiants, notamment les risques liés au harcèlement moral, tel qu'il est défini à l'article L. 1152-1 ;
- 8° Prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle ;
- 9° Donner les instructions appropriées aux travailleurs.

Article L.4121-3

L'employeur, compte tenu de la nature des activités de l'établissement, évalue les risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, y compris dans le choix des procédés de fabrication, des équipements de travail, des substances ou préparations chimiques, dans l'aménagement ou le réaménagement des lieux de travail ou des installations et dans la définition des postes de travail.

A la suite de cette évaluation, l'employeur met en œuvre les actions de prévention ainsi que les méthodes de travail et de production garantissant un meilleur niveau de protection de la santé et de la sécurité des travailleurs. Il intègre ces actions et ces méthodes dans l'ensemble des activités de l'établissement et à tous les niveaux de l'encadrement.

Article R.4121-1

L'employeur transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs à laquelle il procède en application de l'article L.4121-3.

Cette évaluation comporte un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'entreprise ou de l'établissement.

Article R.4121-2

La mise à jour du document unique d'évaluation des risques est réalisée :

- 1° Au moins chaque année ;
- 2° Lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité ou les conditions de travail, au sens de l'article L. 4612-8 ;
- 3° Lorsqu'une information supplémentaire intéressant l'évaluation d'un risque dans une unité de travail est recueillie.

Article R.4121-4

Le document unique d'évaluation des risques est tenu à la disposition :

- 1° Des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou des instances qui en tiennent lieu ;
- 2° Des délégués du personnel ou, à défaut, des personnes soumises à un risque pour leur santé ou leur sécurité ;
- 3° Du médecin du travail (Médecin de prévention) ;
- 4° Des agents de l'inspection du travail (Agent Chargé d'assurer une Fonction d'Inspection) ;
- 5° Des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale ;

II. METHODE UTILISÉE

1^{ERE} ETAPE : PREPARER LA DEMARCHE

Engagement de la Direction
Impliquer tout le personnel
Définir les unités de travail
Choisir la méthode
Préciser le but et la durée

2^{EME} ETAPE : INVESTIGATION

Ce que je sais (connaissances et expérience)
Ce que je vais voir (observations des activités)
Ce que je vais apprendre :

- Discussions avec le personnel
- Discussions avec les acteurs internes, externes, et l'ACFI
- Documentation interne et externe

3^{EME} ETAPE : REDACTION DU DOCUMENT

Lister les risques : par unité de travail, puis par type de risque
Hierarchiser les risques : classement par ordre d'importance (critères F, D et G)

*F1 : Fréquence d'exposition faible ; F2 : Fréquence d'exposition moyenne ;
F3 : Fréquence d'exposition forte et F4 : Fréquence d'exposition très forte.*

*G1 : Dommages mineurs ; G2 : Dommages avec conséquences réversibles
G3 : Dommages avec séquelles et G4 : Mort ou invalidité permanente absolue.*

*R1 : Risque mineur ; R2 : Risque secondaire
R3 : Risque important et R4 : Risque très important.*

*M1 : Risque maîtrisé ; M2 : Risque isolé
M3 : Personne protégée et M4 : Aucune maîtrise*

*P1 : Priorité importante ; P2 : Priorité forte
P3 : Priorité moyenne et P4 : Priorité faible*

Identifier les écarts réglementaires

⇒ **VALIDER L'ANALYSE DES RISQUES**

4^{EME} ETAPE : PLAN D'ACTION

Définir les priorités d'actions

- Risques professionnels les plus importants
- Ecart réglementaires les plus graves

Proposer des solutions
Choisir des solutions
Planifier la mise en œuvre (acteurs, durées, ressources)

⇒ **VALIDER LE PLAN D'ACTION**

5^{EME} ETAPE : MISE A JOUR DU DOCUMENT, AMELIORATION CONTINUE

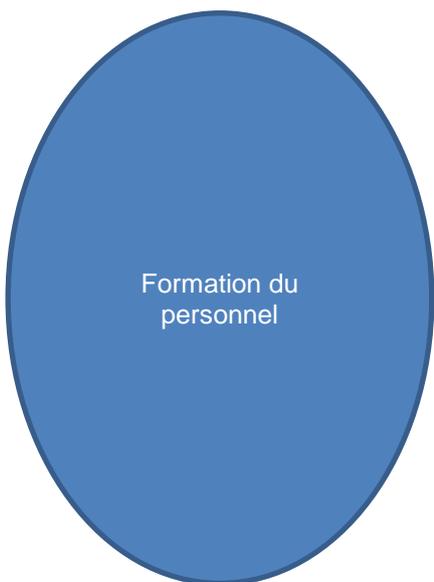
Suivi du plan d'action
Mise à jour de l'évaluation des risques, du document et du plan d'action

III. PRESENTATION

CONDITIONS GENERALES DE TRAVAIL

Etablissement	Collectivité territoriale / Etablissement public Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne																								
Principales activités	Activité de service public																								
Maire ou Président	Président : Anthony VADOT																								
Effectif	Titulaire : 5 Contractuel : 3 CDI Droit Public : 2																								
Sites géographiques et locaux	Nombre de sites : 2 Siège : 4 Promenade des Cordeliers - Batiment MIFE 71500 LOUHANS Bureau Cuisery : Rue de l'église - Centre d'Animation Sociale et Culturelle 71290 CUISERY																								
Organisation de la sécurité au sein de l'unité de travail	<p align="center">Assistant / Conseiller de prévention</p> <table border="0"> <tr> <td>Nombre</td> <td align="right"><i>0</i></td> </tr> <tr> <td>Arrêté de nomination</td> <td align="right"><i>NON</i></td> </tr> <tr> <td>Formation (initiale et continue)</td> <td align="right"><i>NON</i></td> </tr> <tr> <td align="center" colspan="2">Autres</td> </tr> <tr> <td>Nomination d'un ACFI</td> <td align="right"><i>NON</i></td> </tr> <tr> <td>Présence d'un registre santé et sécurité au travail</td> <td align="right"><i>NON</i></td> </tr> <tr> <td>Présence du registre danger grave et imminent</td> <td align="right"><i>NON</i></td> </tr> <tr> <td>Existence d'un règlement intérieur (Hygiène & Sécurité)</td> <td align="right"><i>NON</i></td> </tr> <tr> <td>Existence d'un CT ou CHSCT</td> <td align="right"><i>CDG</i></td> </tr> <tr> <td>Rédaction de plan de prévention pour les EE</td> <td align="right"><i>NON</i></td> </tr> <tr> <td>Accueil sécurité des nouveaux agents</td> <td align="right"><i>OUI à Louhans</i></td> </tr> <tr> <td>Existence d'astreinte, de travail de nuit ou de travailleurs isolés</td> <td align="right"><i>NON</i></td> </tr> </table>	Nombre	<i>0</i>	Arrêté de nomination	<i>NON</i>	Formation (initiale et continue)	<i>NON</i>	Autres		Nomination d'un ACFI	<i>NON</i>	Présence d'un registre santé et sécurité au travail	<i>NON</i>	Présence du registre danger grave et imminent	<i>NON</i>	Existence d'un règlement intérieur (Hygiène & Sécurité)	<i>NON</i>	Existence d'un CT ou CHSCT	<i>CDG</i>	Rédaction de plan de prévention pour les EE	<i>NON</i>	Accueil sécurité des nouveaux agents	<i>OUI à Louhans</i>	Existence d'astreinte, de travail de nuit ou de travailleurs isolés	<i>NON</i>
	Nombre	<i>0</i>																							
Arrêté de nomination	<i>NON</i>																								
Formation (initiale et continue)	<i>NON</i>																								
Autres																									
Nomination d'un ACFI	<i>NON</i>																								
Présence d'un registre santé et sécurité au travail	<i>NON</i>																								
Présence du registre danger grave et imminent	<i>NON</i>																								
Existence d'un règlement intérieur (Hygiène & Sécurité)	<i>NON</i>																								
Existence d'un CT ou CHSCT	<i>CDG</i>																								
Rédaction de plan de prévention pour les EE	<i>NON</i>																								
Accueil sécurité des nouveaux agents	<i>OUI à Louhans</i>																								
Existence d'astreinte, de travail de nuit ou de travailleurs isolés	<i>NON</i>																								
Organisation de la sécurité au sein de l'unité de travail	<table border="0"> <tr> <td>Nombre de sauveteurs secouristes de travail</td> <td align="right"><i>0</i></td> </tr> <tr> <td>Nombre d'agent formés aux premiers secours</td> <td align="right"><i>1 à Cuisery</i></td> </tr> <tr> <td>Nombre de chargés d'évacuation</td> <td align="right"><i>0</i></td> </tr> <tr> <td></td> <td align="right"><i>OUI à Louhans /</i></td> </tr> <tr> <td></td> <td align="right"><i>NON à Cuisery</i></td> </tr> <tr> <td>Organisation d'exercices d'évacuation (2 par an)</td> <td align="right"><i>Cuisery</i></td> </tr> <tr> <td>Affichage de consignes générales de sécurité</td> <td align="right"><i>NON</i></td> </tr> <tr> <td>Affichage de consignes spécifiques de sécurité</td> <td align="right"><i>NON</i></td> </tr> </table>	Nombre de sauveteurs secouristes de travail	<i>0</i>	Nombre d'agent formés aux premiers secours	<i>1 à Cuisery</i>	Nombre de chargés d'évacuation	<i>0</i>		<i>OUI à Louhans /</i>		<i>NON à Cuisery</i>	Organisation d'exercices d'évacuation (2 par an)	<i>Cuisery</i>	Affichage de consignes générales de sécurité	<i>NON</i>	Affichage de consignes spécifiques de sécurité	<i>NON</i>								
Nombre de sauveteurs secouristes de travail	<i>0</i>																								
Nombre d'agent formés aux premiers secours	<i>1 à Cuisery</i>																								
Nombre de chargés d'évacuation	<i>0</i>																								
	<i>OUI à Louhans /</i>																								
	<i>NON à Cuisery</i>																								
Organisation d'exercices d'évacuation (2 par an)	<i>Cuisery</i>																								
Affichage de consignes générales de sécurité	<i>NON</i>																								
Affichage de consignes spécifiques de sécurité	<i>NON</i>																								

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS
COLLECTIVITE



Nombre de personnes formées à la manipulation d'extincteurs	2
Nature des formations en hygiène et sécurité	Nb pers
Manager la sécurité au travail (2j)	1
Néantes	0



Présence d'un médecin de prévention dans l'établissement (ou adhésion au centre de gestion)	OUI
Suivi médical adapté aux risques professionnels	OUI



Nombre d'accidents au cours de l'année écoulée	0
Nombre d'accidents analysés	0
Nombre de maladies professionnelles	0
Nature des accidents et des maladies professionnelles	
Néantes	

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS
COLLECTIVITE

IV. RESULTATS DE L'EVALUATION

IV.1. Unité de travail RISQUES GENERAUX

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS FICHE DE SYNTHESE										
UNITE DE TRAVAIL : RISQUES GENERAUX			ACTIVITE : Toutes							
Tâches	Risques	Nombre d'agent	Estimation du risque				Moyens de prévention existant (Organisationnels, techniques et humains)	Maîtrise du risque (M)	Priorité des mesures (P)	Moyens de prévention à mettre en place (Organisationnels, techniques et humains)
			G	F	D	R				
Toutes activités	Risque d'incendie et explosion	9	4	1	1	3	Exercices incendie réguliers à LOUHANS	1	3	Formation à la manipulation d'extincteurs
		1	4	1	1	3	Aucun exercice incendie à CUISERY	4	1	Affichage des consignes de sécurité à Cuisery Formation à la manipulation d'extincteurs
	Risque lié à l'électricité	10	4	1	1	3	Contrôle régulier des installations	1	3	Coupure des appareils le soir et le week end et débranchement avant chaque congé
	Risque lié à l'intervention d'une entreprise extérieure (co-activité)	10	1	1	1	1	Visite des locaux avant intervention	1	4	
	Risque lié à l'organisation des secours	9	1	1	1	1	Exercice incendie organisé par le propriétaire à LOUHANS	1	4	
		1	1	1	1	1	Aucun exercice incendie à CUISERY	4	3	Affichage des consignes de sécurité incendie
	Risque lié à l'organisation du travail	10	1	1	1	1	Réunion d'équipe avec bilan planning et échéancier des tâches Entretiens d'évaluation en fin d'année	1	4	
	Risque lié aux circulations et déplacements interne	10	2	1	1	2	Rangement des locaux et maintien des espaces dégagés	2	3	Gestion du tri des emballages et cartons
	Risques psychosociaux : harcèlement et violence	10	1	1	1	1		2	4	Analyser les causes d'incidents
	Risques pour la santé (blessure, malaise...)	10	1	1	1	1	Utilisation de matériel aux normes	1	4	Acheter des trousse de secours pour Louhans et Cuisery
Trajet Domicile / Travail	Risque de chute de plain-pied	10	2	2	2	2	Rangement des locaux et maintien des espaces dégagés	1	3	

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS
COLLECTIVITE

	Risque lié aux circulations et déplacements interne	10	1	1	1	1	Rangement des locaux et maintien des espaces dégagés	1	4	
	Risque routier	10	4	4	1	3	Prise en compte des conditions météorologiques défavorables	1	3	

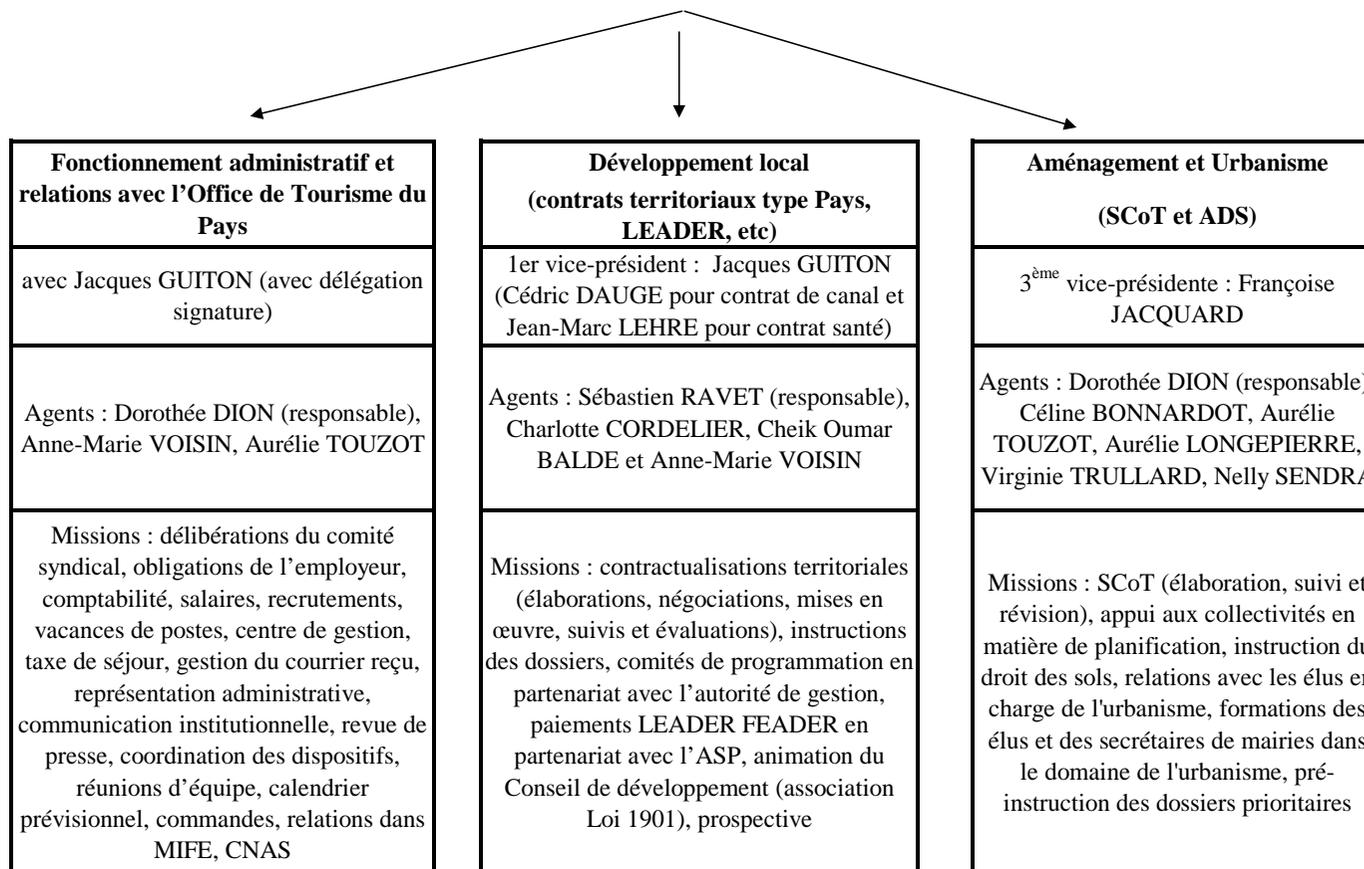


Organisation interne (novembre 2018)

Comité syndical : 37 membres titulaires et 37 suppléants désignés par les 4 communautés de communes

Bureau syndical à 13 membres issus du Comité syndical

Président : Anthony VADOT



IV.2. Unité de travail ADMINISTRATIF

PRESENTATION DE L'UNITE DE TRAVAIL

Principales activités : Accueil formalités ; Administration générale ; Affaires juridiques ; Communication/relations publiques ; Direction ; Finances, comptabilité, gestion ; Informatique ; Ressources humaines.

Effectif total : 10 dont personnels d'encadrement : 2

Organisation de l'unité de travail (organigramme si existant)

VOIR ONGLET ORGANIGRAMME

Principaux locaux de travail	Principaux lieux de travail
Batiment MIFE - 1er Etage 4 Promenade des Cordeliers 71500 LOUHANS	Rue de l'église Centre d'Animation Sociale et Culturelle 71290 CUISERY

EQUIPEMENTS SOCIAUX

	Oui	Non	Si non, pourquoi ou solution de remplacement
Salle de repos/réfectoire	X		
Vestiaires séparés du lieu de travail et du réfectoire		X	non concerné
Point d'eau chaude et froide	X		
Douches		X	non concerné
Toilettes	X		

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS
COLLECTIVITE

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS FICHE DE SYNTHESE										
UNITE DE TRAVAIL : ADMINISTRATIF			ACTIVITE : Accueil formalités (physique et téléphonique)							
Tâches	Risques	Nombre d'agent	Estimation du risque				Moyens de prévention existant (Organisationnels, techniques et humains)	Maîtrise du risque (M)	Priorité des mesures (P)	Moyens de prévention à mettre en place (Organisationnels, techniques et humains)
			G	F	D	R				
accueil et renseignement du public	Risque biologique et infectieux	10	1	2	2	1	Entretien régulier des locaux par le propriétaire	1	4	Achat de gel hydroalcoolique
	Risque lié au bruit	10	1	2	2	1	Agencement des postes de travail en fonction des sources de bruits	1	4	
	Risque lié aux équipements de travail	10	1	2	2	1	Verification des équipements	1	4	Suppression du classement en hauteur
	Risque psychosociaux : Agressions et/ou violence	10	1	2	2	1		1	4	Analyser les causes d'incident
	Risque psychosociaux : Stress au travail	10	1	2	2	1	Bilan régulier en réunion d'équipe avec planning et échéancier des taches	1	4	
réception des appels téléphoniques	Risque lié à l'activité physique	10	1	2	2	1	Aménagement des postes de travail	1	4	Renouvellement régulier des fauteuils de bureau Mise à disposition d'une plaquette "gestes et postures"
	Risque lié au bruit	10	1	2	2	1	Agencement des postes de travail en fonction des sources de bruits	1	4	
	risque lié au travail sur écran	10	1	2	2	1	Positionnement de l'écran en fonction des sources de lumières et pauses régulières	1	4	Mise à disposition d'une plaquette "gestes et postures"
	Risque psychosociaux : Agressions et/ou violence	10	1	2	2	1		1	4	Analyser les causes d'incident
	Risque psychosociaux : Stress au travail	10	1	2	2	1	Bilan régulier en réunion d'équipe avec planning et échéancier des taches	1	4	

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS
COLLECTIVITE

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS FICHE DE SYNTHESE										
UNITE DE TRAVAIL : ADMINISTRATIF			ACTIVITE : Administration générale							
Tâches	Risques	Nombre d'agent	Estimation du risque				Moyens de prévention existant (Organisationnels, techniques et humains)	Maîtrise du risque (M)	Priorité des mesures (P)	Moyens de prévention à mettre en place (Organisationnels, techniques et humains)
			G	F	D	R				
assistance et conseil aux élus	Risque psychosociaux : Agressions et/ou violence	10	1	2	2	1		1	4	Analyser les causes d'incident
	Risque psychosociaux : Stress au travail	10	1	2	2	1	Bilan régulier en réunion d'équipe	1	4	
	Risque routier	10	4	2	2	3	prise en compte des conditions météorologiques défavorables	1	3	Acheter une trousse de secours , extincteur de voiture, couverture de survie
gestion du courrier	Risque de chute de plain-pied	10	1	2	2	1	Ranger les locaux et maintenir les espaces dégagés	1	4	Gestion du tri des emballages et cartons
	Risque lié aux équipements de travail	10	1	2	2	1	Verification des équipements	1	4	Suppression du classement en hauteur
préparation, rédaction et gestion des documents administratifs et techniques	Risque de chute de plain-pied	10	1	2	2	1	Ranger les locaux et maintenir les espaces dégagés	1	4	Gestion du tri des emballages et cartons
	Risque lié à l'activité physique	10	1	2	2	1	Aménagement des postes de travail et formation gestes et postures	1	4	
	Risque lié à l'électricité	10	4	1	1	3	Contrôle régulier des installations	1	3	Coupure des appareils le soir et le WE
	Risque lié aux ambiances lumineuse	10	1	2	2	1	Eclairage naturel	1	4	Achat de lampes d'appoint
	Risque lié aux équipements de travail	10	1	2	2	1	Verification des équipements et suppression du classement en hauteur	1	4	
	Risque psychosociaux : Stress au travail	10	1	2	2	1	Bilan régulier en réunion d'équipe avec planning et échancier des tâches	1	4	
	réalisation de travaux de bureautique	Risque d'incendie et d'explosion	9	4	1	1	3	Exercice incendie réguliers	1	3
1			4	1	1	3	Pas d'exercice à Cuisery	4	1	Affichage des consignes de sécurité à Cuisery
Risque lié à l'activité physique		10	1	2	2	1	Aménagement des postes de travail et formation gestes et postures	1	4	
Risque lié à l'électricité		10	4	1	1	3	Contrôle régulier des installations	1	3	Coupure des appareils le soir et le WE
Risque lié au travail sur écran		10	1	2	2	1	Positionnement de l'écran en fonction des sources de lumières et pauses régulières	1	4	
Risque lié aux ambiances thermiques et climatiques		10	1	1	1	1	Mise à disposition de ventilateurs et radiateurs avec thermostat	1	4	Mise à disposition d'eau fraîche
Risque lié aux champs électromagnétiques		10	1	2	2	1	Contrôle régulier des installations et coupure des appareils le soir et le WE	1	4	
Risque lié aux ambiances lumineuse		10	1	2	2	1	Eclairage naturel	1	4	Achat de lampes d'appoint
Risque lié aux équipements de travail		10	1	2	2	1	Verification des équipements et suppression du classement en hauteur	1	4	
Risque psychosociaux : Stress au travail		10	1	2	2	1	Bilan régulier en réunion d'équipe avec planning et échancier des tâches	1	4	

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS
COLLECTIVITE

réunion du comité syndical	Risque de chute de plain-pied	2	1	2	2	1	Ranger les locaux et maintenir les espaces dégagés	1	4	Gestion du tri des emballages et cartons Rangement local archives
	risque lié à la manutention manuelle	2	1	2	2	1	Utilisation chariot, ascenseur et petites boites archives	1	4	
	Risque lié aux équipements de travail	2	1	2	2	1	Verification des équipements et suppression du classement en hauteur	1	4	
	Risque psychosociaux : Stress au travail	2	1	2	2	1	Bilan régulier en réunion d'équipe avec planning	1	4	
Tri, classement et archivage de documents	Risque de chute de hauteur	10	1	2	2	1	Limiter l' utilisation d'escabeau et éviter le classement en hauteur	1	4	
	Risque de chute de plain-pied	10	1	2	2	1	Ranger les locaux et maintenir les espaces dégagés	1	4	Gestion du tri des emballages et cartons Rangement local archives
	Risque lié à l'activité physique	10	1	2	2	1	Utilisation chariot, ascenseur et petites boites archives	1	4	
	Risque lié aux ambiances thermiques et climatiques	10	1	1	1	1	Mise à disposition de ventilateurs et radiateurs avec thermostat	1	4	Mise à disposition d'eau fraiche
	Risque lié aux chutes, effondrements, projections d'objets	10	1	2	2	1	Verification des équipements et limiter les archives en hauteur	1	4	
	Risque lié aux équipements de travail	10	1	2	2	1	Verification des équipements et suppression du classement en hauteur	1	4	

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS
COLLECTIVITE

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS FICHE DE SYNTHESE										
UNITE DE TRAVAIL : ADMINISTRATIF			ACTIVITE : Communication/relations publiques							
Tâches	Risques	Nombre d'agent	Estimation du risque				Moyens de prévention existant (Organisationnels, techniques et humains)	Maîtrise du risque (M)	Priorité des mesures (P)	Moyens de prévention à mettre en place (Organisationnels, techniques et humains)
			G	F	D	R				
développement des partenariats avec les professionnels et des relations avec la presse	Risque psychosociaux : Stress au travail	3	1	2	2	1	Bilan régulier en réunion d'équipe avec planning et échéancier des tâches	1	4	
	Risque routier	3	4	2	1	3	Prise en compte des conditions météorologiques défavorables	1	3	

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS
COLLECTIVITE

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS FICHE DE SYNTHESE										
UNITE DE TRAVAIL : ADMINISTRATIF			ACTIVITE : Finances, comptabilité, gestion							
Tâches	Risques	Nombre d'agent	Estimation du risque				Moyens de prévention existant (Organisationnels, techniques et humains)	Maîtrise du risque (M)	Priorité des mesures (P)	Moyens de prévention à mettre en place (Organisationnels, techniques et humains)
			G	F	D	R				
élaboration et gestion des documents budgétaires et comptables	Risque psychosociaux : Stress au travail	1	1	2	2	1	Bilan régulier en réunion d'équipe avec planning et échéancier des tâches	1	4	

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS
COLLECTIVITE

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS FICHE DE SYNTHESE										
UNITE DE TRAVAIL : ADMINISTRATIF			ACTIVITE : Informatique							
Tâches	Risques	Nombre d'agent	Estimation du risque				Moyens de prévention existant (Organisationnels, techniques et humains)	Maîtrise du risque (M)	Priorité des mesures (P)	Moyens de prévention à mettre en place (Organisationnels, techniques et humains)
			G	F	D	R				
gestion informatique	Risque d'incendie et d'explosion	10	4	1	1	3	Exercice incendie	1	3	Entrainements à poursuivre
	Risque lié à l'électricité	10	4	1	1	3	Contrôle régulier des installations	1	3	Coupure des appareils le soir et le WE
	Risque lié aux champs électromagnétiques	10	1	2	2	1	Contrôle régulier des installations	1	4	Coupure des appareils lorsqu'ils ne sont pas nécessaire
	Risque lié aux équipements de travail	10	1	2	2	1	Verification des équipements	1	4	

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS
COLLECTIVITE

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS FICHE DE SYNTHESE										
UNITE DE TRAVAIL : ADMINISTRATIF			ACTIVITE : Ressources humaines							
Tâches	Risques	Nombre d'agent	Esti ma tio				Moyens de prévention existant (Organisationnels, techniques et humains)	Maîtrise du risque	Priorité des mesures	Moyens de prévention à mettre en place (Organisationnels, techniques et humains)
			G	F	D	R				
animation et pilotage des équipes	Risque psychosociaux : Agressions et/ou violence	2	1	2	2	1	Analyser les causes d'incident	1	4	
	Risque psychosociaux : Stress au travail	2	1	2	2	1	Bilan régulier en réunion d'équipe avec planning et échéancier des tâches	1	4	organisation de formations management
	Risque psychosociaux : lié aux exigences émotionnelles : tensions	2	1	2	2	1	Bilan régulier en réunion d'équipe avec planning et échéancier des tâches	1	4	

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS
COLLECTIVITE

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS FICHE DE SYNTHESE										
UNITE DE TRAVAIL : TECHNIQUE			ACTIVITE : Urbanisme							
Tâches	Risques	Nombre d'agent	Estimation du risque				Moyens de prévention existant (Organisationnels, techniques et humains)	Maîtrise du risque (M)	Priorité des mesures	Moyens de prévention à mettre en place (Organisationnels, techniques et humains)
			G	F	D	R				
Récolement des constructions	Risque psychosociaux : Agressions et/ou violence	5	1	2	1	1	Analyser les causes d'incident	1	4	Formation Gestion des conflits
	Risque lié aux équipements de travail	5	1	2	1	1		1	4	Achat équipements (bottes, gilet, casques)
	Risque de chute de plain-pied	5	2	2	1	2		2	3	
	Risque routier	5	4	1	1	3	Prise en compte des conditions météorologiques défavorables	1	3	

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS
COLLECTIVITE

V. PLAN D' ACTIONS

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS				SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE			
Risques	Mesures de prévention à mettre en œuvre	Ordre de priorité	Nom de la personne responsable du suivi	Délais	Estimation	Réalisation	Visa de l'autorité territoriale ou du responsable hiérarchique
Incendie et explosion	Affichage des consignes de sécurité incendie à Cuisery	1	Charlotte CORDELIER				
Incendie et explosion	Organisation d'un plan de formation à la manipulation d'extincteurs	3	Dorothee DION				
lié à l'électricité	Rédaction et affichage d'une note pour coupure des appareils le soir et le week end et débranchement avant les congés	3	Dorothee DION				
lié aux circulations et déplacements interne de chute de plain-pied	Gestion du tri des emballages et cartons	3	Anne-Marie VOISIN				
lié aux circulations et déplacements interne	Rangement local archives / Cuisine	4	Virginie TRULLARD				
pour la santé (blessure, malaise...)	Achat des trousse de secours pour Louhans et Cuisery	4	Anne-Marie VOISIN				
biologique et infectieux	Achat de gel hydroalcoolique	4	Anne-Marie VOISIN				
lié aux équipements de travail	Suppression du classement en hauteur	4	Virginie TRULLARD				
lié aux ambiances thermiques et climatiques	Mise à disposition d'eau fraiche	4	Anne-Marie VOISIN				
lié aux ambiances lumineuses	Achat de lampes d'appoint	4	Anne-Marie VOISIN				

DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS
COLLECTIVITE

lié aux équipements de travail	Achat d'équipement adapté (bottes, gilets, casques)	4	Aurélie Longepierre				
lié aux champs magnétiques	Coupure des appareils lorsqu'ils ne sont pas nécessaires	4	Dorothee DION				
psychosociaux : Stress au travail	organisation de formations de management	4	Dorothee DION				
psychosociaux : Agression et violences	Proposition de formation "Gestion des conflits et de l'agressivité"	4	Dorothee DION				
lié à l'activité physique	Proposition de formation "gestes et postures"	4	Dorothee DION				
lié à l'activité physique	Distribution du guide "Gestes et postures"	4	Dorothee DION				